

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Le Conseil intercommunal est convoqué en séance  
le jeudi 29 juin 2017 à 18h00  
en la salle du Conseil communal de Vevey  
Rue du Conseil 8 – 1800 Vevey**

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentations.
  - 2.1 Prestation de serment de  
Mme Elisabeth Leimgruber (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Mme Lucia Fesselet-Comina, démissionnaire.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal No 01/2017 de la séance du 27 avril 2017 
5. Communications du Bureau.
6. Correspondance.
7. Dépôt de motions, postulats, interpellations et projets.
8. Préavis du Comité de direction déposé.
  - 8.1 Préavis relatif au Budget de l'Association Sécurité Riviera, Année 2018 (No 04/2017) 
9. Communications du Comité de direction.
  - 9.1 Convention signée entre l'ASR et la société Novapark Monthey SA pour la mise à disposition des appareils allPark® (No 02/2017); 
  - 9.2 Réponse à l'interpellation de Monsieur Francis Baud intitulée : « Nos concessionnaires, les dindons de la farce » (No 03/2017) 
10. Election du Président du Conseil intercommunal pour l'année 2017-2018.
11. Election du Vice-Président du Conseil intercommunal pour l'année 2017-2018.

12. Election de deux scrutateurs pour l'année 2017-2018.
13. Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2017-2018.
14. Rapports des commissions.
  - 14.1 Rapport relatif aux comptes 2016 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2017) (Rapp. : M. Marc Badoud, Président de la Commission de gestion); 
  - 14.2 Rapport relatif à la gestion 2016 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2017) (Rapp. : M. Marc Badoud, Président de la Commission de gestion); 
  - 14.3 Rapport relatif au préavis sur le Règlement intercommunal sur la vidéosurveillance de l'Association Sécurité Riviera – Modification de l'art. 4 traitant des installations (Préavis No 03/2017) (Rapp. : M. Alexandre Staeger, Président de la commission). 
15. Développement des motions, postulats, interpellations et réponses du Comité de direction.
16. Autres objets s'il y a lieu.

Le Président  


**A l'issue de la séance, le Président vous convie à partager  
un apéritif pour marquer la fin de son mandat.  
Il sera servi à la **Maison Hugonin, à La Tour-de-Peilz**, dès 19h.00**

Annexes :

- Convocation des groupes
- Procès-verbal No 01/2017
- Préavis No 04/2017
- Communications Nos 02/2017 et 03/2017
- 2 rapports de la Commission de gestion
- 1 rapport d'une commission ad-hoc

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

Clarens, le 6 juin 2017

**Séance du jeudi 29 juin 2017 à 18h00**  
**Salle du Conseil communal de Vevey**  
**Rue du Conseil 8, 1800 Vevey**

## CONVOCATION DES GROUPES

**Groupe de Vevey**

**Lundi 26 juin 2017**  
**19h00** – Salle du Jury  
Rue du Simplon 38  
**1800 Vevey**

**Groupe de Montreux**

**Mardi 27 juin 2017**  
**19h00** – Salle des commissions  
Villa Mounsey  
**1820 Montreux**

**Groupe de La Tour-de-Peilz**

**Mardi 27 juin 2017**  
**18h30** – Salle 3  
Maison de Commune  
**1814 La Tour-de-Peilz**  
Attention à la clé !

**Groupe des Communes d'Amont**

**Mercredi 28 juin 2017**  
**20h00** – Salle Les Pléiades  
Etage supérieur de la Grande Salle  
Route des Deux-Villages 70  
**1806 St-Légier**

Copie : - M. José Espinosa, Président du Conseil intercommunal  
- M. Bernard Degex, Président, Mmes et MM. les membres du Comité de direction

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### Procès-verbal No 01/2017

**Date** : Jeudi 27 avril 2017 à 18h00

**Lieu** : Salle du Conseil communal de Vevey - Rue du Conseil 8 - Vevey

**Présidence** : M. José Espinosa (La Tour-de-Peilz)

**Scrutateurs** : MM. Francis Baud (Vevey) et Anthony Huys (Montreux)

Présent(e)s : 47 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 15 conseillères et conseillers

Non excusé(e)s : 2 conseillères et conseillers

---

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
- 2.1 Prestation de serment de deux Conseillers(ères) en remplacement de Messieurs René Chevalley et Christian Gaignat (Montreux), démissionnaires
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal No 05/2016 de la séance du 24 novembre 2016
5. Communications du Bureau
6. Correspondance
7. Dépôt de motions, postulats, interpellations et projets
8. Préavis du Comité de direction déposés
- 8.1 Préavis relatif aux comptes 2016 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2017)
- 8.2 Préavis relatif au Rapport de gestion 2016 (No 02/2017)
- 8.3 Préavis relatif au Règlement intercommunal sur la vidéosurveillance de l'Association Sécurité Riviera – Modification de l'art. 4 traitant des installations (No 03/2017)
9. Communications du Comité de direction
- 9.1 Communication relative au système de paiement du stationnement par smartphone ou internet (No 01/2017)
10. Rapports des commissions
11. Développement des motions, postulats, interpellations et réponses du Comité de direction
12. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président José Espinosa (La Tour-de-Peilz) ouvre la 1<sup>ère</sup> séance de l'année en saluant toutes les personnes présentes. L'Association Sécurité Riviera fête cette année ses dix ans. L'installation du Conseil intercommunal et du Comité de direction par M. le Préfet Roland Berdoz a eu lieu le 18 décembre 2006 et la première séance du Conseil intercommunal s'est déroulée le 22 février 2007.

### **1. APPEL**

Ont fait excuser leur absence : André Grivel (Blonay) – Pierre Piralli (Blonay) – Olivier Bays (Corsier) – Nicole Pointet (Jongny) – Christian Grobéty (La Tour-de-Peilz) – Charlotte Chevallier (Montreux) –

Yanick Hess (Montreux) – Alain Imhof (Montreux) – Yves-Laurent Kundert (Montreux) – Laurent Wehrli (Montreux) – Gérald Gygli (St-Légier) – Martine Schlaeppli (St-Légier) – Lionel Girardin (Vevey) – Clément Toluoso (Vevey) – Philippe Andler (Veytaux)

N'ont pas fait excuser leur absence : Laurent Cossy (Chardonne) – Olivier Coeytaux (La Tour-de-Peilz)

Mmes Arianne Rouge (Corsier) et Antoinette Siffert (St-Légier), M. Etienne Rivier (Vevey), membres du Comité de direction, sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet, qui n'a émis aucune objection.

## **2. ASSERMENTATIONS**

### **2.1 Prestation de serment de deux Conseillers(ères) en remplacement de Messieurs René Chevalley et Christian Gagnat (Montreux), démissionnaires**

L'assemblée se lève.

M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis MM. Tal Luder et Daniel Meillaud (Montreux) prêtent serment.

M. le Président les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

## **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est considéré comme adopté tel que présenté.

## **4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 05/2016 DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2016**

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal no 05/2016 de la séance du 24 novembre 2016 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

## **5. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Néant.

## **6. CORRESPONDANCE**

Néant.

## **7. DEPOT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS**

Trois interpellations sont déposées et seront traitées sous point 11 de l'ordre du jour :

- Interpellation de M. Francis Baud (Vevey) intitulée « Nos concessionnaires, les dindons de la farce »
- Interpellation de M. Alexandre Staeger (Montreux) intitulée « Numéro de téléphone unique des taxis et premier avril »
- Interpellation de M. André Goy (Corsier) intitulée « Situation de la vente des cartes à gratter pour les clients des hôtels de la Riviera »

## **8. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION DÉPOSÉS**

### **8.1 Préavis relatif aux comptes 2016 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2017)**

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion pour étude et rapport.

### **8.2 Préavis relatif au Rapport de gestion 2016 (No 02/2017)**

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion pour étude et rapport.

### **8.3 Préavis relatif au Règlement intercommunal sur la vidéosurveillance de l'Association Sécurité Riviera – Modification de l'art. 4 traitant des installations (No 03/2017)**

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission de 9 membres ainsi composée :

Présidence : Alexandre Staeger (Montreux)

Membres : Bibiana Streicher (Montreux), Werner Riesen (Vevey), Francis Baud (Vevey), Michel Culand (La Tour-de-Peilz), Helga Young-Rarden (Blonay), Corinne Borloz (Corseaux), Céline Morier (St-Légier) et John Grandchamp (Veytaux)

## **9. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION**

### **9.1 Communication relative au système de paiement du stationnement par smartphone ou internet (No 01/2017)**

M. Gilbert Jaunin (Blonay) revient sur une information parue sur le site internet de la commune de Blonay selon laquelle le système allPark prendrait fin au 31 décembre 2017. Qu'en est-il ? Cette décision est à son avis dommageable pour toutes les personnes de l'extérieur qui bénéficient de ce système et qui ne pourront plus l'utiliser sur la Riviera.

M. Bernard Degex (Blonay) répond que, suite à quelques remarques fort judicieuses qui allaient dans le même sens, il a été décidé de prolonger les contrats allPark pour toutes les communes où ce système est déjà en fonction. Il y aura donc deux systèmes en parallèle sans que cela n'altère le bon fonctionnement de l'un ou de l'autre, si ce n'est que ParkNow permet un contrôle plus serré que le système allPark des places extérieures qui sont occupées et payées. Comme les villes s'équipent de plus en plus de panneaux indiquant le nombre de places disponibles dans certains parkings, ParkNow permet d'avoir cette information, ce qui n'est pas le cas d'allPark pour l'instant. Mais une nouvelle version devrait offrir cette possibilité dans les mois à venir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **10. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Néant.

## **11. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET REPONSES DU COMITE DE DIRECTION**

### **11.1 Interpellation de M. Francis Baud (Vevey) intitulée « Nos concessionnaires, les dindons de la farce »**

M. Francis Baud (Vevey) donne lecture de son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Préambule : En effet, un dindon, ça se fait plumer, donc au sens argotique, il se fait duper. Et comme il se sert souvent farci, il aura suffi d'un peu d'humour pour accoler au volatile cette histoire de farce.

Le 26 septembre 2013, le Conseil intercommunal ASR adopta le Règlement sur les services de taxis de l'ASR, évidemment de toute la Riviera.

Ce règlement fixe le champ d'application à tous les détenteurs et conducteurs de véhicules routiers destinés aux transports rémunérés de personnes. Il fixe les types d'autorisations et les conditions draconiennes d'octroi, à savoir entre autres :

- De justifier d'une affiliation à une caisse de compensation.
- D'être titulaire du permis de conduire professionnel.
- Faire preuve de connaissances suffisantes du territoire de l'ASR.
- Réussir l'examen de conducteur de taxis dans le secteur couvert par l'ASR.
- De se servir exclusivement de véhicules autorisés par l'ASR (ce qui inclut un tachygraphe et un compteur horokilométrique et équipé d'un luminaire « TAXI » sur le toit du véhicule).
- D'afficher l'autorisation délivrée par l'ASR à l'intérieur du véhicule.
- D'être accessible par un numéro de téléphone unique pour toute la Riviera, lié à une centrale téléphonique.
- De respecter la durée du travail et du repos selon LCVR.
- De payer les taxes et émoluments fixés par le Comité directeur de l'ASR.

Il y a maintenant déjà bientôt deux ans que les taxis dits « UBER » ont fait leur apparition, d'abord à Genève, ensuite à Lausanne et, notamment depuis juin 2016, à Vevey et ont mis les six concessionnaires veveysans dans une situation inédite et surtout inattendue dans son impact. Les nouveaux concurrents faisant commerce de transport de passagers en voiture pratiquent hors de toute contrainte telle que décrite ci-dessus, donc en parfaite illégalité.

Loin de nous de vouloir ici lancer un débat de politique fédérale, voire cantonale, sur la manière de résoudre ce problème de conflit entre l'existence de lois et de règlements existants d'une part et l'application du principe de la liberté du commerce définie constitutionnellement, d'autre part. D'autant que ce débat est ou sera peut-être très long.

En attendant, nos concessionnaires se trouvent dans une situation pour le moins inconfortable : ils sont tous en perte de chiffre d'affaires entre 30% et plus. Et ceci d'une manière particulièrement brutale et subite. Ils sont confrontés à une concurrence à laquelle il n'est pas possible de s'adapter, car les dés sont pipés. Les uns soumis à des règles strictes et coûteuses, les autres en totale illégalité, trop rarement inquiétés. De plus en œuvrant avec une efficacité redoutable, à travers des applications sur tout téléphone portable, avec une simplicité et une convivialité déroutante et surtout à des prix divisés par deux à trois.

En attendant que la situation change, dans n'importe quel sens, ce qui prendra des années, auxquelles nos concessionnaires ne survivront pas, nous nous demandons ce qu'il est possible de faire dans l'immédiat pour éviter la gravité de cette injustice. Nous ne demandons pas à ce qu'un choix soit fait. Cela ne nous semble pas possible dans l'urgence. Nous demandons simplement, en attendant, que l'on applique le règlement sur les taxis à toute personne faisant du commerce avec les transports en voiture.

Sachant que cette requête, manifestement légitime dans un État de droit, soit difficile à appliquer dans l'absolu, compte tenu de l'extrême volatilité des intervenants dans le cadre « Uber », voire par la suite sans « Uber » en colportant des cartes de visite avec N° de natel, rien n'empêche de songer à des mesures réalistes, qui assurent une certaine efficacité.

Nos questions au Comité Directeur :

- Êtes-vous conscients de la gravité de la situation qui met sérieusement en péril la survie des taxis concessionnaires, tels que les dix communes de la Riviera les ont définis pour assurer la sécurité des passagers et leur confort ?
- Êtes-vous d'accord que le rôle de la Police, dont la mission principale est de faire respecter les lois et règlements existants, consiste à faire respecter notre nouveau règlement sur les taxis par toutes les personnes faisant commerce du transport de personnes en voiture ?
- D'une manière plus générale, où en est-on aujourd'hui dans l'application de ce règlement sur les taxis. Le CODIR pense-t-il que ce règlement est toujours en adéquation et qu'il peut et doit s'appliquer sans réserve ?

Nous demandons une réponse écrite. »

M. Bernard Degex (Blonay) remarque qu'il y a actuellement 20 concessionnaires, pour 29 concessions, sur le territoire de l'ASR. Le Comité de direction se déterminera par écrit sur les questions soulevées par l'interpellateur. Il tient néanmoins à préciser que, contrairement aux dispositions réglementaires lausannoises, celles du Règlement sur le service des taxis de l'ASR ne permettent pas de dénoncer les chauffeurs qui interviennent par le biais de l'application « UberPop ». Pour pouvoir réprimer une infraction réalisée par ces conducteurs occasionnels, les agents soupçonnant une infraction doivent soit obtenir l'aveu immédiat de la part du conducteur qu'il effectue bien cette activité à titre professionnel, soit prouver qu'il a effectué au moins deux courses dans un intervalle de moins de 16 jours, en en retirant un profit économique. La tâche n'est donc pas simple. De plus, le conducteur sera dénoncé non pas en lien avec la réglementation intercommunale, mais avec la Loi fédérale sur la durée du travail, la conduite et le repos des conducteurs professionnels. Il est certain que des réflexions seront menées et des décisions prises à des niveaux supérieurs, mais il faut bien admettre qu'à l'heure où l'on parle de mobilité douce, de transfert modal et de covoiturage, l'application Uber et ses retombées sont difficiles à interpréter de manière correcte par rapport à notre réglementation sur les taxis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

### **11.2 Interpellation de M. Alexandre Staeger (Montreux) intitulée « Numéro de téléphone unique des taxis et premier avril »**

M. Alexandre Staeger (Montreux) donne lecture de son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Le Règlement sur le service des taxis (RST) que notre autorité a adopté le 26 septembre 2013 est définitivement entré en vigueur le 1er avril 2015. A son art. 27b, dit règlement dispose que tous les taxis bénéficiant d'une autorisation de type A sont joignables par un numéro de téléphone unique. Grâce à la disposition transitoire prévue à l'art. 58 al. 6 RST, les concessionnaires disposaient d'un délai de deux ans dès l'entrée en vigueur du RST pour s'organiser entre eux afin de mettre en place le numéro unique prévu à l'art. 27b RST.

Ainsi, tous les titulaires d'une concession de type A doivent proposer au public un numéro de téléphone unique depuis le 1er avril 2017.

Je n'ai toutefois vu aucun numéro de taxi unique sur la Riviera. Peut-être n'ai-je pas bien regardé ? Ou, vu la date d'entrée en vigueur des dispositions du RST, peut-être s'agissait-il d'un « poisson d'avril » ?

Je me permets dès lors de poser les questions suivantes au Comité de direction de l'ASR :

1. Les concessionnaires visés par l'art. 27b RST ont-ils pris contact avec le Comité de direction au sujet de l'application de cette disposition ?

2. Un numéro de téléphone unique pour joindre les taxis soumis au RST est-il en service ?
3. Dans l'affirmative, quel est ce numéro ?
4. Dans la négative, quelles mesures le Comité de direction a-t-il prises ou entend-t-il prendre pour faire respecter le RST ?

Je remercie d'ores et déjà le Comité de direction de la réponse qu'il voudra bien apporter à la présente interpellation. »

M. Bernard Degex (Blonay) donne les réponses suivantes :

*Les concessionnaires visés par l'article 27b RST ont-ils pris contact avec le Comité de direction au sujet de l'application de cette disposition ?* La Police du commerce a anticipé en adressant, le 17 janvier 2017, une correspondance aux 20 concessionnaires auxquels sont octroyées les 29 concessions « A » sur le territoire de la Riviera. Les intéressés ont été sensibilisés une nouvelle fois à cette disposition réglementaire et son entrée en vigueur au 1er avril 2017. Ils étaient priés de communiquer d'ici à fin février les mesures entreprises pour la mise en service de ce numéro d'appel unique. Seuls trois concessionnaires ont répondu. L'un a suggéré que ce soit le numéro de téléphone actuel de la gare de Vevey qui soit utilisé, ce qui est totalement incompatible. Un deuxième a déclaré que tout allait bien et qu'il ne fallait rien changer et le troisième a déclaré qu'il avait fait quelques démarches auprès de Swisscom pour tenter d'obtenir un numéro unique, mais que cela impliquait une contribution aux frais fixes se montant à CHF 731.- par mois. Il se refusait de jouer lui-même le rôle d'intermédiaire à l'égard des autres et souhaitait un soutien logistique pour résoudre cette problématique.

*Un numéro de téléphone unique pour joindre les taxis soumis au RST est-il en service ? Dans l'affirmative, quel est ce numéro ?* Il n'y a donc pas de numéro unique pour les concessionnaires « A » qui, de fait, ne respectent pas les dispositions du règlement sur le service des taxis voté par le Conseil intercommunal.

*Dans la négative, quelles mesures le Comité de direction a-t-il prises ou entend-il prendre pour faire respecter le RST ?* Le Comité de direction se déterminera lors de sa prochaine séance quant à la suite qu'il entend donner, vraisemblablement en fixant un ultime délai aux concessionnaires pour remplir leurs obligations. Si sa démarche ne devait pas être suivie, il pourrait être contraint de retirer les concessions « A » à l'ensemble des bénéficiaires, ce qui serait évidemment une mesure extrême alors même que les intéressés sollicitent l'autorité pour qu'elle intervienne à l'égard des fournisseurs de prestations qui agissent au travers de la plateforme Uber et qui ne respectent pas la loi eux non plus.

M. Alexandre Staeger (Montreux) se déclare satisfait de la réponse donnée, moins du résultat. Il se réjouit toutefois d'être informé des mesures que le Comité de direction entend prendre à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

### **11.3 Interpellation de M. André Goy (Corsier) intitulée « Situation de la vente des cartes à gratter pour les clients des hôtels de la Riviera »**

M. le Président rappelle que, selon l'art. 68, al. 2 du Règlement du Conseil intercommunal, une interpellation doit être appuyée par cinq membres au moins pour être valablement déposée.

Les conseillers n'étant pas au courant du contenu de cette interpellation, ils hésitent à lever la main. Le Président laisse donc l'interpellateur développer son texte.

M. André Goy (Corsier) donne lecture de son interpellation, dont le texte est le suivant :

« En préambule, je précise que ce système permet au bénéficiaire de parquer son véhicule de 17h00 jusqu'au lendemain à 12h00 pour la somme de CHF 8.-.

Or, depuis l'introduction dans certaines communes de la Riviera du système des cartes à gratter pour les clients des hôtels, on peut constater que les revenus provenant de ce système sont en baisse constante, voire en chute libre par exemple pour la commune de Montreux.

Selon les données que j'ai trouvé dans le rapport de gestion, pour l'année 2016, le chiffre d'affaires de vente des cartes à gratter pour l'ensemble de ces communes s'est élevé à CHF 3'048.- qui correspond seulement à 381 cartes vendues, soit à peine une par jour.

En l'espèce, ce système de cartes à gratter, même s'il est relativement avantageux pour le client, ne répond plus à l'évolution technologique des systèmes actuels de paiement de parking. On peut même parler d'un système obsolète dont le processus d'utilisation fait plutôt penser à une carte à gratter de loterie.

Inutile de dire que bon nombre des utilisateurs étrangers ne comprennent déjà pas le fonctionnement puisque le règlement est expliqué seulement en trois langues (français, anglais et allemand).

Cela étant, et comme vous ne l'ignorez pas, les hôtes surtout étrangers constatent que leur séjour touristique ou d'affaire dans notre région est onéreux, dès lors, pourquoi ne pas faire preuve d'inventivité afin que nos hôtes repartent avec un bon souvenir de notre région et pas avec celui désastreux d'une amende d'ordre reçue pour un stationnement non conforme dans la jungle des nombreux systèmes différents de stationnement que l'on peut trouver sur la Riviera.

Pour cela, je propose que ce système qui n'est pratiquement plus utilisé soit abandonné et que nos autorités réfléchissent soit à un nouveau système plus facile d'utilisation, soit pourquoi pas, à offrir la gratuité du stationnement à nos hôtes de passage durant la période horaire précitée.

Cette proposition audacieuse et inédite ne passerait certainement pas inaperçue et donnerait ainsi un attrait supplémentaire à notre région touristique.

Je vous remercie pour votre attention.

#### Evolution de la vente des cartes à gratter depuis 2009

	<u>2009</u>	<u>2011</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Montreux	919	40	70	50
Vevey		394	303	251
La Tour-de-Peilz			50	60
Corsier-sur-Vevey			0	20
TOTAL	919	434	423	381

Les CàG ont généré un revenu de CHF 3'048.- (381 x CHF 8.-). »

Cette interpellation est soutenue réglementairement.

M. Bernard Degex (Blonay) rappelle que les dispositions relatives au stationnement sont des réglementations communales, l'ASR intervenant par le biais de contrats de prestations pour effectuer les contrôles, respectivement les activités en lien avec la mise à disposition des macarons « résidents » ou d'autres autorisations particulières. Plusieurs types d'autorisations existent et sont, pour chaque commune, distinguées par des couleurs différentes. Elles se présentent sous la forme de cartes à gratter sur lesquelles le bénéficiaire doit inscrire le numéro d'immatriculation du véhicule et gratter l'année concernée, le mois et le jour. Chacune des autorisations est numérotée et sert de pièce comptable. Les avantages de ce système sont multiples. Il s'agit d'une carte sécurisée, un logo en hologramme neutralisant toute possibilité de copie. Le fait de gratter permet une utilisation unique. Le principe adopté permet, par exemple pour un hôtelier, d'acquérir une série de cartes qu'il met à la disposition de ses clients. L'utilisation est simple et les explications sont données dans les trois langues (français, allemand et anglais) qui concernent le plus grand nombre de touristes. Ceux-ci peuvent en outre bénéficier des conseils et explications de la part du personnel hôtelier, qui est principalement responsable de l'accueil dans notre région. De plus, l'utilisation d'une telle carte facilite

la visibilité pour le personnel de contrôle, ce que l'absence de tout paiement ne permettrait pas de réaliser puisque, précisément, il serait impossible d'identifier les véhicules des réels bénéficiaires, qu'ils soient suisses ou étrangers. Le tarif fixé pour bénéficier de la carte de stationnement est arrêté par l'ensemble des communes. Il vise à garantir l'équité pour l'utilisation dans des zones de stationnement limitées qui sont payantes. L'hôtelier qui acquiert les autorisations de parcage et les distribue peut inclure les frais de la carte dans le tarif facturé au client. Il peut aussi prendre à sa charge cette participation et offrir la gratuité des stationnements aux hôtes de passage. Le dispositif a fait ses preuves. Il est fiable et permet la totale lisibilité comptable des encaissements réalisés qui, par répercussion, favorisent les informations qui figurent dans le rapport de gestion en toute transparence. Comme déjà mentionné, ces décisions sont communales. Une commune de la Riviera est justement en train de mettre en place un système de carte à gratter, ce qui montre bien que cette interpellation déposée devant le Conseil intercommunal devrait plutôt l'être devant chaque conseil communal, sachant que, comme mentionné plus avant, l'ASR n'intervient qu'au travers de contrats de prestations pour effectuer les contrôles en lien avec lesdits macarons.

M. André Goy (Corsier) a pris note de ces explications. Mais si on regarde les statistiques, on voit que Montreux a vendu 919 cartes en 2009 et seulement 50 en 2016. Cela montre bien qu'il y a un gros problème.

M. Bernard Degex (Blonay) pense qu'une des explications vient du fait que les hôteliers achètent des cartes par paquet, ce qui fait qu'il y a beaucoup d'achats une année et moins les années suivantes.

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) ajoute que grâce à la Riviera Card, les hôtes étrangers bénéficient de la gratuité sur les transports publics. C'est très certainement une des raisons pour lesquelles le nombre de cartes achetées a diminué. Pour ce qui est de Montreux, il n'a pas l'impression que beaucoup d'hôteliers proposent ces cartes à gratter à leurs hôtes. Ce sont plutôt les maraîchers à qui l'on donne ces cartes pour se parquer les jours de marché.

M. Christophe Ming (Vevey) indique que si l'on voulait financer un rabais sur ces cartes, il faudrait passer par la taxe de séjour, où les dix communes de la Riviera sont représentées. S'il y a une diminution de la vente de ces cartes, c'est aussi parce que la plupart des hôtels qui font beaucoup de nuitées ont des parkings souterrains et/ou qu'ils sont proches des gares, surtout sur le bas. La clientèle qui séjourne dans la région pour des congrès ou des grands événements utilise de plus en plus les transports publics. Il y a moins de voitures de location dans les parkings. La diminution est flagrante. Les gens qui viennent en voiture sont principalement les consommateurs des restaurants ou des bars.

M. André Goy (Corsier) trouve malgré tout que le système actuel est extrêmement compliqué. Il faut d'abord comprendre comment gratter cette carte, mais surtout trouver la bonne zone qui accepte ces macarons pour les hôtels. Il y a pleins de panneaux différents, avec des tas de spécificités.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

## **12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

M. Cédric Bussy (Vevey) revient sur la question du numéro de téléphone unique pour les taxis. Si le coût est de fr. 700.—, divisé par 20 concessionnaires, cela ne représente que fr. 30.— par mois environ. Il peine donc à croire que le problème soit financier. Il semble plutôt que ce soient les concessionnaires de taxis qui n'arrivent pas à s'entendre. Même s'il admet que ce n'est pas le rôle premier du Comité de direction, il émet le vœu que celui-ci organise une table ronde, une médiation afin de trouver une solution. Pour le bien de nos habitants, peut-être faudrait-il mettre tous les acteurs autour d'une table.

M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) pensait que serait annoncé, dans les communications du Bureau, le décès, le 14 mars dernier, de Mme Maria Espinosa, maman de notre Président. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence afin d'honorer sa mémoire.

M. le Président aimerait, avant de clore la séance, faire part de son grand souhait de voir le Conseil intercommunal se réunir à nouveau dans la salle du Conseil communal de La Tour-de-Peilz, commune siège de l'association. Il semble que ce choix soit du ressort du Président, mais il soumet cette proposition au vote du Conseil.

Une large discussion s'engage à ce sujet. Il est rappelé que si le Conseil intercommunal a pris la décision d'abandonner la salle de La Tour-de-Peilz, c'est parce qu'elle n'est pas aux normes incendie. L'ECA exige une sortie de secours pour cette salle située au 1<sup>er</sup> étage, mais les Monuments historiques refusent d'entrer en matière parce qu'il n'est pas possible de modifier la façade. Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz siège toutefois dans cette salle, tout comme le Conseil intercommunal du SIGE d'ailleurs, sans que cela ne pose aucun problème. Il est relevé néanmoins que la salle n'est pas équipée de sièges avec pupitre qui permettent aux conseillers de travailler dans de bonnes conditions. Le Conseil intercommunal est-il prêt à prendre le risque de siéger dans une salle qui n'est pas conforme ? L'ASR se doit d'être exemplaire en matière de respect des normes de sécurité, notamment incendie. A l'époque, il avait été évoqué la possibilité de siéger dans la commune du Président, mais pour certaines communes, cela peut poser de gros problèmes aux conseillers qui utilisent les transports publics pour se rendre aux séances.

Au vote, la proposition de réintégrer la salle de la Maison Hugonin à La Tour-de-Peilz est refusée à la majorité (quelques avis favorables).

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président José Espinosa (La Tour-de-Peilz) lève la séance à 18h55.

**CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE  
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

Le Président :  
José **ESPINOSA**

La Secrétaire :  
Carole **DIND**



---

*Informations de connexion à la salle :*  
*SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil\_Communal*  
*Mot de passe (WPA2) : Conseil1116*

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**PRÉAVIS No 04/2017**  
**du Comité de direction**  
**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Budget de l'Association Sécurité Riviera**  
**- Année 2018 -**

**Séance de commission : mardis 11 juillet et 22 août 2017 à 19h.00, en la salle du Comité de direction, rue du Lac 118, Clarens**

## TABLE DES MATIERES

1.	<b>Préambule</b> .....	3
2.	<b>Principes généraux</b> .....	3
3.	<b>Projet de budget 2018</b> .....	4
4.	<b>Charges et revenus</b> .....	5
5.	<b>Effectif</b> .....	6
6.	<b>Conclusions</b> .....	7

### Documents annexés :

- Budget 2018 avec remarques et compléments intégrant
- Charges et revenus par nature
- Charges et revenus par cellule
- Répartition par commune

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## 1. Préambule

Le budget de l'Association Sécurité Riviera pour l'année 2018 devrait être adopté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 28 septembre 2017.

En vertu des dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2018.

Celui-ci est établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département de l'intérieur, Services des communes et du logement.

Notons que les éléments particuliers suivants influencent les données du budget 2018 :

- **augmentations d'effectif** : l'effectif total est augmenté de 1.3 ETP, qui touchent la cellule **Direction**, à hauteur de 1 ETP, afin de renforcer la nouvelle structure de direction, et le secrétariat de **Police Riviera** par l'augmentation de l'activité liée aux manifestations.
- **mise en fonction du SAE (système d'aide à l'engagement)** : déjà prévus dans le cadre du budget 2016, les éléments financiers liés à cette installation ont été repris dans le budget 2017 et le sont encore dans le budget 2018; les délais initiaux ne sont pas respectés et la réalisation sera vraisemblablement repoussée au début 2018. Pour mémoire, ce dispositif déterminant dans le cadre de l'organisation de la Police coordonnée permettra la géolocalisation des intervenants et la mise à niveau des radios Polycom de manière à les équiper du module de localisation satellitaire.
- **remplacement de véhicules** : le budget 2018 est conforme au plan de renouvellement, soit trois véhicules d'intervention et un fourgon de transport de personnes pour le **Corps de police**, un fourgon pour la **Prévention**.  
Pour **Ambulance Riviera**, l'achat d'une nouvelle ambulance est prévu.  
Un fourgon sera acquis pour la cellule **Signalisation**.  
En ce qui concerne la **Protection civile**, un utilitaire 4x4 sera remplacé.  
Pour le **SDIS Riviera**, deux véhicules (un utilitaire 4x4 et un fourgon de transport de personnes) seront acquis.

## 2. Principes généraux

En fonction de l'article 35, al. 3 des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera, le budget est approuvé par le Conseil intercommunal avant le 30 septembre. Le budget 2018 respecte les principes généraux développés dans le cadre du préavis adopté en 2006 par les dix Conseils communaux. La répartition des charges et des recettes par cellule et entre les communes est appliquée conformément à l'article 34 des Statuts. Les charges relatives aux **tâches principales** (Autorités - Direction - Chancellerie - Amendes d'ordre - Ambulance Riviera - Utl - Prévention - Police Riviera - Police du commerce) sont réparties entre toutes les communes partenaires, au prorata de la population pondérée. La population pondérée est égale au nombre d'habitants de la commune multiplié par un coefficient de pondération défini selon l'échelle suivante :

Commune :	jusqu'à 1'000 habitants	coefficient 2
	1'001 à 3'500 habitants	coefficient 3
	3'501 à 6'000 habitants	coefficient 4
	6'001 à 12'000 habitants	coefficient 5
	plus de 12'000 habitants	coefficient 6

Il est également utile de rappeler que la charge résiduelle de la Signalisation (609) est répartie au prorata du nombre d'habitants des communes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey. Quant aux Offices du Stationnement, qui présentent tous un exercice bénéficiaire, les recettes profitent aux communes respectives, qui assument directement les charges en matière d'investissements matériels, notamment en ce qui concerne les parcomètres. Une particularité est encore à signaler à la Commune de Vevey, puisque l'Office du Stationnement est en charge de la gestion du parking du Panorama, permettant une recette nette pour l'Office du Stationnement de Vevey de CHF 4'850'497.00 sur le budget 2018, expliquant du même coup, au moment de la répartition, un résidu de charges relativement peu important pour cette commune à coefficient 6, particulièrement lors de la lecture rapide du coût par habitant.

Les charges relatives au **SDIS Riviera** (comptes 650) et à la **Protection civile** (comptes 66) sont réparties au prorata du nombre d'habitants. S'agissant de cette dernière, cette participation s'étend, selon le même principe, aux communes de Château-d'Oex, de Rossinière et de Rougemont, conformément au contrat de droit administratif entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### 3. Projet de budget 2018

La prévision budgétaire 2018 correspond au tableau ci-dessous (population au 31.12.2016) :

Commune	Population au 31.12.2016	Montants	CHF/hab budget 2018
Blonay	6'116	1'809'796.33	295.91
Chardonne	2'916	582'165.88	199.65
Corseaux	2'212	441'615.54	199.65
Corsier	3'403	679'393.17	199.65
Jongny	1'488	297'072.30	199.65
Montreux	26'402	9'083'475.02	281.11
St-Légier	5'130	1'271'104.02	247.78
La Tour-de-Peilz	11'637	3'443'525.16	286.54
Vevey	19'605	6'745'001.43	118.67
Veytaux	850	128'785.34	151.51
<b>Pays-d'Enhaut</b>			
Château-d'Oex	3'477	79'864.21	22.97
Rossinière	546	12'541.23	22.97
Rougemont	892	20'488.60	22.97

Le budget 2018 laisse apparaître les résultats suivants :

	<b>Budget 2018 comptes 600 à 608</b>	<b>Budget 2018 comptes 600 à 610.03</b>	<b>Budget 2018 comptes 600 à 66</b>
<b>Charges brutes</b>	29'314'987.00	37'108'806.00	43'246'479.25
<b>Revenus</b>	9'239'400.00	23'222'540.00	24'840'972.00
<b>Charges à répartir</b>	20'075'587.00	13'886'266.00	18'405'507.25

#### 4. Charges et revenus

La charge nette évaluée au budget 2018 pour la répartition concernant l'ensemble des dix communes de Sécurité Riviera et en relation avec les cellules Autorités, Direction, Chancellerie, Amendes d'ordre, Ambulance Riviera, Utli, Prévention, Corps de police et Police du commerce (600 à 608) représente une charge globale à répartir de CHF 20'075'587.00.

La charge nette comprenant l'ensemble des cellules, soit les précédentes citées + Signalisation et Stationnement des communes de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz (600 à 610.03), s'élève à CHF 13'886'266.00.

La charge nette pour l'ensemble des cellules, y compris le SDIS et la Protection civile, s'élève à CHF 18'405'507.25.

Les charges et revenus par nature se décomposent selon le tableau ci-dessous :

#### Charges

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2018</b>
30	Autorités et personnel	32'296'085.75
31	Biens, services, marchandises	7'034'310.00
32	Intérêts passifs	14'450.00
33	Amortissements	474'850.00
35	Charges cant. et intercom.	736'784.50
36	Aides, subventions	14'500.00
39	Imputations internes	2'675'499.00

#### Revenus

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2018</b>
42	Revenus du patrimoine	8'314'750.00
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	11'315'816.00
45	Participations et remboursements de collectivités publiques	2'534'907.00
49	Imputations internes	2'675'499.00

A l'analyse des charges par nature, l'augmentation relevée au chapitre 30 *Autorités et personnel* relève de l'évolution salariale globale induite par la progression salariale statutaire, de même que par l'augmentation de 1.3 ETP.

Au chapitre 31 des *biens, services et marchandises*, la réduction (- CHF 207'000.00 arrondi) est principalement liée à l'achat d'équipement. Les *charges d'intérêts*, chapitre 32, comprennent l'intérêt sur l'emprunt relatif à l'acquisition des ambulances et les intérêts de l'emprunt concernant l'acquisition du nouveau logiciel d'amendes d'ordre. Les *amortissements*, au chapitre 33, concernent les deux mêmes éléments.

Les revenus augmentent (+ CHF 2'085'000.00 arrondis) grâce aux recettes parcomètres, ainsi qu'aux redevances « macarons » pour stationnement.

## 5. Effectif

Le tableau ci-après récapitule l'effectif complet de l'Association Sécurité Riviera :

EPT PAR CELLULE						
CELLULES	EPT budget 2015	EPT budget 2016	EPT budget 2017	EPT supplémentaires budget 2018	TOTAL EPT BUDGET 2018	EPT AU 01.04.2017
Direction 601	7.5	7.5	7.7	1	8.7	7.5
Chancellerie 602	4.5	4.5	4.5	0	4.5	4.5
Police Riviera 603	108.7	108.7	108.7	0.3	109	105.7
Police Riviera - aspirants 603	0	7	7	0	7	7
Prévention 604	5	5	5	0	5	5
Ambulance Riviera 605	28	28	28	0	28	27.7
UTLI 606	7	7	7.5	-1.3	6.2	7.2
Amendes d'ordre 607	5.1	5.1	5.1	0.7	5.8	4.8
Police du commerce 608	6.4	6.4	6.4	0	6.4	6.4
Signalisation 609	8	8	8	0	8	8
Offices du stationnement 610	22.5	22.5	22.5	0.6	23.1	22.1
SDIS Riviera 650	8	8	9	0	9	8.9
Protection Civile Riviera 660	7	7.5	7.5	0	7.5	6.5
	217.7	225.2	226.9	1.3	228.2	221.3
Total Budget 2015 à 2017	217.7	225.2	226.9	1.3	228.2	
Total Budget 2018			228.2			
Augmentation EPT en 2018 :			1.3			

## 6. Conclusions

Il est rappelé pour mémoire que la participation des communes (compte 601.4356.01) est maintenue artificiellement à 0 lors de l'élaboration du budget, pour permettre de distinguer clairement les charges et les recettes de l'ASR à la lecture des éléments budgétaires et d'identifier ainsi l'excédent de charges à répartir sur l'ensemble des communes, selon les clés définies dans les Statuts.

Les principes mis en place depuis la création de l'ASR ont été appliqués à l'élaboration de ce nouveau budget. Le Comité de direction est toujours sensible au fait que la démarche est délicate, puisqu'elle s'effectue, pour les services, huit mois avant le début de l'année comptable concernée. Néanmoins, cette contrainte a pour avantage le bénéfice d'inciter chacun à poser clairement ses objectifs pour anticiper les besoins financiers nécessaires à leur réalisation.

Dans le domaine des Ressources Humaines, les projections sont conformes aux effectifs admis et au personnel en fonction. Elles prennent en considération la progression salariale liée au principe Gesper et n'ont, dans ce projet de budget 2018, tenu compte d'aucune majoration de l'échelle salariale, l'indice des prix à la consommation ne démontrant, à ce jour, aucune perspective de progression susceptible d'engendrer une majoration de l'échelle.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le préavis No 04/2017 du Comité de direction du 08 juin 2017 sur le projet de Budget 2018 de l'Association Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le projet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **décide**

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2018 qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 66	CHF 43'246'479.25
Total des revenus pour les comptes 600 à 66	CHF 24'840'972.00
Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF 18'405'507.25

Ainsi adopté le 08 juin 2017

**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**  
Le Président :  Le Secrétaire :   
Bernard Degex Michel Francey



Annexes mentionnées en p. 2

Membres délégués : le Comité de direction



# **SÉCURITÉ RIVIERA**

## **BUDGET 2018**

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
<b>6</b>	<b>SECURITE RIVIERA</b>	<b>43'246'479.25</b>	<b>24'840'972.00</b>	<b>42'721'091.00</b>	<b>22'755'847.00</b>	<b>39'191'205.68</b>	<b>39'191'205.68</b>
<b>60</b>	<b>CELLULES</b>	<b>30'742'773.00</b>	<b>9'397'211.00</b>	<b>30'331'295.00</b>	<b>9'273'150.00</b>	<b>27'737'120.99</b>	<b>25'355'702.80</b>
<b>600</b>	<b>AUTORITES (CELLULE C1)</b>	<b>319'422.00</b>	<b>0.00</b>	<b>319'830.00</b>	<b>0.00</b>	<b>314'719.98</b>	<b>0.00</b>
600.3001	Rétribution des autorités	265'800.00	0.00	265'800.00	0.00	268'929.10	0.00
600.3030	AVS/AC/AF	322.00	0.00	500.00	0.00	443.55	0.00
600.3060	Indemnisation et remboursement de frais	20'000.00	0.00	20'000.00	0.00	18'106.90	0.00
600.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	3'456.75	0.00
600.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2'000.00	0.00	1'500.00	0.00	1'550.40	0.00
600.3111.01	Achat matériel informatique	1'100.00	0.00	1'700.00	0.00	0.00	0.00
600.3123	Electricité	500.00	0.00	550.00	0.00	422.96	0.00
600.3151.01	Entretien matériel informatique	2'450.00	0.00	2'500.00	0.00	1'199.24	0.00
600.3161	Loyers	7'600.00	0.00	7'600.00	0.00	5'607.40	0.00
600.3170	Frais de réceptions et manifestations	7'000.00	0.00	7'000.00	0.00	8'824.63	0.00
600.3181	Frais de ports et CCP	1'500.00	0.00	2'000.00	0.00	1'075.15	0.00
600.3182	Téléphones	0.00	0.00	80.00	0.00	0.00	0.00
600.3186	Primes d'assurances	150.00	0.00	100.00	0.00	103.90	0.00
600.3193	Cotisations	6'000.00	0.00	5'500.00	0.00	5'000.00	0.00

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
600.3001	Rétribution des autorités	Président, Vice-Président, scrutateurs, secrétaire, ainsi que jetons de présence des membres du CI et des Commissions
600.3030	AVS/AC/AF	concerne les indemnités versées à la secrétaire
600.3060	Indemnisation et remboursement de frais	indemnités et remboursement de frais des membres du Bureau et du Comité de direction
600.3101	Imprimés et fournitures de bureau	
600.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	annonce et publication des décisions du Conseil intercommunal dans la FAO
600.3111.01	Achat matériel informatique	
600.3123	Electricité	
600.3151.01	Entretien matériel informatique	coûts d'exploitation Centre informatique Montreux pour 2 postes
600.3161	Loyers	concerne bureau du Président et salle du Comité de direction
600.3170	Frais de réceptions et manifestations	
600.3181	Frais de ports et CCP	
600.3182	Téléphones	
600.3186	Primes d'assurances	
600.3193	Cotisations	cotisations à la Conf. des Directeurs des Villes de Suisse et à la Conf. des Directeurs des Polices Municipales Vaudoises (CDPMV)

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
<b>601</b>	<b>DIRECTION (CELLULE C2)</b>	<b>1'551'516.00</b>	<b>1'408.00</b>	<b>1'425'184.00</b>	<b>41'900.00</b>	<b>1'329'643.45</b>	<b>16'717'056.31</b>
601.3011	Traitements	966'321.00	0.00	850'822.00	0.00	830'227.70	0.00
601.3011.01	Primes	5'917.00	0.00				
601.3030	AVS/AC/AF	84'806.00	0.00	74'061.00	0.00	70'616.80	0.00
601.3040	Caisse de pensions	126'649.00	0.00	111'191.00	0.00	104'101.70	0.00
601.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	23'749.00	0.00	20'849.00	0.00	19'524.60	0.00
601.3050	Assurances accidents	2'629.00	0.00	2'114.00	0.00	1'817.35	0.00
601.3055	Assurances perte de gain	14'490.00	0.00	12'677.00	0.00	12'351.70	0.00
601.3060	Indemnisation et remboursement de frais	6'000.00	0.00	3'000.00	0.00	5'175.15	0.00
601.3091	Frais formation prof. du personnel	10'500.00	0.00	18'000.00	0.00	6'358.20	0.00
601.3101	Imprimés et fournitures de bureau	8'550.00	0.00	8'000.00	0.00	7'183.18	0.00
601.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	5'500.00	0.00	6'500.00	0.00	2'519.45	0.00
601.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau	1'500.00	0.00	9'000.00	0.00	433.20	0.00
601.3111.01	Achats matériel informatique	9'350.00	0.00	11'150.00	0.00	4'486.81	0.00
601.3123	Electricité	6'500.00	0.00	8'100.00	0.00	6'342.18	0.00
601.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'100.00	0.00	10'240.00	0.00	246.25	0.00
601.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	8'860.00	0.00	9'350.00	0.00	4'777.00	0.00
601.3151.01	Entretien du matériel informatique	28'195.00	0.00	22'930.00	0.00	19'965.43	0.00
601.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00
601.3161	Loyers	83'000.00	0.00	85'000.00	0.00	69'255.40	0.00
601.3181	Frais de ports et CCP	6'000.00	0.00	10'000.00	0.00	4'911.35	0.00
601.3182	Téléphones	4'000.00	0.00	3'600.00	0.00	3'889.17	0.00
601.3183	Frais bancaires	100.00	0.00				
601.3185	Honoraires	100'000.00	0.00	100'000.00	0.00	112'110.53	0.00
601.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	18'300.00	0.00	18'300.00	0.00	21'292.90	0.00
601.3193	Cotisations	0.00	0.00	700.00	0.00	150.00	0.00
601.3199	Dépenses diverses	29'000.00	0.00	29'000.00	0.00	21'687.40	0.00
601.3301	Amortissements créances et débiteurs	500.00	0.00	500.00	0.00	220.00	0.00
601.4221	Revenus cptes courants (intérêts créan.)	0.00	250.00	0.00	500.00	0.00	244.02
601.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	250.00	0.00	500.00	0.00	0.00
601.4356.01	Participations des communes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	16'630'412.19
601.4361	Remboursements de traitements	0.00	908.00	0.00	900.00	0.00	1'315.60
601.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	40'000.00	0.00	85'084.50

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
601.3011	Traitements	
601.3011.01	Primes	
601.3030	AVS/AC/AF	
601.3040	Caisse de pensions	
601.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	
601.3050	Assurances accidents	
601.3055	Assurances perte de gain	
601.3060	Indemnisation et remboursement de frais	remboursement de frais de représentation et de véhicules
601.3091	Frais formation prof. du personnel	formation du personnel (cours CEP informatique, finances, RH) et formation des apprentis (appui, comptabilité, langues, etc.)
601.3101	Imprimés et fournitures de bureau	
601.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	
601.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau	
601.3111.01	Achats matériel informatique	selon plan de renouvellement
601.3123	Electricité	
601.3141	Entretien des bâtiments et monuments	
601.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	frais liés à l'utilisation des photocopieurs, ploters et fontaines à eau
601.3151.01	Entretien du matériel informatique	coûts d'exploitation Centre informatique Montreux pour 11 postes (licences Adobe Creativ, décomptes SIT pour CartoRiviera et maintenance écran d'information)
601.3156	Entretien du matériel spécialisé	
601.3161	Loyers	
601.3181	Frais de ports et CCP	
601.3182	Téléphones	
601.3183	Frais bancaires	
601.3185	Honoraires	prestations Service des finances Montreux selon convention et réserve pour honoraires divers (procédures)
601.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	
601.3193	Cotisations	
601.3199	Dépenses diverses	participation à la Colonne de Secours (15'000.00/an), Délégation du personnel et sortie des apprentis + bons mariages, naissances
601.3301	Amortissements créances et débiteurs	
601.4221	Revenus cptes courants (intérêts créan.)	
601.4356	Facturation de services à des tiers	
601.4356.01	Participations des communes	toujours à 00.00 à l'élaboration du budget pour permettre la mention de la différence entre charges et recettes
601.4361	Remboursements de traitements	
601.4362	Remboursements de frais	

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
<b>602</b>	<b>CHANCELLERIE (CELLULE C3)</b>	<b>516'801.00</b>	<b>423'829.00</b>	<b>490'017.00</b>	<b>397'700.00</b>	<b>491'195.40</b>	<b>388'870.95</b>
602.3011	Traitements	369'069.00	0.00	338'545.00	0.00	330'035.00	0.00
602.3011.01	Primes	891.00	0.00				
602.3030	AVS/AC/AF	29'981.00	0.00	29'276.00	0.00	28'694.40	0.00
602.3040	Caisse de pensions	49'085.00	0.00	44'081.00	0.00	43'027.20	0.00
602.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	9'204.00	0.00	8'265.00	0.00	8'067.60	0.00
602.3050	Assurances accidents	917.00	0.00	806.00	0.00	783.95	0.00
602.3055	Assurances perte de gain	5'134.00	0.00	5'034.00	0.00	4'936.25	0.00
602.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	158.80	0.00
602.3065	Frais d'habillement	500.00	0.00	500.00	0.00	1'267.20	0.00
602.3091	Frais de formation du personnel	0.00	0.00	1'500.00	0.00	1'958.40	0.00
602.3101	Imprimés et fournitures de bureau	4'000.00	0.00	5'900.00	0.00	1'967.09	0.00
602.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00
602.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'500.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00
602.3111.01	Achat matériel informatique	5'550.00	0.00	10'920.00	0.00	16'697.35	0.00
602.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	24'699.00	0.00
602.3123	Electricité	400.00	0.00	500.00	0.00	372.46	0.00
602.3124	Carburant, combustible	1'000.00	0.00				
602.3141	Entretien de bâtiments et monuments	1'100.00	0.00	1'000.00	0.00	136.00	0.00
602.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	3'000.00	0.00	4'250.00	0.00	2'322.05	0.00
602.3151.01	Entretien de matériel informatique	10'590.00	0.00	10'750.00	0.00	7'716.01	0.00
602.3155	Entretien des véhicules	2'480.00	0.00	3'880.00	0.00	2'280.75	0.00
602.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
602.3161	Loyers	5'500.00	0.00	5'500.00	0.00	4'618.95	0.00
602.3181	Frais de ports et CCP	9'000.00	0.00	10'000.00	0.00	7'606.75	0.00
602.3182	Téléphones	3'750.00	0.00	3'970.00	0.00	1'977.14	0.00
602.3186	Primes d'assurances	2'350.00	0.00	2'540.00	0.00	1'873.05	0.00
602.3199	Dépenses diverses	300.00	0.00	300.00	0.00	0.00	0.00
602.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	390'000.00	0.00	390'000.00	0.00	386'285.00
602.4361	Remboursements de traitements	0.00	33'829.00	0.00	7'700.00	0.00	2'585.95

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
602.3011	Traitements	
602.3011.01	Primes	
602.3030	AVS/AC/AF	
602.3040	Caisse de pensions	
602.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	
602.3050	Assurances accidents	
602.3055	Assurances perte de gain	
602.3060	Indemnisation et remboursement de frais	
602.3065	Frais d'habillement	gants et casques pour scooter
602.3091	Frais de formation du personnel	
602.3101	Imprimés et fournitures de bureau	
602.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	
602.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	
602.3111.01	Achat matériel informatique	selon plan de renouvellement + extension du logiciel de gestion des commandements de payer
602.3115	Achats de véhicules	
602.3123	Electricité	
602.3124	Carburant, combustible	nouveau compte en 2018, précédemment prélevé sur 602.3155 entretien des véhicules
602.3141	Entretien de bâtiments et monuments	
602.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	
602.3151.01	Entretien de matériel informatique	
602.3155	Entretien des véhicules	
602.3156	Entretien du matériel spécialisé	
602.3161	Loyers	
602.3181	Frais de ports et CCP	
602.3182	Téléphones	
602.3186	Primes d'assurances	
602.3199	Dépenses diverses	
602.4356	Facturation de services à des tiers	facturation aux Offices des poursuites des commandements de payer notifiés et mandats d'amener exécutés
602.4361	Remboursements de traitements	

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>603</b>	<b>POLICE RIVIERA (CELLULE C4)</b>	<b>17'535'751.00</b>	<b>2'643'458.00</b>	<b>17'313'321.00</b>	<b>2'519'000.00</b>	<b>15'301'098.79</b>	<b>2'193'667.39</b>
603.3011	Traitements	11'539'281.00	0.00	11'383'802.00	0.00	10'543'705.60	0.00
603.3011.01	Primes	107'193.00	0.00				
603.3030	AVS/AC/AF	1'015'702.00	0.00	986'293.00	0.00	903'004.75	0.00
603.3040	Caisse de pensions	1'554'990.00	0.00	1'509'111.00	0.00	1'359'060.20	0.00
603.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	289'349.00	0.00	283'234.00	0.00	256'016.40	0.00
603.3050	Assurances accidents	31'105.00	0.00	27'176.00	0.00	23'701.10	0.00
603.3055	Assurances perte de gain	173'894.00	0.00	169'635.00	0.00	154'945.45	0.00
603.3060	Indemnisation et remboursement de frais	29'000.00	0.00	29'000.00	0.00	14'990.00	0.00
603.3065	Frais d'habillement	232'780.00	0.00	209'580.00	0.00	191'845.51	0.00
603.3066	Frais de subsistance	9'500.00	0.00	9'500.00	0.00	6'587.35	0.00
603.3091	Frais de formation prof. du personnel	67'000.00	0.00	73'000.00	0.00	43'566.45	0.00
603.3091.01	Frais de formation des aspirants	414'750.00	0.00	406'000.00	0.00	375'256.10	0.00
603.3099	Charges diverses autor./perso. (sport)	7'000.00	0.00	5'500.00	0.00	4'037.60	0.00
603.3101	Imprimés et fournitures de bureau	38'900.00	0.00	36'200.00	0.00	24'511.64	0.00
603.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	15'000.00	0.00	15'000.00	0.00	7'168.15	0.00
603.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	82'940.00	0.00	38'000.00	0.00	10'664.90	0.00
603.3111.01	Achats de matériel informatique	121'600.00	0.00	148'850.00	0.00	38'013.91	0.00
603.3115	Achats de véhicules	211'100.00	0.00	444'000.00	0.00	179'339.45	0.00
603.3116	Achats équipements spécialisés	23'550.00	0.00	139'200.00	0.00	125'038.20	0.00
603.3116.01	Achats de matériel radio	168'990.00	0.00	140'320.00	0.00	20'358.92	0.00
603.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	3'000.00	0.00	5'000.00	0.00	0.00	0.00
603.3123	Electricité	13'000.00	0.00	10'000.00	0.00	12'750.39	0.00
603.3124	Carburant, combustible	66'000.00	0.00				
603.3139	Munition	22'000.00	0.00	16'000.00	0.00	14'000.95	0.00
603.3141	Entretien des bâtiments et monuments	115'900.00	0.00	41'700.00	0.00	20'953.60	0.00
603.3151	Entretien de l'équipement de bureau	12'500.00	0.00	14'500.00	0.00	7'638.33	0.00
603.3151.01	Entretien du matériel informatique	222'880.00	0.00	211'480.00	0.00	124'845.94	0.00
603.3155	Entretien des véhicules	80'000.00	0.00	140'500.00	0.00	120'376.29	0.00
603.3156	Entretien du matériel spécialisé	50'000.00	0.00	40'650.00	0.00	33'063.00	0.00
603.3161	Loyers	385'967.00	0.00	357'000.00	0.00	336'076.25	0.00
603.3181	Frais de ports et CCP	17'000.00	0.00	15'500.00	0.00	13'388.53	0.00
603.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	170'880.00	0.00	148'990.00	0.00	137'397.00	0.00
603.3184	Frais de contentieux	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	304.05	0.00
603.3185	Honoraires et frais d'expertises	60'000.00	0.00	60'000.00	0.00	52'551.75	0.00
603.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	38'300.00	0.00	39'800.00	0.00	32'380.30	0.00
603.3189	Prestations de services (frais tiers)	115'000.00	0.00	130'000.00	0.00	91'552.86	0.00

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
603.3011	Traitements	
603.3011.01	Primes	prime d'assiduité selon DA-005 + prime d'ancienneté pour 20, 25, 30 et 35 ans
603.3030	AVS/AC/AF	
603.3040	Caisse de pensions	
603.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	
603.3050	Assurances accidents	
603.3055	Assurances perte de gain	
603.3060	Indemnisation et remboursement de frais	
603.3065	Frais d'habillement	renouvell. annuel équipements pour les policiers (éléments d'uniformes) et équip. complet pour 7 aspirants + équip. et ligne thermique serv. d'ordre, maintien de l'ordre
603.3066	Frais de subsistance	
603.3091	Frais de formation prof. du personnel	
603.3091.01	Frais de formation des aspirants	selon éléments fournis par l'Académie
603.3099	Charges diverses autor./perso. (sport)	participation des policiers aux compétitions sportives, dont Patrouille des Glaciers en 2018
603.3101	Imprimés et fournitures de bureau	
603.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	
603.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	dont mobilier CRI pour système d'aide à l'engagement si pas réalisé en 2018 - mobilier pour cafeteria Police et rempl. 50 armoires vestiaires
603.3111.01	Achats de matériel informatique	
603.3115	Achats de véhicules	remplacement de 3 vhc de patrouille selon plan de renouvellement + 1 fourgon transport de personnes + acquisition 3 vélos pour les policiers
603.3116	Achats équipements spécialisés	
603.3116.01	Achats de matériel radio	station Polycom suppl. pour CRI avec mise en œuvre du système d'aide à l'engagement - migration Polycom TPH 700 à TPH 900 répartie sur 2017/18/19
603.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	
603.3123	Electricité	
603.3124	Carburant, combustible	nouveau compte en 2018, précédemment prélevé sur 603.3155 entretien des véhicules
603.3139	Munition	2018 = renouvellement de la munition Action 4 pour tout le personnel, munition équipant chaque arme personnelle et magasins de réserves
603.3141	Entretien des bâtiments et monuments	ventil.+climatis.vestiaires sous-sol, serrures électron.dojo, transf. Récept.Clarens, rempl.moquettes CRI, récept.et local garde, réserve démén.tech.CRI et install.mobil.
603.3151	Entretien de l'équipement de bureau	
603.3151.01	Entretien du matériel informatique	
603.3155	Entretien des véhicules	diminution de la charge budgétaire par séparation des frais de carburant figurant au 603.3124
603.3156	Entretien du matériel spécialisé	
603.3161	Loyers	
603.3181	Frais de ports et CCP	
603.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	
603.3184	Frais de contentieux	
603.3185	Honoraires et frais d'expertises	
603.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	
603.3189	Prestations de services (frais tiers)	dont participation aux frais du secrétariat général CDPMV, ACPMV

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>603 POLICE RIVIERA (CELLULE C4)</b>	<b>17'535'751.00</b>	<b>2'643'458.00</b>	<b>17'313'321.00</b>	<b>2'519'000.00</b>	<b>15'301'098.79</b>	<b>2'193'667.39</b>
603.3193 Cotisations	9'700.00	0.00	6'800.00	0.00	5'650.00	0.00
603.3199 Dépenses diverses	16'000.00	0.00	16'000.00	0.00	14'710.42	0.00
603.3301 Amortissements créances et débiteurs	3'000.00	0.00	5'000.00	0.00	1'647.45	0.00
603.4356 Facturation de services à des tiers	0.00	90'000.00	0.00	80'000.00	0.00	99'614.00
603.4359 Ventes et prestations diverses	0.00	30'000.00	0.00	30'000.00	0.00	33'862.45
603.4361 Remboursements de traitements	0.00	270'958.00	0.00	156'500.00	0.00	194'600.65
603.4362 Remboursements de frais	0.00	45'000.00	0.00	45'000.00	0.00	46'163.50
603.4362.01 Emoluments pour plans et rapports	0.00	7'000.00	0.00	7'000.00	0.00	6'080.00
603.4363 Remboursements de dommages	0.00	500.00	0.00	500.00	0.00	4'033.70
603.4370 Amendes	0.00	2'200'000.00	0.00	2'200'000.00	0.00	1'809'313.09

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
603.3193	Cotisations	
603.3199	Dépenses diverses	
603.3301	Amortissements créances et débiteurs	
603.4356	Facturation de services à des tiers	
603.4359	Ventes et prestations diverses	
603.4361	Remboursements de traitements	Rétrocession académie - mise à disposition une secrétaire
603.4362	Remboursements de frais	
603.4362.01	Emoluments pour plans et rapports	
603.4363	Remboursements de dommages	
603.4370	Amendes	

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
<b>604</b>	<b>CELLULE DE PREVENTION (C5)</b>	<b>825'562.00</b>	<b>7'171.00</b>	<b>826'739.00</b>	<b>7'800.00</b>	<b>766'744.94</b>	<b>1'100.00</b>
604.3011	Traitements	550'478.00	0.00	446'846.00	0.00	539'841.70	0.00
604.3011.01	Primes	3'277.00	0.00				
604.3030	AVS/AC/AF	48'182.00	0.00	38'803.00	0.00	46'841.35	0.00
604.3040	Caisse de pensions	75'030.00	0.00	60'645.00	0.00	73'596.60	0.00
604.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	14'070.00	0.00	11'371.00	0.00	14'202.70	0.00
604.3050	Assurances accidents	1'476.00	0.00	1'070.00	0.00	2'341.95	0.00
604.3055	Assurances perte de gain	8'249.00	0.00	6'674.00	0.00	8'057.20	0.00
604.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2'500.00	0.00	2'000.00	0.00	2'482.95	0.00
604.3065	Frais d'habillement	3'992.00	0.00	5'140.00	0.00	2'140.50	0.00
604.3091	Frais formation prof. du personnel	4'000.00	0.00	3'500.00	0.00	2'255.90	0.00
604.3099	Dépenses diverses autor./perso. (sport)	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00
604.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1'880.00	0.00	2'220.00	0.00	1'559.12	0.00
604.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	250.00	0.00	250.00	0.00	145.00	0.00
604.3102.01	Campagne de prévention	14'500.00	0.00	13'500.00	0.00	8'344.50	0.00
604.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	2'800.00	0.00	2'800.00	0.00	2'741.40	0.00
604.3111.01	Achats de matériel informatique	3'950.00	0.00	8'920.00	0.00	5'857.46	0.00
604.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	28'000.00	0.00	0.00	0.00
604.3116	Achats équipements spécialisés	7'000.00	0.00	125'500.00	0.00	38.55	0.00
604.3116.01	Achats de matériel radio	8'240.00	0.00	140.00	0.00	138.20	0.00
604.3123	Electricité	600.00	0.00	700.00	0.00	598.85	0.00
604.3124	Carburant, combustible	2'000.00	0.00				
604.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'100.00	0.00	3'800.00	0.00	150.00	0.00
604.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	3'000.00	0.00	3'100.00	0.00	1'362.18	0.00
604.3151.01	Entretien matériel informatique	18'300.00	0.00	10'150.00	0.00	9'230.80	0.00
604.3155	Entretien des véhicules	2'540.00	0.00	5'040.00	0.00	8'352.25	0.00
604.3156	Entretien du matériel spécialisé	24'000.00	0.00	23'200.00	0.00	16'720.15	0.00
604.3161	Loyers	9'500.00	0.00	9'500.00	0.00	7'628.05	0.00
604.3181	Frais de ports et CCP	500.00	0.00	500.00	0.00	221.95	0.00
604.3182	Téléphones	6'908.00	0.00	6'760.00	0.00	6'770.88	0.00
604.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	2'240.00	0.00	1'610.00	0.00	1'526.25	0.00
604.3199	Dépenses diverses	4'500.00	0.00	4'500.00	0.00	3'598.50	0.00
604.4361	Remboursements de traitements	0.00	4'671.00	0.00	5'300.00	0.00	0.00
604.4362	Remboursements de frais	0.00	2'500.00	0.00	2'500.00	0.00	1'100.00

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
604.3011	Traitements	
604.3011.01	Primes	
604.3030	AVS/AC/AF	
604.3040	Caisse de pensions	
604.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	
604.3050	Assurances accidents	
604.3055	Assurances perte de gain	
604.3060	Indemnisation et remboursement de frais	
604.3065	Frais d'habillement	
604.3091	Frais formation prof. du personnel	nouvelle formation à l'ISP pour instructeurs de circulation et HEP pour instructeurs de circulation routière
604.3099	Dépenses diverses autor./perso. (sport)	
604.3101	Imprimés et fournitures de bureau	
604.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	
604.3102.01	Campagne de prévention	
604.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	
604.3111.01	Achats de matériel informatique	
604.3115	Achats de véhicules	achat de vélos pour remplacement progressif pour Jardin de circulation
604.3116	Achats équipements spécialisés	
604.3116.01	Achats de matériel radio	
604.3123	Electricité	
604.3124	Carburant, combustible	nouveau compte en 2018, précédemment prélevé sur 604.3155 entretien des véhicules
604.3141	Entretien des bâtiments et monuments	
604.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	
604.3151.01	Entretien matériel informatique	dont maintenance annuelle Epsilon pour logiciel traitement radars
604.3155	Entretien des véhicules	
604.3156	Entretien du matériel spécialisé	
604.3161	Loyers	
604.3181	Frais de ports et CCP	
604.3182	Téléphones	
604.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	
604.3199	Dépenses diverses	
604.4361	Remboursements de traitements	
604.4362	Remboursements de frais	

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
<b>605</b>	<b>AMBULANCE RIVIERA (CELLULE C6)</b>	<b>4'926'265.00</b>	<b>4'322'052.00</b>	<b>4'897'669.00</b>	<b>4'372'800.00</b>	<b>4'807'681.81</b>	<b>3'981'267.41</b>
605.3011	Traitements	3'111'080.00	0.00	3'095'924.00	0.00	3'074'670.10	0.00
605.3011.01	Primes	16'422.00	0.00				
605.3012	Salaires du personnel occasionnel	10'000.00	0.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00
605.3030	AVS/AC/AF	272'827.00	0.00	268'279.00	0.00	261'026.55	0.00
605.3040	Caisse de pensions	425'440.00	0.00	422'636.00	0.00	416'161.60	0.00
605.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	79'779.00	0.00	79'245.00	0.00	78'447.95	0.00
605.3050	Assurances accidents	8'334.00	0.00	7'391.00	0.00	7'119.55	0.00
605.3055	Assurances perte de gain	46'603.00	0.00	46'144.00	0.00	44'670.90	0.00
605.3060	Indemnisation et remboursement de frais	10'000.00	0.00	10'600.00	0.00	6'362.30	0.00
605.3065	Frais d'habillement	34'000.00	0.00	30'000.00	0.00	31'392.25	0.00
605.3091	Frais formation prof. du personnel	24'000.00	0.00	27'500.00	0.00	12'572.40	0.00
605.3093	Frais sanitaires du personnel	3'000.00	0.00	3'000.00	0.00	510.00	0.00
605.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3'500.00	0.00	3'500.00	0.00	3'556.84	0.00
605.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2'500.00	0.00	2'000.00	0.00	1'699.10	0.00
605.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	11'000.00	0.00	12'500.00	0.00	4'893.60	0.00
605.3111.01	Achats de matériel informatique	6'000.00	0.00	18'000.00	0.00	6'702.51	0.00
605.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
605.3116.01	Achats de matériel radio	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	0.00	0.00
605.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	23'000.00	0.00	21'500.00	0.00	26'023.50	0.00
605.3123	Electricité	1'700.00	0.00	0.00	0.00	1'458.67	0.00
605.3124	Carburant, combustible	40'000.00	0.00				
605.3132	Achats de matériel pour soins	67'500.00	0.00	67'500.00	0.00	71'033.11	0.00
605.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	18'500.00	0.00	18'500.00	0.00	13'899.20	0.00
605.3135	Achats de matières premières	5'000.00	0.00	10'000.00	0.00	3'433.30	0.00
605.3141	Entretien des bâtiments et monuments	16'100.00	0.00	60'000.00	0.00	56'583.15	0.00
605.3151	Entretien de l'équipement de bureau	3'500.00	0.00	4'000.00	0.00	2'082.78	0.00
605.3151.01	Entretien matériel informatique	21'250.00	0.00	21'500.00	0.00	17'023.47	0.00
605.3155	Entretien des véhicules	66'000.00	0.00	110'500.00	0.00	79'037.95	0.00
605.3156	Entretien du matériel spécialisé	24'500.00	0.00	18'500.00	0.00	16'838.30	0.00
605.3161	Loyers	79'100.00	0.00	89'600.00	0.00	86'457.60	0.00
605.3181	Frais de ports et CCP	7'000.00	0.00	7'000.00	0.00	6'225.45	0.00
605.3182	Téléphones	14'780.00	0.00	20'030.00	0.00	15'996.55	0.00

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
605.3011	Traitements	
605.3011.01	Primes	prime d'assiduité selon DA-005 + prime d'ancienneté
605.3012	Salaire du personnel occasionnel	
605.3030	AVS/AC/AF	
605.3040	Caisse de pensions	
605.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	
605.3050	Assurances accidents	
605.3055	Assurances perte de gain	
605.3060	Indemnisation et remboursement de frais	
605.3065	Frais d'habillement	équipement des ambulanciers, renouvellement des pantalons d'intervention sécurisés cantonaux et réserve pour équipement d'un nouvel employé
605.3091	Frais formation prof. du personnel	
605.3093	Frais sanitaires du personnel	
605.3101	Imprimés et fournitures de bureau	
605.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	
605.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	renouvellement du mobilier du corps de garde principal, dont renouvel. de batteries pour civières électriques et matériel pour défibrillateurs et de perfusion osseuse
605.3111.01	Achats de matériel informatique	
605.3115	Achats de véhicules	
605.3116.01	Achats de matériel radio	
605.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	
605.3123	Electricité	
605.3124	Carburant, combustible	nouveau compte en 2018, précédemment prélevé sur 605.3155 entretien des véhicules
605.3132	Achats de matériel pour soins	
605.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	
605.3135	Achats de matières premières	
605.3141	Entretien des bâtiments et monuments	
605.3151	Entretien de l'équipement de bureau	
605.3151.01	Entretien matériel informatique	
605.3155	Entretien des véhicules	depuis 2018, carburant et combustibles figurent sur le compte 605.3124
605.3156	Entretien du matériel spécialisé	
605.3161	Loyers	
605.3181	Frais de ports et CCP	
605.3182	Téléphones	

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
<b>605</b>	<b>AMBULANCE RIVIERA (CELLULE C6)</b>	<b>4'926'265.00</b>	<b>4'322'052.00</b>	<b>4'897'669.00</b>	<b>4'372'800.00</b>	<b>4'807'681.81</b>	<b>3'981'267.41</b>
605.3184	Frais de contentieux	20'000.00	0.00	15'000.00	0.00	53'282.95	0.00
605.3185	Honoraires et frais d'expertises	22'000.00	0.00	17'000.00	0.00	15'000.00	0.00
605.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	17'600.00	0.00	16'570.00	0.00	12'362.40	0.00
605.3189	Prestations de services	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00
605.3189.01	Prestations de services avancées	11'000.00	0.00	11'500.00	0.00	0.00	0.00
605.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	4'800.00	0.00	4'200.00	0.00	3'752.50	0.00
605.3193	Cotisations	2'050.00	0.00	1'650.00	0.00	1'100.00	0.00
605.3199	Dépenses diverses	10'000.00	0.00	10'000.00	0.00	2'920.55	0.00
605.3223	Intérêts des emprunts	12'400.00	0.00	12'400.00	0.00	10'392.91	0.00
605.3301	Amortissements créances et débiteurs	250'000.00	0.00	200'000.00	0.00	249'161.82	0.00
605.3313	Amortissements équipements	121'000.00	0.00	121'000.00	0.00	113'830.00	0.00
605.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	2'800'000.00	0.00	2'800'000.00	0.00	2'828'837.96
605.4356.01	Ventes de matériel médical et de soins	0.00	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	3'850.00
605.4356.02	Facturation services à tiers (avancées)	0.00	17'000.00	0.00	19'200.00	0.00	0.00
605.4361	Remboursements de traitements	0.00	38'352.00	0.00	32'600.00	0.00	79'041.80
605.4362	Remboursements de frais	0.00	25'000.00	0.00	20'000.00	0.00	24'661.65
605.4514	Participation du Canton	0.00	1'440'700.00	0.00	1'500'000.00	0.00	1'044'876.00

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
605.3184	Frais de contentieux	frais nécessaires pour obtenir le remboursement des prestations facturées
605.3185	Honoraires et frais d'expertises	modification du barème cantonal pour l'indemnité des médecins-conseils (+ 5'000.00)
605.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	
605.3189	Prestations de services	
605.3189.01	Prestations de services avancées	
605.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	modification des taxes sur vhc à moteur pour les ambulances annoncée par le Service des automobiles
605.3193	Cotisations	Association Aresa - IAS - Conseil européen de réanimation - Centrale d'achat des établissements sanitaires
605.3199	Dépenses diverses	dont Rapport annuel et séminaires de cadres
605.3223	Intérêts des emprunts	
605.3301	Amortissements créances et débiteurs	défalquation des prestations ne pouvant être encaissées, suite à décès, départs à l'étranger, etc.
605.3313	Amortissements équipements	amortissement de 3 ambulances selon préavis
605.4356	Facturation de services à des tiers	
605.4356.01	Ventes de matériel médical et de soins	
605.4356.02	Facturation services à tiers (avancées)	
605.4361	Remboursements de traitements	
605.4362	Remboursements de frais	
605.4514	Participation du Canton	subvention cantonale selon critères définis par le SSP

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>606</b>	<b>UTLI (CELLULE C7)</b>	<b>885'731.00</b>	<b>8'139.00</b>	<b>1'267'516.00</b>	<b>8'550.00</b>	<b>1'064'463.09</b>	<b>3'195.55</b>
606.3011	Traitements	608'360.00	0.00	887'651.00	0.00	749'255.00	0.00
606.3011.01	Primes	1'687.00	0.00				
606.3012	Salaires du personnel occasionnel	5'500.00	0.00	7'500.00	0.00	4'021.90	0.00
606.3030	AVS/AC/AF	53'293.00	0.00	75'456.00	0.00	64'933.60	0.00
606.3040	Caisse de pensions	80'940.00	0.00	115'693.00	0.00	101'521.80	0.00
606.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	15'178.00	0.00	21'693.00	0.00	19'035.20	0.00
606.3050	Assurances accidents	1'628.00	0.00	2'117.00	0.00	1'736.35	0.00
606.3055	Assurances perte de gain	9'115.00	0.00	12'946.00	0.00	11'210.45	0.00
606.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2'000.00	0.00	5'000.00	0.00	4'836.20	0.00
606.3065	Frais d'habillement	700.00	0.00	850.00	0.00	100.45	0.00
606.3091	Frais de formation du personnel	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	679.20	0.00
606.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1'270.00	0.00	1'500.00	0.00	993.45	0.00
606.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	200.00	0.00	200.00	0.00	42.55	0.00
606.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'000.00	0.00	2'000.00	0.00	223.00	0.00
606.3111.01	Achats de matériel informatique	8'850.00	0.00	11'550.00	0.00	4'960.16	0.00
606.3114	Achats de machines et matériel	2'900.00	0.00	4'150.00	0.00	1'038.45	0.00
606.3116.01	Achats de matériel radio	800.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00
606.3123	Electricité	2'300.00	0.00	2'800.00	0.00	2'264.59	0.00
606.3124	Carburant, combustible	0.00	0.00				
606.3133	Achats produits de nettoyage	15'800.00	0.00	15'800.00	0.00	12'597.25	0.00
606.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'600.00	0.00	1'000.00	0.00	1'221.75	0.00
606.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1'500.00	0.00	1'700.00	0.00	562.41	0.00
606.3151.01	Entretien matériel informatique	22'840.00	0.00	21'270.00	0.00	17'873.14	0.00
606.3156	Entretien du matériel spécialisé	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00
606.3161	Loyers	31'000.00	0.00	57'000.00	0.00	49'809.35	0.00
606.3181	Frais de ports et CCP	100.00	0.00	100.00	0.00	60.25	0.00
606.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	13'510.00	0.00	15'380.00	0.00	15'167.59	0.00
606.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	160.00	0.00	160.00	0.00	150.85	0.00
606.3199	Dépenses diverses	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	168.15	0.00
606.4361	Remboursements de traitements	0.00	5'739.00	0.00	6'150.00	0.00	3'123.05
606.4362	Remboursements de frais	0.00	2'400.00	0.00	2'400.00	0.00	72.50

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
606.3011	Traitements	diminution par l'attribution de la charge du Chef de la police administrative aux comptes de la Celao
606.3011.01	Primes	
606.3012	Salaire du personnel occasionnel	
606.3030	AVS/AC/AF	
606.3040	Caisse de pensions	
606.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	
606.3050	Assurances accidents	
606.3055	Assurances perte de gain	
606.3060	Indemnisation et remboursement de frais	
606.3065	Frais d'habillement	frais d'équipement pour les concierges
606.3091	Frais de formation du personnel	
606.3101	Imprimés et fournitures de bureau	
606.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	
606.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	
606.3111.01	Achats de matériel informatique	
606.3114	Achats de machines et matériel	
606.3116.01	Achats de matériel radio	
606.3123	Electricité	
606.3124	Carburant, combustible	
606.3133	Achats produits de nettoyage	produits nettoyage + papier WC, etc pour Clarens
606.3141	Entretien des bâtiments et monuments	
606.3151	Entretien de l'équipement de bureau	
606.3151.01	Entretien matériel informatique	
606.3156	Entretien du matériel spécialisé	
606.3161	Loyers	
606.3181	Frais de ports et CCP	
606.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	
606.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	
606.3199	Dépenses diverses	
606.4361	Remboursements de traitements	
606.4362	Remboursements de frais	

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>607 AMENDES D'ORDRE (CELLULE C8)</b>	<b>1'659'174.00</b>	<b>815'238.00</b>	<b>1'366'341.00</b>	<b>795'900.00</b>	<b>1'221'175.83</b>	<b>811'322.64</b>
607.3011 Traitements	600'777.00	0.00	457'021.00	0.00	450'637.45	0.00
607.3011.01 Primes	3'542.00	0.00				
607.3012 Salaire du personnel occasionnel	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	0.00	0.00
607.3030 AVS/AC/AF	53'287.00	0.00	36'194.00	0.00	36'902.25	0.00
607.3040 Caisse de pensions	76'657.00	0.00	48'552.00	0.00	47'593.20	0.00
607.3040.01 Caisse de pensions - Recapitalisation	14'375.00	0.00	9'104.00	0.00	8'923.80	0.00
607.3050 Assurances accidents	1'660.00	0.00	1'093.00	0.00	1'076.80	0.00
607.3055 Assurances perte de gain	9'036.00	0.00	6'827.00	0.00	6'731.55	0.00
607.3060 Indemnisation et remboursement de frais	3'300.00	0.00	300.00	0.00	29.60	0.00
607.3091 Frais de formation du personnel	1'500.00	0.00	1'000.00	0.00	534.20	0.00
607.3101 Imprimés et fournitures de bureau	23'320.00	0.00	17'200.00	0.00	11'479.38	0.00
607.3111 Achats mobilier, mach., équip. bureau	3'000.00	0.00	2'000.00	0.00	149.00	0.00
607.3111.01 Achats matériel informatique	22'200.00	0.00	4'100.00	0.00	6'072.25	0.00
607.3141 Entretien des bâtiments et monuments	1'100.00	0.00	1'800.00	0.00	365.55	0.00
607.3151 Entretien de l'équipement de bureau	10'520.00	0.00	10'650.00	0.00	4'588.55	0.00
607.3151.01 Entretien du matériel informatique	94'020.00	0.00	96'820.00	0.00	53'017.07	0.00
607.3156 Entretien du matériel spécialisé	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00
607.3161 Loyers	28'000.00	0.00	16'500.00	0.00	15'670.00	0.00
607.3181 Frais de ports et CCP	236'000.00	0.00	220'000.00	0.00	205'622.43	0.00
607.3182 Téléphones	3'310.00	0.00	2'180.00	0.00	2'551.49	0.00
607.3184 Frais de contentieux et poursuites	350'000.00	0.00	300'000.00	0.00	342'896.46	0.00
607.3186 Primes d'assurances	70.00	0.00	70.00	0.00	61.60	0.00
607.3199 Dépenses diverses	28'000.00	0.00	28'000.00	0.00	26'273.20	0.00
607.3223 Intérêts des emprunts	1'800.00	0.00	13'230.00	0.00	0.00	0.00
607.3313 Amortissements équipements	88'200.00	0.00	88'200.00	0.00	0.00	0.00
607.4361 Remboursements de traitements	0.00	5'238.00	0.00	5'900.00	0.00	0.00
607.4362 Remboursements de frais	0.00	810'000.00	0.00	790'000.00	0.00	811'322.64

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
607.3011	Traitements	déplacement du Chef de la police administrative d'Utlì à Amendes d'ordre en 2018
607.3011.01	Primes	
607.3012	Salaire du personnel occasionnel	
607.3030	AVS/AC/AF	
607.3040	Caisse de pensions	
607.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	
607.3050	Assurances accidents	
607.3055	Assurances perte de gain	
607.3060	Indemnisation et remboursement de frais	
607.3091	Frais de formation du personnel	
607.3101	Imprimés et fournitures de bureau	
607.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	
607.3111.01	Achats matériel informatique	dont extension modification Epsilon et appareils scanner
607.3141	Entretien des bâtiments et monuments	
607.3151	Entretien de l'équipement de bureau	
607.3151.01	Entretien du matériel informatique	
607.3156	Entretien du matériel spécialisé	
607.3161	Loyers	
607.3181	Frais de ports et CCP	
607.3182	Téléphones	
607.3184	Frais de contentieux et poursuites	frais de poursuites pour les procédures amendes d'ordre et dénonciations infractions RGPI
607.3186	Primes d'assurances	
607.3199	Dépenses diverses	demandes d'adresses OFROU (2.00/demande) et OBV (0.25/demande - OBV seulement pour 4 cantons suisses)
607.3223	Intérêts des emprunts	
607.3313	Amortissements équipements	amortissement logiciel Epsilon selon préavis (90 % de 98'000.00)
607.4361	Remboursements de traitements	
607.4362	Remboursements de frais	remb. des frais de procédure et d'avances de frais de poursuites comptabilisés sur 607.3184

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>608</b>	<b>POLICE DU COMMERCE (CELLULE C9)</b>	<b>1'094'765.00</b>	<b>1'018'105.00</b>	<b>1'021'820.00</b>	<b>972'600.00</b>	<b>1'010'544.35</b>	<b>1'029'262.20</b>
608.3011	Traitements	677'701.00	0.00	679'946.00	0.00	682'893.45	0.00
608.3011.01	Primes	17'219.00	0.00				
608.3012	Salaires du personnel occasionnel	7'000.00	0.00	7'000.00	0.00	6'528.80	0.00
608.3030	AVS/AC/AF	59'792.00	0.00	59'263.00	0.00	59'313.55	0.00
608.3040	Caisse de pensions	92'126.00	0.00	91'885.00	0.00	91'340.40	0.00
608.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	17'276.00	0.00	17'229.00	0.00	17'126.40	0.00
608.3050	Assurances accidents	1'817.00	0.00	1'625.00	0.00	1'616.70	0.00
608.3055	Assurances perte de gain	10'165.00	0.00	10'142.00	0.00	10'123.85	0.00
608.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1'000.00	0.00	1'500.00	0.00	105.10	0.00
608.3065	Frais d'habillement	439.00	0.00	450.00	0.00	0.00	0.00
608.3091	Frais de formation du personnel	4'800.00	0.00	2'300.00	0.00	0.00	0.00
608.3101	Imprimés et fournitures de bureau	15'500.00	0.00	15'850.00	0.00	10'235.61	0.00
608.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	4'050.00	0.00	3'000.00	0.00	2'255.40	0.00
608.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'000.00	0.00	1'500.00	0.00	0.00	0.00
608.3111.01	Achats matériel informatique	61'150.00	0.00	17'050.00	0.00	11'184.21	0.00
608.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	14'750.00	0.00
608.3116.01	Achats de matériel radio	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
608.3123	Electricité	18'000.00	0.00	19'000.00	0.00	13'150.70	0.00
608.3124	Carburant, combustible	500.00	0.00				
608.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'100.00	0.00	2'800.00	0.00	10'570.45	0.00
608.3151	Entretien de l'équipement de bureau	6'300.00	0.00	7'400.00	0.00	2'997.33	0.00
608.3151.01	Entretien matériel informatique	43'310.00	0.00	23'290.00	0.00	24'735.05	0.00
608.3155	Entretien des véhicules	540.00	0.00	640.00	0.00	390.90	0.00
608.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
608.3161	Loyers	13'500.00	0.00	13'500.00	0.00	10'297.10	0.00
608.3181	Frais de ports et CCP	8'500.00	0.00	8'500.00	0.00	8'049.70	0.00
608.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	4'090.00	0.00	2'800.00	0.00	4'197.20	0.00
608.3184	Frais de contentieux	2'500.00	0.00	2'000.00	0.00	2'708.10	0.00
608.3185	Honoraires et frais d'expertises	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	6'589.35	0.00
608.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	1'130.00	0.00	1'150.00	0.00	1'048.80	0.00
608.3192	Taxes	160.00	0.00				
608.3199	Dépenses diverses	2'600.00	0.00	2'500.00	0.00	2'655.50	0.00
608.3301	Amortissements créances et débiteurs	2'000.00	0.00	10'000.00	0.00	1'742.70	0.00
608.3658	Aides et subventions économie publique	14'500.00	0.00	14'500.00	0.00	13'938.00	0.00

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
608.3011	Traitements	
608.3011.01	Primes	
608.3012	Salaire du personnel occasionnel	
608.3030	AVS/AC/AF	
608.3040	Caisse de pensions	
608.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	
608.3050	Assurances accidents	
608.3055	Assurances perte de gain	
608.3060	Indemnisation et remboursement de frais	
608.3065	Frais d'habillement	
608.3091	Frais de formation du personnel	
608.3101	Imprimés et fournitures de bureau	
608.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	
608.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	
608.3111.01	Achats matériel informatique	achat de licences Oracle pour la gestion du Registre des entreprises (60'000.00)
608.3115	Achats de véhicules	
608.3116.01	Achats de matériel radio	
608.3123	Electricité	
608.3124	Carburant, combustible	nouveau compte en 2018, précédemment prélevé sur 608.3155 entretien des véhicules
608.3141	Entretien des bâtiments et monuments	
608.3151	Entretien de l'équipement de bureau	
608.3151.01	Entretien matériel informatique	dont maintenance licences Oracle (12'000.00)
608.3155	Entretien des véhicules	
608.3156	Entretien du matériel spécialisé	
608.3161	Loyers	
608.3181	Frais de ports et CCP	
608.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	
608.3184	Frais de contentieux	
608.3185	Honoraires et frais d'expertises	
608.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	
608.3192	Taxes	
608.3199	Dépenses diverses	
608.3301	Amortissements créances et débiteurs	
608.3658	Aides et subventions économie publique	

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>608</b>	<b>POLICE DU COMMERCE (CELLULE C9)</b>	<b>1'094'765.00</b>	<b>1'018'105.00</b>	<b>1'021'820.00</b>	<b>972'600.00</b>	<b>1'010'544.35</b>	<b>1'029'262.20</b>
608.4232.02	Recettes abonnements	0.00	60'000.00	0.00	70'000.00	0.00	60'806.00
608.4272	Redevances utilisation DP	0.00	150'500.00	0.00	129'500.00	0.00	146'957.00
608.4272.01	Déballage et dépôts sur la voie publique	0.00	30'000.00	0.00	32'000.00	0.00	30'372.00
608.4272.02	Recettes marchés	0.00	52'500.00	0.00	48'500.00	0.00	53'668.00
608.4272.07	Forains et revendeurs	0.00	82'000.00	0.00	85'000.00	0.00	80'872.15
608.4272.08	Autorisations de taxis	0.00	15'000.00	0.00	22'000.00	0.00	15'014.10
608.4272.09	Métiers forains (carrousels)	0.00	29'500.00	0.00	28'000.00	0.00	35'363.00
608.4311	Emoluments chancellerie (appar. automat)	0.00	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	16'700.00
608.4312	Emoluments de Police et CH (permis div.)	0.00	67'000.00	0.00	67'000.00	0.00	61'183.00
608.4312.01	Taxes prolongations ouvertures	0.00	120'000.00	0.00	122'000.00	0.00	119'520.00
608.4312.02	Emoluments de Police	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
608.4312.03	Emoluments de surveillance selon LADB	0.00	330'000.00	0.00	285'000.00	0.00	330'814.70
608.4312.04	Emoluments LEAE	0.00	25'000.00	0.00	25'000.00	0.00	24'300.00
608.4312.05	Rembt d'impression (lotos, tombolas)	0.00	9'000.00		10'000.00	0.00	7'920.55
608.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	37'000.00	0.00	38'000.00	0.00	36'324.00
608.4361	Remboursements de traitements	0.00	4'605.00	0.00	4'600.00	0.00	5'500.60
608.4362	Remboursements de frais	0.00	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	3'947.10

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
608.4232.02	Recettes abonnements	abo aux marchés de Vevey
608.4272	Redevances utilisation DP	terrasses des établissements, stands, musiciens et artistes de rue et terrasses des kiosques
608.4272.01	Déballage et dépôts sur la voie publique	
608.4272.02	Recettes marchés	
608.4272.07	Forains et revendeurs	Foire de la St-Martin et Brocante à Vevey, Marché de Noël et MJF à Montreux
608.4272.08	Autorisations de taxis	
608.4272.09	Métiers forains (carrousels)	
608.4311	Emoluments chancellerie (appar. automat)	
608.4312	Emoluments de Police et CH (permis div.)	
608.4312.01	Taxes prolongations ouvertures	
608.4312.02	Emoluments de Police	
608.4312.03	Emoluments de surveillance selon LADB	
608.4312.04	Emoluments LEAE	
608.4312.05	Rembt d'impression (lotos, tombolas)	
608.4356	Facturation de services à des tiers	
608.4361	Remboursements de traitements	
608.4362	Remboursements de frais	

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
<b>609</b>	<b>SIGNALISATION (CELLULE C10)</b>	<b>1'427'786.00</b>	<b>157'811.00</b>	<b>1'402'858.00</b>	<b>156'900.00</b>	<b>1'429'853.35</b>	<b>229'960.35</b>
609.3011	Traitements	722'326.00	0.00	727'511.00	0.00	737'488.65	0.00
609.3011.01	Primes	1'584.00	0.00				
609.3012	Personnel occasionnel	8'000.00	0.00	8'000.00	0.00	6'019.70	0.00
609.3030	AVS/AC/AF	63'667.00	0.00	63'190.00	0.00	60'004.35	0.00
609.3040	Caisse de pensions	94'731.00	0.00	93'051.00	0.00	89'892.70	0.00
609.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	17'764.00	0.00	17'447.00	0.00	16'854.50	0.00
609.3050	Assurances accidents	4'929.00	0.00	5'699.00	0.00	5'265.50	0.00
609.3055	Assurances perte de gain	10'815.00	0.00	10'870.00	0.00	9'955.90	0.00
609.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	1'000.00	0.00	495.00	0.00
609.3065	Frais d'habillement	3'500.00	0.00	4'700.00	0.00	2'591.45	0.00
609.3091	Frais de formation du personnel	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	2'440.00	0.00
609.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1'350.00	0.00	1'150.00	0.00	1'250.39	0.00
609.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	6'500.00	0.00	6'500.00	0.00	5'277.20	0.00
609.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	2'970.00	0.00
609.3111.01	Achats matériel informatique	350.00	0.00	5'550.00	0.00	1'251.02	0.00
609.3115	Achats de véhicules	43'000.00	0.00	0.00	0.00	72'068.80	0.00
609.3116	Achats équipements spécialisés	12'000.00	0.00	5'000.00	0.00	313.35	0.00
609.3121	Eau, gaz	1'500.00	0.00	1'500.00	0.00	1'405.15	0.00
609.3123	Electricité	38'000.00	0.00	45'000.00	0.00	39'042.65	0.00
609.3124	Carburant, combustible	6'000.00	0.00				
609.3135	Achats de matières premières	116'000.00	0.00	140'000.00	0.00	87'048.92	0.00
609.3135.01	Achats de matières 1ères - frais avancés	10'000.00	0.00	5'000.00	0.00	8'926.40	0.00
609.3141	Entretien des bâtiments et monuments	3'200.00	0.00	3'100.00	0.00	3'107.60	0.00
609.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	104'200.00	0.00	95'000.00	0.00	97'520.23	0.00
609.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1'800.00	0.00	2'400.00	0.00	525.81	0.00
609.3151.01	Entretien du matériel informatique	13'130.00	0.00	7'960.00	0.00	8'093.92	0.00
609.3155	Entretien des véhicules	12'660.00	0.00	20'160.00	0.00	17'223.30	0.00
609.3156	Entretien du matériel spécialisé	2'500.00	0.00	2'500.00	0.00	2'103.50	0.00
609.3161	Loyers	99'000.00	0.00	98'500.00	0.00	98'821.00	0.00
609.3181	Frais de ports et CCP	1'500.00	0.00	1'500.00	0.00	2'476.51	0.00
609.3182	Téléphones	4'380.00	0.00	4'950.00	0.00	4'317.60	0.00
609.3184	Frais de contentieux	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	1'417.75	0.00
609.3185	Honoraires et frais d'expertises	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00
609.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	3'400.00	0.00	4'620.00	0.00	3'204.40	0.00
609.3194	Avance frais pr signalisation endommagée	15'000.00	0.00	15'000.00	0.00	36'644.90	0.00
609.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	1'000.00	0.00	3'835.20	0.00

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
609.3011	Traitements	
609.3011.01	Primes	
609.3012	Personnel occasionnel	
609.3030	AVS/AC/AF	
609.3040	Caisse de pensions	
609.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	
609.3050	Assurances accidents	
609.3055	Assurances perte de gain	
609.3060	Indemnisation et remboursement de frais	
609.3065	Frais d'habillement	
609.3091	Frais de formation du personnel	
609.3101	Imprimés et fournitures de bureau	
609.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	
609.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	
609.3111.01	Achats matériel informatique	
609.3115	Achats de véhicules	remplacement d'un vhc selon plan de renouvellement
609.3116	Achats équipements spécialisés	remplacement d'une raboteuse à peinture et 2 composants
609.3121	Eau, gaz	
609.3123	Electricité	
609.3124	Carburant, combustible	nouveau compte en 2018, précédemment prélevé sur 609.3155 entretien des véhicules
609.3135	Achats de matières premières	
609.3135.01	Achats de matières 1ères - frais avancés	
609.3141	Entretien des bâtiments et monuments	
609.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	contrat de maintenance signalisation et marquage par entreprise mandatée (arrêts de bus, lignes de bordures, lignes d'axes)
609.3151	Entretien de l'équipement de bureau	
609.3151.01	Entretien du matériel informatique	
609.3155	Entretien des véhicules	carburant et combustible sous 609.3124 dès 2018
609.3156	Entretien du matériel spécialisé	
609.3161	Loyers	
609.3181	Frais de ports et CCP	
609.3182	Téléphones	
609.3184	Frais de contentieux	
609.3185	Honoraires et frais d'expertises	
609.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	
609.3194	Avance frais pr signalisation endommagée	
609.3301	Amortissements créances et débiteurs	

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
<b>609</b>	<b>SIGNALISATION (CELLULE C10)</b>		<b>1'427'786.00</b>	<b>157'811.00</b>	<b>1'402'858.00</b>	<b>156'900.00</b>	<b>1'429'853.35</b>	<b>229'960.35</b>
609.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	110'000.00	0.00	120'000.00	0.00	108'800.00	
609.4361	Remboursements de traitements	0.00	22'811.00	0.00	16'900.00	0.00	72'607.05	
609.4362	Remboursements de frais	0.00	10'000.00	0.00	5'000.00	0.00	9'058.40	
609.4363	Remboursements de dommages	0.00	15'000.00	0.00	15'000.00	0.00	39'494.90	

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
609.4359	Ventes et prestations diverses	
609.4361	Remboursements de traitements	
609.4362	Remboursements de frais	
609.4363	Remboursements de dommages	

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>61 OFFICES DE STATIONNEMENT</b>	<b>6'366'033.00</b>	<b>13'825'329.00</b>	<b>6'073'740.00</b>	<b>11'851'740.00</b>	<b>5'668'786.31</b>	<b>12'284'298.13</b>
<b>610 OFFICES DE STATIONNEMENT</b>	<b>2'705'329.00</b>	<b>2'705'329.00</b>	<b>2'589'740.00</b>	<b>2'589'740.00</b>	<b>2'553'070.22</b>	<b>2'553'070.22</b>
610.3011 Traitements	2'094'401.00	0.00	2'026'887.00	0.00	1'987'197.85	0.00
610.3011.01 Primes	16'451.00	0.00				
610.3030 AVS/AC/AF	183'063.00	0.00	175'699.00	0.00	169'321.20	0.00
610.3040 Caisse de pensions	274'101.00	0.00	264'079.00	0.00	253'641.80	0.00
610.3040.01 Caisse de pensions - Recapitalisation	51'399.00	0.00	49'515.00	0.00	47'748.25	0.00
610.3050 Assurances accidents	5'601.00	0.00	4'836.00	0.00	4'611.30	0.00
610.3055 Assurances perte de gain	31'346.00	0.00	30'224.00	0.00	29'093.20	0.00
610.3060 Indemnisation et remboursement de frais	3'000.00	0.00	3'000.00	0.00	2'092.10	0.00
610.3065 Frais d'habillement	28'967.00	0.00	29'500.00	0.00	27'546.37	0.00
610.3091 Frais de formation du personnel	17'000.00	0.00	6'000.00	0.00	31'818.15	0.00
610.3911 Imputations internes	0.00	0.00				
610.4361 Remboursements de traitements	0.00	29'830.00	0.00	30'600.00	0.00	65'392.55
610.4911 Imputations internes	0.00	2'675'499.00	0.00	2'559'140.00	0.00	2'487'677.67

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
610.3011	Traitements	engagement d'un nouvel ASP
610.3011.01	Primes	
610.3030	AVS/AC/AF	
610.3040	Caisse de pensions	
610.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	
610.3050	Assurances accidents	
610.3055	Assurances perte de gain	
610.3060	Indemnisation et remboursement de frais	
610.3065	Frais d'habillement	
610.3091	Frais de formation du personnel	
610.3911	Imputations internes	
610.4361	Remboursements de traitements	
610.4911	Imputations internes	

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>610.01</b>	<b>STAT-MONTREUX (CELLULE C11.1)</b>	<b>1'286'651.00</b>	<b>3'530'000.00</b>	<b>1'239'910.00</b>	<b>3'450'000.00</b>	<b>1'221'749.68</b>	<b>3'431'683.96</b>
610.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	34'870.00	0.00	27'250.00	0.00	24'214.80	0.00
610.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	1'500.00	0.00	1'500.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	2'738.90	0.00
610.01.3111.01	Achats matériel informatique	6'300.00	0.00	6'100.00	0.00	512.75	0.00
610.01.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	2'738.00	0.00
610.01.3116	Achats d'équipements spécialisés	6'300.00	0.00	22'500.00	0.00	16'349.05	0.00
610.01.3116.01	Achats matériel radio	11'260.00	0.00	460.00	0.00	471.90	0.00
610.01.3123	Electricité	5'700.00	0.00	6'500.00	0.00	6'201.30	0.00
610.01.3124	Carburant, combustible	1'600.00	0.00				
610.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	5'000.00	0.00	2'400.00	0.00	150.00	0.00
610.01.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1'820.00	0.00	1'950.00	0.00	885.24	0.00
610.01.3151.01	Entretien du matériel informatique	15'030.00	0.00	13'580.00	0.00	10'817.84	0.00
610.01.3155	Entretien des véhicules	2'340.00	0.00	4'040.00	0.00	2'687.50	0.00
610.01.3156	Entretien du matériel spécialisé	49'300.00	0.00	46'500.00	0.00	54'298.85	0.00
610.01.3161	Loyers	83'750.00	0.00	64'650.00	0.00	90'574.20	0.00
610.01.3181	Frais de ports et CCP	4'000.00	0.00	4'100.00	0.00	3'641.18	0.00
610.01.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	13'610.00	0.00	12'580.00	0.00	10'872.57	0.00
610.01.3184	Frais de contentieux	500.00	0.00	500.00	0.00	283.60	0.00
610.01.3185	Honoraires et frais d'expertises	29'000.00	0.00	19'000.00	0.00	17'857.40	0.00
610.01.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	2'270.00	0.00	2'300.00	0.00	2'166.30	0.00
610.01.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	610.00	0.00	650.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3199	Dépenses diverses	23'000.00	0.00	20'000.00	0.00	17'459.20	0.00
610.01.3223	Intérêts des emprunts	100.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	200.00	0.00	30.00	0.00
610.01.3313	Amortissements équipements	3'300.00	0.00	3'300.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3911	Imputations internes	984'491.00	0.00	978'350.00	0.00	956'799.10	0.00
610.01.4272	Redevances utilisation DP	0.00	430'000.00	0.00	500'000.00	0.00	356'181.00
610.01.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	1'600'000.00	0.00	1'450'000.00	0.00	1'595'879.75
610.01.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	388.95
610.01.4370	Amendes	0.00	1'500'000.00	0.00	1'500'000.00	0.00	1'479'234.26
610.01.4911	Imputations internes	0.00	0.00				

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
610.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	impression de carnets d'amendes d'ordre pour 20'000 francs
610.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	
610.01.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	
610.01.3111.01	Achats matériel informatique	modifications modules Cosmo pour 2'000 francs, développement vignette RFID (échange de données entre appareil et macaron) pour 2'500 francs
610.01.3115	Achats de véhicules	
610.01.3116	Achats d'équipements spécialisés	cosmos de réserve + pour motards lors de manifestations
610.01.3116.01	Achats matériel radio	migration Polycom TPH700 à TPH 900 répartie sur 2018 - 2019
610.01.3123	Electricité	
610.01.3124	Carburant, combustible	nouveau compte en 2018, précédemment prélevé sur compte 610.01.3155 entretien véhicules
610.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	parquet bureau de l'office du stationnement pour 3'900 francs
610.01.3151	Entretien de l'équipement de bureau	
610.01.3151.01	Entretien du matériel informatique	maintenance pour 8'000 francs (JEP, fibre optique, Cartoriviera, Switch, Epsilon, intranet), contrat d'entretien Montreux pour 6'000 francs
610.01.3155	Entretien des véhicules	carburant et combustible sous 610.01.3124 dès 2018
610.01.3156	Entretien du matériel spécialisé	maintenance horodateurs Stelio, parcomètres TOM, réparation pour 23'000 francs, rouleaux pour 20'000 francs, divers pour 5'000 francs
610.01.3161	Loyers	
610.01.3181	Frais de ports et CCP	
610.01.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	
610.01.3184	Frais de contentieux	
610.01.3185	Honoraires et frais d'expertises	tri de la monnaie (Loomis) et commission ParkNow + frais cartes de crédit
610.01.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	
610.01.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	
610.01.3199	Dépenses diverses	redevance VMCV P+ R et nouveau parking de Chailly
610.01.3223	Intérêts des emprunts	intérêt Epsilon soit 1/3 du 10 % de 1960 francs
610.01.3301	Amortissements créances et débiteurs	
610.01.3313	Amortissements équipements	amortissement Epsilon soit 1/3 du 10 % de 98'000 francs
610.01.3911	Imputations internes	
610.01.4272	Redevances utilisation DP	macarons, cartes de stationnement, abonnements P+R, cartes à gratter
610.01.4272.03	Recettes parcomètres	
610.01.4362	Remboursements de frais	
610.01.4370	Amendes	
610.01.4911	Imputations internes	

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>610.02</b>	<b>STAT-VEVEY (CELLULE C11.2)</b>	<b>2'089'503.00</b>	<b>6'940'000.00</b>	<b>1'958'090.00</b>	<b>5'210'000.00</b>	<b>1'645'698.31</b>	<b>5'657'487.33</b>
610.02.3101	Imprimés et fournitures de bureau	36'650.00	0.00	31'950.00	0.00	25'427.52	0.00
610.02.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	3'000.00	0.00	3'200.00	0.00	1'851.25	0.00
610.02.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	757.65	0.00
610.02.3111.01	Achats matériel informatique	7'180.00	0.00	7'000.00	0.00	1'658.07	0.00
610.02.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	23'200.00	0.00	3'990.50	0.00
610.02.3116	Achats équipements spécialisés	12'200.00	0.00	34'500.00	0.00	14'752.25	0.00
610.02.3116.01	Achats matériel radio	13'100.00	0.00	530.00	0.00	541.00	0.00
610.02.3121	Eau, gaz	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	4'333.75	0.00
610.02.3123	Electricité	18'000.00	0.00	19'000.00	0.00	32'285.95	0.00
610.02.3124	Carburant, combustible	2'000.00	0.00				
610.02.3141	Entretien des bâtiments et monuments	39'750.00	0.00	39'150.00	0.00	27'152.20	0.00
610.02.3151	Entretien de l'équipement de bureau	2'400.00	0.00	3'000.00	0.00	953.70	0.00
610.02.3151.01	Entretien matériel informatique	16'280.00	0.00	16'780.00	0.00	12'050.09	0.00
610.02.3155	Entretien des véhicules	2'880.00	0.00	5'580.00	0.00	3'357.85	0.00
610.02.3156	Entretien du matériel spécialisé	108'850.00	0.00	112'850.00	0.00	85'838.75	0.00
610.02.3161	Loyers	34'240.00	0.00	28'600.00	0.00	23'750.00	0.00
610.02.3181	Frais de ports et CCP	13'000.00	0.00	17'000.00	0.00	12'400.22	0.00
610.02.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	35'710.00	0.00	30'180.00	0.00	25'769.46	0.00
610.02.3183	Frais bancaires	6'000.00	0.00	4'000.00	0.00	5'674.68	0.00
610.02.3185	Honoraires et frais d'expertises	70'500.00	0.00	40'000.00	0.00	35'151.10	0.00
610.02.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	3'000.00	0.00	3'130.00	0.00	1'775.40	0.00
610.02.3192	Taxes véhicules à moteur	650.00	0.00	650.00	0.00	0.00	0.00
610.02.3223	Intérêts des emprunts moyen/long termes	150.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00
610.02.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	400.00	0.00
610.02.3313	Amortissements équipements	6'600.00	0.00	6'600.00	0.00	0.00	0.00
610.02.3529	Ristourne macarons	192'000.00	0.00	143'000.00	0.00	119'134.40	0.00
610.02.3911	Imputations internes	1'459'363.00	0.00	1'381'190.00	0.00	1'206'692.52	0.00
610.02.4232.01	Recettes tarif horaire	0.00	720'000.00	0.00	500'000.00	0.00	587'633.25
610.02.4232.02	Recettes abonnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-616.20
610.02.4272	Redevances utilisation DP						-90.00
610.02.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	4'200'000.00	0.00	2'750'000.00	0.00	3'118'763.65
610.02.4272.05	Redevances "macarons" pr stationnement	0.00	500'000.00	0.00	440'000.00	0.00	408'513.41
610.02.4361	Remboursements de traitements			0.00	0.00	0.00	0.00
610.02.4362	Remboursements de frais	0.00	20'000.00	0.00	20'000.00	0.00	71.30
610.02.4370	Amendes	0.00	1'500'000.00	0.00	1'500'000.00	0.00	1'543'211.82
610.02.4911	Imputations internes	0.00					

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
610.02.3101	Imprimés et fournitures de bureau	impression de carnets d'amendes d'ordre pour 20'000 francs, cartes à gratter pour 10'000 francs
610.02.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	
610.02.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	
610.02.3111.01	Achats matériel informatique	modifications module Cosmos pour 2'000 francs, développement vignette RFID pour 3'000 francs
610.02.3115	Achats de véhicules	
610.02.3116	Achats équipements spécialisés	cosmos de réserve + pour motards lors de manifestations, Cosmo pour nouvel ASP
610.02.3116.01	Achats matériel radio	migration Polycom TPH700 à TPH 900 répartie sur 2018 - 2019, radio pour nouvel ASP
610.02.3121	Eau, gaz	eau parking Panorama
610.02.3123	Electricité	
610.02.3124	Carburant, combustible	nouveau compte en 2018, précédemment prélevé sur compte 610.02.3155 entretien véhicules
610.02.3141	Entretien des bâtiments et monuments	
610.02.3151	Entretien de l'équipement de bureau	
610.02.3151.01	Entretien matériel informatique	
610.02.3155	Entretien des véhicules	carburant et combustible sous 610.02.3124 dès 2018
610.02.3156	Entretien du matériel spécialisé	maintenance, réparation et dépannage pour 68'000 francs, tickets Panorama pour 5'000 francs et ticket horodateurs 35'000
610.02.3161	Loyers	
610.02.3181	Frais de ports et CCP	
610.02.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	
610.02.3183	Frais bancaires	
610.02.3185	Honoraires et frais d'expertises	transports de fonds pour 40'000 francs, commissions ParkNow 30'500 francs
610.02.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	
610.02.3192	Taxes véhicules à moteur	
610.02.3223	Intérêts des emprunts moyen/long termes	intérêt Epsilon soit 2/3 du 10 % de 1960 francs
610.02.3301	Amortissements créances et débiteurs	
610.02.3313	Amortissements équipements	amortissement Epsilon soit 2/3 du 10 % de 98'000 francs
610.02.3529	Ristourne macarons	
610.02.3911	Imputations internes	
610.02.4232.01	Recettes tarif horaire	
610.02.4232.02	Recettes abonnements	
610.01.4272	Redevances utilisation DP	
610.02.4272.03	Recettes parcomètres	
610.02.4272.05	Redevances "macarons" pr stationnement	
610.02.4361	Remboursements de traitements	
610.02.4362	Remboursements de frais	
610.02.4370	Amendes	
610.02.4911	Imputations internes	

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>610.03 STAT-LA TOUR-DE-PEILZ (CELLULE C11.3)</b>	<b>284'550.00</b>	<b>650'000.00</b>	<b>286'000.00</b>	<b>602'000.00</b>	<b>248'268.10</b>	<b>642'056.62</b>
610.03.3101 Imprimés et fournitures de bureau	11'780.00	0.00	9'800.00	0.00	5'413.96	0.00
610.03.3102 Livres, journaux, doc. et frais annonces	700.00	0.00	700.00	0.00	0.00	0.00
610.03.3111 Achats mobilier, mach., équip. bureau	200.00	0.00	200.00	0.00	186.20	0.00
610.03.3111.01 Achats matériel informatique	1'550.00	0.00	250.00	0.00	56.97	0.00
610.03.3115 Achats de véhicules	0.00	0.00	4'200.00	0.00	950.00	0.00
610.03.3116 Achats équipements spécialisés	1'000.00	0.00	7'200.00	0.00	0.00	0.00
610.03.3116.01 Achats matériel radio	2'870.00	0.00	240.00	0.00	174.85	0.00
610.03.3123 Electricité	650.00	0.00	650.00	0.00	598.75	0.00
610.03.3124 Carburant, combustible	400.00	0.00				
610.03.3151 Entretien de l'équipement de bureau	800.00	0.00	800.00	0.00	356.93	0.00
610.03.3151.01 Entretien du matériel informatique	1'340.00	0.00	760.00	0.00	594.92	0.00
610.03.3155 Entretien des véhicules	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00
610.03.3156 Entretien du matériel spécialisé	18'700.00	0.00	23'100.00	0.00	9'012.95	0.00
610.03.3181 Frais de ports et CCP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.03.3182 Téléphones	1'900.00	0.00	1'890.00	0.00	1'160.67	0.00
610.03.3185 Honoraires et frais d'expertises	10'000.00	0.00	5'000.00	0.00	4'625.65	0.00
610.03.3186 Primes d'assurances	15.00	0.00	10.00	0.00	7.05	0.00
610.03.3911 Imputations internes	231'645.00	0.00	230'200.00	0.00	225'129.20	0.00
610.03.4272 Redevances utilisation DP	0.00	60'000.00	0.00	62'000.00	0.00	25'555.75
610.03.4272.03 Recettes parcomètres	0.00	340'000.00	0.00	320'000.00	0.00	352'855.35
610.03.4361 Remboursements de traitements			0.00	0.00	0.00	0.00
610.03.4370 Amendes	0.00	250'000.00	0.00	220'000.00	0.00	263'645.52
610.03.4911 Imputations internes	0.00	0.00				

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
610.03.3101	Imprimés et fournitures de bureau	cartes Mobimat pour 8'000 francs, cartes à gratter et macaron / vignette RFID (échange de données entre appareil et macaron) 3'000 francs
610.03.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	
610.03.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	
610.03.3111.01	Achats matériel informatique	développement vignette RFID (échange de données entre appareil et macaron) 1'000 francs
610.03.3115	Achats de véhicules	
610.03.3116	Achats équipements spécialisés	
610.03.3116.01	Achats matériel radio	migration Polycom TPH700 à TPH 900 répartie sur 2018 - 2019, radio pour nouvel ASP
610.03.3123	Electricité	
610.03.3124	Carburant, combustible	nouveau compte en 2018, précédemment prélevé sur compte 610.03.3155 entretien véhicules
610.03.3151	Entretien de l'équipement de bureau	
610.03.3151.01	Entretien du matériel informatique	
610.03.3155	Entretien des véhicules	carburant et combustible sous 610.03.3124 dès 2018
610.03.3156	Entretien du matériel spécialisé	entretien, réparation et maintenance pour 15'700 francs, achat tickets 5'000 francs
610.03.3181	Frais de ports et CCP	
610.03.3182	Téléphones	
610.03.3185	Honoraires et frais d'expertises	Loomis et commission ParkNow + frais cartes de crédit
610.03.3186	Primes d'assurances	
610.03.3911	Imputations internes	
610.03.4272	Redevances utilisation DP	
610.03.4272.03	Recettes parcomètres	
610.03.4361	Remboursements de traitements	
610.03.4370	Amendes	
610.03.4911	Imputations internes	

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>650</b>	<b>SDIS</b>	<b>3'817'270.75</b>	<b>1'242'931.00</b>	<b>3'924'808.00</b>	<b>1'255'210.00</b>	<b>3'509'247.44</b>	<b>1'224'258.00</b>
650.3011	Traitements	1'000'867.00	0.00	1'058'882.00	0.00	915'097.10	0.00
650.3011.01	Primes	2'281.00	0.00				
650.3013	Soldes	1'176'960.00	0.00	1'182'360.00	0.00	1'118'895.23	0.00
650.3013.03	Soldes JSP	5'450.00	0.00	27'450.00	0.00	70.00	0.00
650.3030	AVS/AC/AF	151'917.75	0.00	92'249.00	0.00	136'315.35	0.00
650.3040	Caisse de pensions	134'881.00	0.00	141'456.00	0.00	119'736.60	0.00
650.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	25'293.00	0.00	26'523.00	0.00	22'629.50	0.00
650.3050	Assurances accidents	2'705.00	0.00	2'566.00	0.00	2'147.80	0.00
650.3055	Assurances perte de gain	14'961.00	0.00	15'847.00	0.00	13'620.10	0.00
650.3060	Indemnisation et remboursement de frais	4'000.00	0.00	6'000.00	0.00	1'767.00	0.00
650.3065	Frais d'habillement	57'200.00	0.00	64'300.00	0.00	28'460.35	0.00
650.3065.03	Frais d'habillement JSP	1'200.00	0.00	2'500.00	0.00	40.00	0.00
650.3066	Frais de subsistance	67'160.00	0.00	69'960.00	0.00	59'231.69	0.00
650.3066.03	Frais de subsistance JSP	800.00	0.00	1'700.00	0.00	264.50	0.00
650.3091	Frais de formation du personnel	32'600.00	0.00	37'050.00	0.00	29'815.44	0.00
650.3091.03	Frais de formation du personnel JSP	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	405.00	0.00
650.3093	Frais sanitaires	16'000.00	0.00	22'000.00	0.00	9'523.70	0.00
650.3099	Charges diverses autor. / pers (sport)	2'500.00	0.00	2'500.00	0.00	1'160.00	0.00
650.3099.03	Charges diverses JSP	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00
650.3101	Imprimés et fournitures de bureau	13'250.00	0.00	13'250.00	0.00	10'768.41	0.00
650.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	5'500.00	0.00	5'500.00	0.00	3'143.30	0.00
650.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	17'000.00	0.00	11'000.00	0.00	9'689.25	0.00
650.3111.01	Achat de matériel informatique	16'800.00	0.00	5'000.00	0.00	5'470.72	0.00
650.3115	Achats de véhicules	115'000.00	0.00	185'000.00	0.00	120'071.50	0.00
650.3116	Achats équipements spécialisés	15'000.00	0.00	19'000.00	0.00	11'484.30	0.00
650.3116.01	Achats de matériel radio	11'000.00	0.00	15'000.00	0.00	5'913.00	0.00
650.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	1'000.00	0.00	5'000.00	0.00	0.00	0.00
650.3123	Electricité	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	427.00	0.00
650.3124	Achat huiles et carburants	45'000.00	0.00	45'000.00	0.00	39'689.35	0.00
650.3133	Achats produits nettoyage / désinfection	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	5'083.30	0.00
650.3135	Achats de matières premières	3'000.00	0.00	5'000.00	0.00	9.40	0.00
650.3141	Entretien des bâtiments et monuments	38'250.00	0.00	50'900.00	0.00	36'674.20	0.00
650.3151	Entretien de l'équipement de bureau	12'500.00	0.00	13'200.00	0.00	10'510.00	0.00
650.3151.01	Entretien du matériel informatique	41'530.00	0.00	28'010.00	0.00	28'170.40	0.00
650.3154	Entretien du matériel d'exploitation	25'000.00	0.00	25'000.00	0.00	22'369.40	0.00
650.3155	Entretien des véhicules	29'900.00	0.00	26'750.00	0.00	28'496.45	0.00
650.3156	Entretien du matériel spécialisé	3'500.00	0.00	5'000.00	0.00	783.25	0.00
650.3161	Loyers	577'465.00	0.00	570'725.00	0.00	582'981.00	0.00

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
650.3011	Traitements	
650.3011.01	Primes	
650.3013	Soldes	
650.3013.03	Soldes JSP	
650.3030	AVS/AC/AF	
650.3040	Caisse de pensions	
650.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	
650.3050	Assurances accidents	
650.3055	Assurances perte de gain	
650.3060	Indemnisation et remboursement de frais	véhicule est mis à disposition si plusieurs participants
650.3065	Frais d'habillement	
650.3065.03	Frais d'habillement JSP	
650.3066	Frais de subsistance	
650.3066.03	Frais de subsistance JSP	
650.3091	Frais de formation du personnel	
650.3091.03	Frais de formation du personnel JSP	
650.3093	Frais sanitaires	
650.3099	Charges diverses autor. / pers (sport)	
650.3099.03	Charges diverses JSP	
650.3101	Imprimés et fournitures de bureau	
650.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	
650.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	Jongny changement de casiers trop petits et il en manque pour 6'000 francs
650.3111.01	Achat de matériel informatique	renouvellement beamer pour 5'000 francs
650.3115	Achats de véhicules	
650.3116	Achats équipements spécialisés	
650.3116.01	Achats de matériel radio	achat de nouvelles radios digitales - dotation ECA 100 / SDIS 160
650.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	
650.3123	Electricité	
650.3124	Achat huiles et carburants	
650.3133	Achats produits nettoyage / désinfection	
650.3135	Achats de matières premières	
650.3141	Entretien des bâtiments et monuments	Vevey construction plateforme, car manque de place et en 2019 CHF 15'000 pour l'achat de casiers
650.3151	Entretien de l'équipement de bureau	
650.3151.01	Entretien du matériel informatique	
650.3154	Entretien du matériel d'exploitation	
650.3155	Entretien des véhicules	
650.3156	Entretien du matériel spécialisé	
650.3161	Loyers	

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>650</b>	<b>SDIS</b>	<b>3'817'270.75</b>	<b>1'242'931.00</b>	<b>3'924'808.00</b>	<b>1'255'210.00</b>	<b>3'509'247.44</b>	<b>1'224'258.00</b>
650.3170	Frais de réceptions et manifestations	45'000.00	0.00	45'000.00	0.00	40'945.12	0.00
650.3181	Frais de ports et CCP	15'000.00	0.00	15'000.00	0.00	12'336.25	0.00
650.3182	Téléphones	21'500.00	0.00	23'630.00	0.00	24'636.92	0.00
650.3184	Frais de contentieux	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	880.90	0.00
650.3185	Honoraires et frais d'expertises	10'000.00	0.00	0.00	0.00	2'195.00	0.00
650.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	17'400.00	0.00	16'900.00	0.00	14'333.05	0.00
650.3189	Prestations de services	6'000.00	0.00	6'000.00	0.00	7'339.90	0.00
650.3189.01	Prestations de services avancées	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	760.80	0.00
650.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	300.00	0.00	0.00	0.00	140.00	0.00
650.3193	Cotisations	11'700.00	0.00	11'700.00	0.00	11'358.55	0.00
650.3193.03	Cotisations JSP	650.00	0.00	650.00	0.00	410.00	0.00
650.3199	Dépenses diverses	8'000.00	0.00	10'000.00	0.00	5'235.91	0.00
650.3301	Amortissements créances et débiteurs	250.00	0.00	250.00	0.00	7'761.45	0.00
650.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	300'000.00	0.00	310'000.00	0.00	323'854.40
650.4361	Remboursements de traitements	0.00	11'971.00	0.00	8'750.00	0.00	0.00
650.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13'075.00
650.4514	Participation du Canton	0.00	930'960.00	0.00	936'460.00	0.00	887'328.60

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
650.3170	Frais de réceptions et manifestations	
650.3181	Frais de ports et CCP	
650.3182	Téléphones	
650.3184	Frais de contentieux	
650.3185	Honoraires et frais d'expertises	
650.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	
650.3189	Prestations de services	
650.3189.01	Prestations de services avancées	
650.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	
650.3193	Cotisations	
650.3193.03	Cotisations JSP	
650.3199	Dépenses diverses	
650.3301	Amortissements créances et débiteurs	
650.4356	Facturation de services à des tiers	
650.4361	Remboursements de traitements	
650.4362	Remboursements de frais	
650.4514	Participation du Canton	

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
<b>66</b>	<b>PROTECTION CIVILE RIVIERA</b>	<b>2'320'402.50</b>	<b>375'501.00</b>	<b>2'391'248.00</b>	<b>375'747.00</b>	<b>2'276'050.94</b>	<b>326'946.75</b>
<b>660</b>	<b>PROTECTION CIVILE / PERSONNEL</b>	<b>998'068.00</b>	<b>20'254.00</b>	<b>1'094'048.00</b>	<b>20'500.00</b>	<b>1'096'654.05</b>	<b>13'906.45</b>
660.3011	Traitements	759'666.00	0.00	837'526.00	0.00	843'713.10	0.00
660.3011.01	Primes	1'501.00	0.00				
660.3012	Personnel occasionnel	31'000.00	0.00	31'000.00	0.00	19'926.25	0.00
660.3030	AVS/AC/AF	68'421.00	0.00	73'023.00	0.00	74'800.30	0.00
660.3040	Caisse de pensions	101'948.00	0.00	113'619.00	0.00	113'649.50	0.00
660.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	19'117.00	0.00	21'304.00	0.00	21'308.85	0.00
660.3050	Assurances accidents	2'033.00	0.00	2'049.00	0.00	1'965.60	0.00
660.3055	Assurances perte de gain	11'382.00	0.00	12'527.00	0.00	12'651.25	0.00
660.3060	Indemnisation et remboursement de frais	3'000.00	0.00	3'000.00	0.00	8'639.20	0.00
660.4361	Remboursements de traitements	0.00	20'254.00	0.00	20'500.00	0.00	13'901.45
660.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5.00

<b>661</b>	<b>PROTECTION CIVILE / OFFICE</b>	<b>275'890.00</b>	<b>0.00</b>	<b>250'020.00</b>	<b>0.00</b>	<b>220'933.11</b>	<b>0.00</b>
661.3060	Indemnisation et remboursement de frais	8'000.00	0.00	8'000.00	0.00	238.10	0.00
661.3091	Frais de formation prof. du personnel	3'000.00	0.00	3'000.00	0.00	2'577.85	0.00
661.3101	Imprimés et fournitures de bureau	4'000.00	0.00	5'200.00	0.00	2'990.56	0.00
661.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2'300.00	0.00	4'800.00	0.00	2'566.80	0.00
661.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	11'000.00	0.00	2'000.00	0.00	2'256.75	0.00
661.3111.01	Achats matériels informatique	5'650.00	0.00	17'350.00	0.00	8'446.01	0.00
661.3123	Electricité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
661.3141	Entretiens des bâtiments & des monuments	24'950.00	0.00	1'000.00	0.00	150.00	0.00
661.3151	Entretien de l'équipement de bureau	8'000.00	0.00	11'200.00	0.00	7'111.01	0.00
661.3151.01	Entretien du matériel informatique	15'050.00	0.00	15'400.00	0.00	11'871.29	0.00
661.3161	Loyers	146'800.00	0.00	140'300.00	0.00	146'740.00	0.00
661.3170	Frais de réceptions et manifestations	18'000.00	0.00	15'000.00	0.00	16'106.23	0.00
661.3181	Frais de ports et CCP	8'000.00	0.00	8'000.00	0.00	7'858.05	0.00
661.3182	Téléphones	13'740.00	0.00	11'470.00	0.00	5'313.16	0.00
661.3185	Honoraires et frais d'expertises	3'000.00	0.00	3'000.00	0.00	2'592.00	0.00
661.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	600.00	0.00	500.00	0.00	527.70	0.00
661.3193	Cotisations	300.00	0.00	300.00	0.00	100.00	0.00
661.3199	Dépenses diverses	3'500.00	0.00	3'500.00	0.00	3'487.60	0.00

## COMMENTAIRES

Compte n°	Intitulé du compte	justification
660.3011	Traitements	
660.3011.01	Primes	
660.3012	Personnel occasionnel	
660.3030	AVS/AC/AF	
660.3040	Caisse de pensions	
660.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	
660.3050	Assurances accidents	
660.3055	Assurances perte de gain	
660.3060	Indemnisation et remboursement de frais	
660.4361	Remboursements de traitements	
660.4362	Remboursements de frais	

## COMMENTAIRES

661.3060	Indemnisation et remboursement de frais	
661.3091	Frais de formation prof. du personnel	
661.3101	Imprimés et fournitures de bureau	
661.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	
661.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	remplacement complet du mobilier sur 4 ans pour un total de 38'000 francs
661.3111.01	Achats matériels informatique	
661.3123	Electricité	
661.3141	Entretiens des bâtiments & des monuments	sécurisation par serrures Zeit de Rambert, la Farraz, Centre sportif pour 10'000 francs, ligne informatique Rambert entre secrétariat et abri + switch pour 12'000 francs
661.3151	Entretien de l'équipement de bureau	
661.3151.01	Entretien du matériel informatique	
661.3161	Loyers	
661.3170	Frais de réceptions et manifestations	rapport annuel, promotions, repas FIR, journée Etat-major
661.3181	Frais de ports et CCP	
661.3182	Téléphones	
661.3185	Honoraires et frais d'expertises	
661.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	
661.3193	Cotisations	
661.3199	Dépenses diverses	

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
<b>662</b>	<b>PROTECTION CIVILE / INSTRUCTION</b>	<b>298'480.00</b>	<b>253'200.00</b>	<b>298'900.00</b>	<b>253'200.00</b>	<b>233'155.97</b>	<b>218'790.70</b>
662.3013	Soldes	258'430.00	0.00	260'850.00	0.00	212'684.10	0.00
662.3065	Frais d'habillement	3'000.00	0.00	0.00	0.00	2'984.40	0.00
662.3091	Frais de formation prof. du personnel	35'550.00	0.00	36'550.00	0.00	17'487.47	0.00
662.3185	Honoraires et frais d'expertises	1'500.00	0.00	1'500.00	0.00	0.00	0.00
662.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	132'000.00	0.00	132'000.00	0.00	101'850.70
662.4511	Subventions cantonales	0.00	121'200.00	0.00	121'200.00	0.00	116'940.00

<b>663</b>	<b>PROTECTION CIVILE / OUVRAGES PCI</b>	<b>624'784.50</b>	<b>100'047.00</b>	<b>627'500.00</b>	<b>100'047.00</b>	<b>629'716.45</b>	<b>87'856.10</b>
663.3113	Achats de mobilier	2'800.00	0.00	1'000.00	0.00	507.60	0.00
663.3121	Eau, gaz	4'000.00	0.00	5'500.00	0.00	4'107.40	0.00
663.3123	Electricité	40'000.00	0.00	40'000.00	0.00	40'603.40	0.00
663.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	5'500.00	0.00	4'000.00	0.00	5'203.50	0.00
663.3153	Entretien locaux, mobilier et équipement	17'200.00	0.00	23'000.00	0.00	27'245.40	0.00
663.3156	Entretien du matériel spécialisé	3'500.00	0.00	3'000.00	0.00	2'244.80	0.00
663.3182	Téléphones	7'000.00	0.00	7'000.00	0.00	5'019.85	0.00
663.3511	Charges cantonales	544'784.50	0.00	544'000.00	0.00	544'784.50	0.00
663.4271	Locations d'installations PCI	0.00	45'000.00	0.00	45'000.00	0.00	32'149.85
663.4362	Remboursements de frais	0.00	13'000.00	0.00	13'000.00	0.00	13'659.25
663.4511	Subvention entretien locaux sanitaires	0.00	42'047.00	0.00	42'047.00	0.00	42'047.00

<b>664</b>	<b>MATERIEL ET VEHICULES</b>	<b>123'180.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>120'780.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>95'591.36</b>	<b>6'393.50</b>
664.3114	Achats de machines et matériel	7'000.00	0.00	4'500.00	0.00	7'490.35	0.00
664.3115	Achats de véhicules	52'000.00	0.00	52'000.00	0.00	46'143.51	0.00
664.3116	Achats équipements spécialisés	9'800.00	0.00	12'200.00	0.00	6'772.05	0.00
664.3124	Diesel pour groupes de secours	11'000.00	0.00				
664.3135	Achats de matières premières	2'500.00	0.00	2'000.00	0.00	1'215.85	0.00
664.3153	Entretien des équipements loués	800.00	0.00	800.00	0.00	663.70	0.00
664.3154	Entretien machines, matériel	3'500.00	0.00	2'000.00	0.00	1'083.55	0.00
664.3155	Entretien des véhicules	15'480.00	0.00	28'980.00	0.00	16'825.85	0.00
664.3156	Entretien du matériel spécialisé	3'000.00	0.00	3'000.00	0.00	255.00	0.00
664.3186	Primes d'assurances	18'100.00	0.00	15'300.00	0.00	15'141.50	0.00
664.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	6'393.50

**COMMENTAIRES**

Compte n°	Intitulé du compte	justification
662.3013	Soldes	légère hausse d'effectif
662.3065	Frais d'habillement	
662.3091	Frais de formation prof. du personnel	
662.3185	Honoraires et frais d'expertises	
662.4359	Ventes et prestations diverses	
662.4511	Subventions cantonales	

**COMMENTAIRES**

663.3113	Achats de mobilier	
663.3121	Eau, gaz	
663.3123	Electricité	
663.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	
663.3153	Entretien locaux, mobilier et équipement	
663.3156	Entretien du matériel spécialisé	
663.3182	Téléphones	
663.3511	Charges cantonales	
663.4271	Locations d'installations PCI	
663.4362	Remboursements de frais	
663.4511	Subvention entretien locaux sanitaires	

**COMMENTAIRES**

664.3114	Achats de machines et matériel	
664.3115	Achats de véhicules	
664.3116	Achats équipements spécialisés	étude pour l'acquisition d'un drone pour 1'500 francs
664.3124	Diesel pour groupes de secours	distingué dès 2018 - précédemment imputé au compte 664.3155 entretien véhicules
664.3135	Achats de matières premières	
664.3153	Entretien des équipements loués	
664.3154	Entretien machines, matériel	
664.3155	Entretien des véhicules	carburant et combustible sous 664.3124 dès 2018
664.3156	Entretien du matériel spécialisé	
664.3186	Primes d'assurances	
664.4359	Ventes et prestations diverses	

**Sécurité Riviera Budget 2018 Charges par nature**

	<b>Budget 2018</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Comptes 2016</b>
<b>3 CHARGES</b>	<b>43'246'479.25</b>	<b>42'721'091.00</b>	<b>39'191'205.69</b>
<b>30 AUTORITES ET PERSONNEL</b>	<b>32'296'085.75</b>	<b>31'725'456.00</b>	<b>29'912'683.06</b>
300 AUTORITES ET COMMISSIONS	265'800.00	265'800.00	268'929.10
301 PERSONNEL ADMINISTRATIF	24'685'632.00	24'330'523.00	23'052'908.68
303 CHARGES SOCIALES 1ER PILIER	2'085'260.75	1'972'286.00	1'912'218.00
304 CAISSE DE PENSIONS	3'663'131.00	3'581'778.00	3'343'209.05
305 ASSURANCES ACCIDENTS	410'024.00	398'089.00	372'531.75
306 DEBOURS	536'538.00	522'080.00	419'930.42
309 AUTRES FRAIS	649'700.00	654'900.00	542'956.06
<b>31 BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>7'034'310.00</b>	<b>7'241'215.00</b>	<b>5'823'023.37</b>
310 FOURNITURES DE BUREAU	267'820.00	248'620.00	171'571.80
311 ACHATS EQUIPEMENTS	1'179'430.00	1'660'330.00	851'230.33
312 EAU ET ENERGIES	332'350.00	210'800.00	206'055.50
313 MARCHANDISES ET MP	270'800.00	288'800.00	222'451.18
314 ENTRETIEN DU PATRIMOINE	354'450.00	313'890.00	254'980.98
315 Entretien des équipements	1'193'865.00	1'267'950.00	945'427.62
316 LOYERS	1'584'422.00	1'543'975.00	1'528'286.30
317 RECEPTIONS	70'000.00	67'000.00	65'875.98
318 HONORAIRES ET FRAIS BANCAIRES	1'603'353.00	1'467'250.00	1'414'641.30
319 FRAIS DIVERS	177'820.00	172'600.00	162'502.38
<b>32 INTERETS</b>	<b>14'450.00</b>	<b>27'130.00</b>	<b>10'392.91</b>
322 INTERETS	14'450.00	27'130.00	10'392.91
<b>33 AMORTISSEMENTS</b>	<b>474'850.00</b>	<b>436'050.00</b>	<b>378'628.62</b>
330 Amortissement du patrimoine financier	255'750.00	216'950.00	264'798.62
331 Amortissements patrimoine adm.	219'100.00	219'100.00	113'830.00
<b>35 CHARGES CANTONALES ET INTERCOM.</b>	<b>736'784.50</b>	<b>687'000.00</b>	<b>663'918.90</b>
351 CHARGES CANTONALES ET INTERCOM.	544'784.50	544'000.00	544'784.50
352 Communes et associations de communes	192'000.00	143'000.00	119'134.40
<b>36 SUBVENTIONS</b>	<b>14'500.00</b>	<b>14'500.00</b>	<b>13'938.00</b>
365 SUBVENTIONS	14'500.00	14'500.00	13'938.00
<b>39 IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>2'675'499.00</b>	<b>2'589'740.00</b>	<b>2'388'620.82</b>
391 IMPUTATIONS INTERNES	2'675'499.00	2'589'740.00	2'388'620.82

**Sécurité Riviera Budget 2018 Revenus par nature**

	<b>Budget 2018</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Comptes 2016</b>
<b>4 REVENUS</b>	<b>24'840'972.00</b>	<b>22'755'847.00</b>	<b>39'191'205.68</b>
<b>42 REVENUS DU PATRIMOINE</b>	<b>8'314'750.00</b>	<b>6'482'500.00</b>	<b>6'900'122.18</b>
422 REVENUS PLACEMENTS	250.00	500.00	244.02
423 REVENUS PATRIMOINE	780'000.00	570'000.00	647'823.05
427 LOCATIONS, REDEVANCES	7'534'500.00	5'912'000.00	6'252'055.11
<b>43 TAXES, EMOLUMENTS</b>	<b>11'315'816.00</b>	<b>11'114'500.00</b>	<b>27'712'214.23</b>
431 EMOLUMENTS	556'000.00	514'000.00	560'438.25
435 PRESTATIONS DIVERSES	3'909'250.00	3'922'700.00	20'560'084.20
436 REMBOURSEMENTS	1'400'566.00	1'257'800.00	1'496'287.09
437 AMENDES	5'450'000.00	5'420'000.00	5'095'404.69
<b>45 PARTICIPATIONS CHARGES CANTON</b>	<b>2'534'907.00</b>	<b>2'599'707.00</b>	<b>2'091'191.60</b>
451 PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	2'534'907.00	2'599'707.00	2'091'191.60
<b>49 IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>2'675'499.00</b>	<b>2'559'140.00</b>	<b>2'487'677.67</b>
491 IMPUTATIONS INTERNES	2'675'499.00	2'559'140.00	2'487'677.67

## Sécurité Riviera - Charges et revenus par cellule budget 2018

600 Autorités	
charges	319'422.00
revenus	
total	319'422.00

601 Direction	
charges	1'551'516.00
revenus	1'408.00
total	1'550'108.00

602 Chancellerie	
charges	516'801.00
revenus	423'829.00
total	92'972.00

603 Police Riviera	
charges	17'535'751.00
revenus	2'643'458.00
total	14'892'293.00

604 Prévention	
charges	825'562.00
revenus	7'171.00
total	818'391.00

650 SDIS Riviera	
charges	3'817'270.75
revenus	1'242'931.00
total	2'574'339.75

605 Ambulance Riviera	
charges	4'926'265.00
revenus	4'322'052.00
total	604'213.00

606 SG - utli	
charges	885'731.00
revenus	8'139.00
total	877'592.00

607 Amendes d'ordre	
charges	1'659'174.00
revenus	815'238.00
total	843'936.00

608 Polcom / admin	
charges	1'094'765.00
revenus	1'018'105.00
total	76'660.00

609 Signalisation	
charges	1'427'786.00
revenus	157'811.00
total	1'269'975.00

66 Protection Civile	
charges	2'320'402.50
revenus	375'501.00
total	1'944'901.50

610 Off. du Stat. Personnel	
charges	2'705'329.00
revenus	2'705'329.00
total	0.00

610.01 Stat. Montreux	
charges	1'286'651.00
revenus	3'530'000.00
total	-2'243'349.00

610.02 Stat. Vevey	
charges	2'089'503.00
revenus	6'940'000.00
total	-4'850'497.00

610.03 Stat. La Tour-de-Peilz	
charges	284'550.00
revenus	650'000.00
total	-365'450.00

	cptes 600 à 66	cptes 600 à 610.03	cptes 600 à 608
total charges	18'405'507.25	13'886'266.00	20'075'587.00
total charges	43'246'479.25	37'108'806.00	29'314'987.00
total revenus	24'840'972.00	23'222'540.00	9'239'400.00
total contrôle	18'405'507.25	13'886'266.00	20'075'587.00

total charges brutes	43'246'479.25	37'108'806.00	29'314'987.00
total revenus	24'840'972.00	23'222'540.00	9'239'400.00

## Sécurité Riviera - répartition par commune budget 2018

				600	601	602	607	605	606	604	603	608							
Communes	n/habitants	coefficient	n/hab pond.	Autorités	Direction	Chancellerie	Amendes	Ambulance	SG+utili	Prévention	Police Riviera	Polcom	Tot. 600 à 608	coût/hab	budget 2017	comptes 2016			
Blonay	6'116	5	30'580	23'419.56	113'651.69	6'816.57	61'876.18	44'300.03	64'343.79	60'003.25	1'091'881.54	5'620.60	1'471'913.21	240.67	240.03	215.80			
Chardonne	2'916	3	8'748	6'699.62	32'512.26	1'950.01	17'700.88	12'672.88	18'406.78	17'165.09	312'353.82	1'607.88	421'069.22	144.40	144.02	129.48			
Corseaux	2'212	3	6'636	5'082.15	24'662.94	1'479.23	13'427.41	9'613.31	13'962.90	13'020.98	236'943.29	1'219.70	319'411.91	144.40	144.02	129.48			
Corsier	3'403	3	10'209	7'818.52	37'942.12	2'275.68	20'657.09	14'789.37	21'480.89	20'031.83	364'519.90	1'876.41	491'391.82	144.40	144.02	129.48			
Jongny	1'488	3	4'464	3'418.74	16'590.62	995.07	9'032.55	6'466.82	9'392.76	8'759.14	159'390.42	820.48	214'866.60	144.40	144.02	129.48			
Montreux	26'402	6	158'412	121'319.15	588'744.01	35'311.55	320'533.97	229'485.16	333'316.80	310'831.76	5'656'217.74	29'116.11	7'624'876.25	288.80	288.04	258.96			
St-Légier	5'130	4	20'520	15'715.15	76'263.33	4'574.10	41'520.57	29'726.51	43'176.41	40'263.79	732'681.79	3'771.57	987'693.24	192.53	192.03	172.64			
La Tour-de-Peilz	11'637	5	58'185	44'560.73	216'246.69	12'969.99	117'732.68	84'290.30	122'427.83	114'169.04	2'077'538.50	10'694.40	2'800'630.16	240.67	240.03	215.80			
Vevey	19'605	6	117'630	90'086.43	437'176.21	26'220.85	238'014.86	170'405.90	247'506.85	230'810.42	4'200'066.24	21'620.38	5'661'908.15	288.80	288.04	258.96			
Veytaux	850	2	1'700	1'301.94	6'318.11	378.95	3'439.81	2'462.72	3'576.99	3'335.69	60'699.76	312.46	81'826.44	96.27	96.01	86.32			
scris 31.12.2016 total pour contrôle				319'422.00	1'550'108.00	92'972.00	843'936.00	604'213.00	877'592.00	818'391.00	14'892'293.00	76'660.00	20'075'587.00						
													<b>TOTAL</b>	<b>20'075'587.00</b>					
													609		610.01-02-03				
													Signalisation	Stationnement	TOTAL	coût/hab			
													Montreux	581'671.64	-2'243'349.00	5'963'198.89	<b>225.86</b>	225.84	195.95
													La Tour-de-Peilz	256'378.79	-365'450.00	2'691'558.95	<b>231.29</b>	234.25	202.40
													Vevey	431'924.57	-4'850'497.00	1'243'335.72	<b>63.42</b>	140.71	71.27
													<b>coût total ASR net cptes 600 à 66</b>		coût/hab	budget 2017	comptes 2016		
													<b>Blonay</b>	<b>1'809'796.33</b>	<b>295.91</b>	297.89	267.99		
													<b>Chardonne</b>	<b>582'165.88</b>	<b>199.65</b>	201.88	181.67		
													<b>Corseaux</b>	<b>441'615.54</b>	<b>199.65</b>	201.88	181.67		
													<b>Corsier</b>	<b>679'393.17</b>	<b>199.65</b>	201.88	181.67		
													<b>Jongny</b>	<b>297'072.30</b>	<b>199.65</b>	201.88	181.67		
													<b>Montreux</b>	<b>7'421'797.66</b>	<b>281.11</b>	283.70	248.15		
													<b>St-Légier</b>	<b>1'271'104.02</b>	<b>247.78</b>	249.88	224.83		
													<b>La Tour-de-Peilz</b>	<b>3'334'453.95</b>	<b>286.54</b>	292.11	254.59		
													<b>Vevey</b>	<b>2'326'429.00</b>	<b>118.67</b>	198.56	123.47		
													<b>Veytaux</b>	<b>128'785.34</b>	<b>151.51</b>	153.87	138.51		
													<b>totaux</b>		<b>2'574'339.75</b>	<b>24'481'934.20</b>			
													Château-d'Oex	3'477	22.97	79'864.21			
													Rossinière	546	22.97	12'541.23			
													Rougemont	892	22.97	20'488.60			
													total pour contrôle		84'674	1'944'901.50			
													<b>total pour contrôle</b>		<b>18'405'507.25</b>				



**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**COMMUNICATION No 02/2017**  
**du Comité de direction**  
**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Convention signée entre l'ASR et la société  
Novapark Monthey SA pour la mise à disposition des  
appareils allPark®**



**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**COMMUNICATION No 03/2017**  
**du Comité de direction**  
**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Réponse à l'interpellation**  
**de Monsieur Francis BAUD intitulée**  
**« Nos concessionnaires,**  
**les dindons de la farce »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### **Préambule**

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 27 avril 2017, Monsieur Francis Baud déposait l'interpellation mentionnée en titre.

L'interpellateur relaie l'inquiétude des concessionnaires de taxis installés à Vevey depuis l'arrivée de la plate-forme « UBER » et de la concurrence, respectivement de la diminution du chiffre d'affaire qui en découle pour les taxis régionaux. Il demande quelles sont les mesures envisageables dans l'immédiat en vue d'éviter que la situation ne se péjore. Il pose trois questions au Comité de direction, auxquelles il est répondu en deuxième partie de la présente.

Le 26 septembre 2013, le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ci-après ASR) adoptait le Règlement sur le service des taxis (ci-après RST), dont le champ d'application territorial s'étend aux dix communes de la Riviera. Il est complété par les Prescriptions d'application du 22 janvier 2015.

Dans son art. 2, le RST détermine le champ d'application personnel :

*« Sont soumis au présent Règlement et à ses dispositions d'application :*

- a) les exploitants d'une entreprise de taxi(s), personnes physiques ou morales ;*
- b) les conducteurs de taxi(s) ;*
- c) ainsi que tous les autres détenteurs et détentrices de véhicules routiers (véhicules à moteur, voitures tirées par des chevaux, cyclopousses et engins apparentés) destinés au transport professionnel de personnes sans itinéraire ni horaire fixes, ainsi que les conducteurs et conductrices de tels véhicules. L'obligation de bénéficier d'une autorisation ou d'une concession selon le droit fédéral est réservée. »*

L'art. 6, quant à lui, précise les conditions générales d'octroi d'autorisation d'exploiter une entreprise de taxi(s).

*« Pour obtenir l'autorisation d'exploiter une entreprise de taxi(s) individuelle ou collective sur le territoire Sécurité Riviera, il faut :*

- a) jouir d'une bonne réputation ;*
- b) avoir un casier judiciaire vierge ;*
- c) jouir d'une situation financière saine et, en principe, ne pas avoir fait l'objet de poursuites ayant abouti à une saisie infructueuse ou à des actes de défaut de biens après faillite ;*
- d) justifier de son affiliation à une caisse de compensation ;*
- e) être à jour avec le paiement des différentes contributions sociales ;*
- f) disposer, sur le territoire de Sécurité Riviera, d'un espace privé (garage, place de parc) suffisant pour y garer ses véhicules et les entretenir (une attestation ou un contrat de bail sera produit à cet effet) ;*

- g) offrir aux conducteurs employés des conditions d'instruction, de travail et des prestations sociales en conformité avec les législations fédérales et cantonales applicables ;*
- h) s'engager à respecter toute convention collective ou contrat-cadre qui pourrait être en vigueur dans le domaine du service de taxis ;*
- i) être détenteur des véhicules utilisés. ».*

Depuis 2016, les communes de la Riviera se trouvent également, à leur tour, touchées par le phénomène « UBER ».

Pour une meilleure compréhension de la problématique, il convient d'emblée de préciser que la société « UBER » se décline en trois catégories :

- « **UBER BLACK** » est une plate-forme destinée aux possesseurs d'une voiture de luxe impliquant la nécessité d'un permis professionnel.
- « **UBER X** » est une plate-forme réservée aux titulaires d'un permis professionnel de transport de personnes (B121, D ou D1).
- « **UBER POP** », qui nous occupe en l'espèce, est une plate-forme uniquement destinée aux conducteurs occasionnels. Elle permet de mettre en relation, via une application mobile, les clients à la recherche d'un transport avec les chauffeurs partenaires se trouvant dans le secteur.

### **Situation actuelle**

L'arrivée de conducteurs « UBER POP » dans notre région a débuté durant l'année 2016. Elle s'est accentuée ces derniers mois.

Fort de cette constatation, l'ASR a déjà pris un certain nombre de mesures. Elle réagit en fonction des dispositions légales, ainsi que de ses disponibilités dès qu'une information relative à la présence d'un chauffeur « UBER POP » lui parvient.

Récemment, la Police du commerce a rencontré un chauffeur de taxi, lequel a fait part des soucis relatés au travers de l'interpellation et exprimé les craintes que lui-même et ses collègues ont pour leur avenir.

Il est actuellement très difficile de chiffrer le nombre de conducteurs « UBER POP » sur le territoire de l'ASR. En effet, il s'agit d'une « corporation » qui semble extrêmement volatile, les chauffeurs ne paraissant pas pratiquer cette activité sur une longue durée. Il s'agit d'ailleurs, pour la plupart des conducteurs, d'une occupation accessoire. Toutefois, la facilité du partenariat avec « UBER POP » engendre une demande forte de nouveaux intéressés et, de ce fait, un réservoir important de voitures affiliées à « UBER POP » est en mesure de prendre la place laissée par les déçus de l'activité.

Ces liminaires précisés, nous pouvons répondre aux questions posées dans le cadre de l'interpellation.

**Question 1 : Êtes-vous conscients de la gravité de la situation qui met sérieusement en péril la vie des taxis concessionnaires, tels que les dix communes de la Riviera les ont définis pour assurer la sécurité des passagers et leur confort ?**

L'ASR est parfaitement consciente de l'importance de la situation. Il s'agit cependant d'une nouvelle forme de transport de type covoiturage, rendue possible par l'utilisation des nouveaux moyens de communication incontournables, par une population pour laquelle les impacts financiers ne sont pas négligeables. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, une suite est donnée dans la mesure des disponibilités et des priorités des patrouilles de police à chaque demande de chauffeurs informant de la présence de voitures « UBER ». Ces contrôles seront, bien entendu, également planifiés et intensifiés lors de grands événements de la région.

**Question 2 : Êtes-vous d'accord que le rôle de la Police, dont la mission principale est de faire respecter les lois et règlements existants, consiste à faire respecter notre nouveau règlement sur les taxis par toutes les personnes faisant commerce du transport de personnes en voiture ?**

Les dispositions du RST (art. 2 « *Champ d'application personnel* ») sont destinées exclusivement aux détenteurs de véhicules routiers affectés au transport professionnel de personnes sans itinéraire ni horaire fixe, ainsi qu'aux conducteurs et conductrices de tels véhicules. Cette définition implique d'être en mesure de prouver la notion de transport professionnel. Cette notion, quant à elle, est précisée par l'art. 3, al. 1bis de l'Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules légers affectés au transport de personnes et de voitures de tourisme lourdes (OTR2) :

*« Sont réputées professionnelles les courses qui sont effectuées régulièrement par un conducteur ou avec un véhicule, dans le but de réaliser un profit économique. Les courses sont régulières si elles sont effectuées au moins deux fois dans des intervalles de moins de seize jours. Le profit économique est réputé réalisé lorsque le prix requis pour la course dépasse les coûts du véhicule et l'indemnisation des dépenses du conducteur. »*

L'art. 3 du RST mentionne :

*Au sens du présent Règlement, on entend par :*

- a. *Exploitant de taxi(s) : toute personne (physique ou morale) qui remplit les conditions fixées par ce Règlement et qui dirige une entreprise indépendante, dont l'activité consiste à transporter ou à faire transporter, contre rémunération, des passagers au moyen d'une voiture automobile légère ou d'un minibus.*
- b. *Conducteur : toute personne titulaire du permis de conduire de la catégorie correspondante qui remplit les conditions prévues par ce Règlement et qui, au moyen d'un véhicule agréé, transporte, contre rémunération, des passagers, soit pour son propre compte, soit pour le compte d'un employeur.*

Afin de dénoncer un chauffeur « UBER POP » pour défaut d'autorisation, il convient préalablement de prouver qu'il effectue bien des courses professionnelles, en tentant de vérifier si deux courses au moins ont été effectuées dans les seize jours. Les déclarations de l'intéressé et de son client ne permettent souvent pas d'arriver clairement à cette conclusion et, en conséquence, de procéder à une dénonciation. Au demeurant, l'art. 3 du RST expose

que le champ d'application personnel se limite aux exploitants de taxis (lettre a) et aux conducteurs (lettre b) qui remplissent les conditions du Règlement. La teneur de cette disposition implique que ce n'est qu'après avoir prouvé l'existence d'une course professionnelle que le contrevenant pourrait être dénoncé en vertu de l'art. 5 du RST, pour défaut d'autorisation.

A titre comparatif, le Règlement de Lausanne sur le service des taxis définit de façon différente la notion de « taxi » et, ainsi, permet une dénonciation plus aisée des contrevenants. Il s'attache plus particulièrement à la notion de rémunération.

A cet effet, il est important de relever que la Ville de Lausanne dispose de deux personnes affectées uniquement au contrôle du transport de personnes. Dans le cadre de leurs contrôles, elles parviennent parfois à identifier des chauffeurs « UBER POP », en procédant à l'observation, en tenue civile, de leurs éventuels clients.

***Question 3 : D'une manière plus générale, où en est-on aujourd'hui dans l'application de ce règlement sur les taxis. Le CODIR pense-t-il que ce règlement est toujours en adéquation et qu'il peut et doit s'appliquer sans réserve ?***

La réponse à cette question se trouve explicitement mentionnée à la réponse de la question 2. Le RST peut et doit être appliqué sans réserve, pour autant qu'en ce qui concerne les chauffeurs « UBER POP », la démonstration d'une course professionnelle soit établie.

En conclusion, la réglementation actuelle de l'ASR sur le service des taxis apparaît être en adéquation avec les besoins et offre une protection de qualité aux usagers, sans toutefois exercer une ingérence accrue sur la profession et la liberté de commerce et d'industrie.

Nous profitons de relever que les concessionnaires A doivent fournir un numéro d'appel unique, ceci conformément au RST. A ce jour, aucune mesure n'a été prise, malgré un courrier du 17 janvier 2017 de la part de la Police du commerce. Un rappel adressé par le Comité de direction de l'ASR leur a été notifié, en date du 17 mai 2017, rappelant l'obligation qui leur incombe. Une telle mesure paraît être propice à améliorer la qualité du service que les taxis actuels doivent incontestablement fournir pour lutter aussi contre ces nouvelles formes de « covoiturage », en ciblant un marché différent, une clientèle demandeuse de qualité et prête à payer un peu plus cher.

Concernant cette forme de transport nouvelle que représente « UBER POP », elle ne peut s'intégrer dans les dispositions légales existantes que dans la mesure où elle peut être assimilée à du transport professionnel de personnes et que preuve peut être apportée de son exercice.

La réglementation actuelle de l'ASR est parfaitement adéquate pour des entreprises de taxi « traditionnelles ». Le phénomène « UBER » est de toute autre nature de par sa conception du mode de transport qui répond, cependant, à une clientèle plus jeune et sensible aux aspects financiers. En raison de la portée nationale d'UBER et du fait que toutes les villes et/ou agglomérations sont dans la même situation, il paraît nécessaire, aux yeux du Comité de direction, que cette problématique soit reprise au niveau cantonal.

C'est d'ailleurs ce que le Conseil d'Etat vaudois a projeté, puisqu'il a autorisé le Département de l'économie et du sport à mettre en consultation un avant-projet de modification de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE), ayant pour objectif de réglementer les



## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### Préavis No 01/2017 - Comptes 2016 de l'Association Sécurité Riviera

### Rapport de la Commission de gestion (Cogest)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour examiner les comptes 2016 de l'Association de communes Sécurité Riviera. Le 02 mai 2017, elle a examiné les documents et relevé les questions à poser, qu'elle a transmises au Comité de direction. En possession des réponses et des informations supplémentaires fournies par ce dernier, elle a pu demander, lors de sa deuxième séance du 30 mai 2017, des explications complémentaires.

Lors de la deuxième séance, plusieurs membres du Comité de direction, dont Mme Taraneh Aminian, M. Bernard Degex, Président, M. Jean-Pierre Taverney et M. Arnaud Rey-Lescure étaient présents, ainsi que le Secrétaire général, M. Michel Francey, M. le major Ruben Melikian, Commandant Police Riviera, M. Frédéric Pilloud, Directeur ASR (*dès le 1er juin 2017*), M. le major Cédric Fagherazzi, Commandant SDIS Riviera, M. Marc François, Responsable d'exploitation Ambulance Riviera, M. le cap Michel Rouiller, Chef des Services généraux, et M. le major François Fleuti, Commandant a.i. PC Riviera - Pays d'Enhaut.

Les membres de la Cogest remercient la délégation pour sa disponibilité et la qualité des réponses fournies à ses sollicitations.

Membres de la Commission de gestion:

<b>Prénom &amp; Nom</b>	<b>Commune</b>	<b>02.05.2017</b>	<b>30.05.2017</b>
Marc Badoud <sup>1</sup>	Jongny	Présent	Excusé
André Goy	Corsier-sur-Vevey	Excusé	Présent
Gilbert Jaunin	Blonay	Présent	Présent
Philippe Mercier	Chardonne	Présent	Présent
Yanick Hess	Montreux	Présent	Excusé
Hans Jörg Müller-Hermann	Corseaux	Présent	Présent
Roger Urech	La Tour-de-Peilz	Présent	Présent
Pierre-Alain Besson	St-Légier	Excusé <sup>2</sup>	Présent
Christophe Ming	Vevey	Absent	Présent
John Grandchamp	Veytaux	Présent	Excusé

<sup>1</sup> Président-rapporteur

<sup>2</sup> Remplacé par Mme Céline Morier, suppléante

Lors de sa séance d'étude et d'analyse tenue le 02 mai 2017 en la salle du Comité de Direction, la Commission de gestion a désiré obtenir des informations complémentaires sur les points suivants :

## Questions d'ordre général

### 4. Introduction d'une prime d'assiduité

La commission a pris note d'une interpellation du groupe de Montreux qui s'est étonné de la soudaine apparition de la prime d'assiduité.

- Le Conseil intercommunal en a-t-il été informé d'une quelconque manière ? L'impact financier de CHF 106'928.40" a-t-il été autorisé par le biais du budget ou d'un autre préavis accepté par le Conseil ?

**Réponse :** La politique de gestion des ressources humaines est placée sous la responsabilité du Comité de direction et découle, sur le plan réglementaire, du Statut du personnel adopté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 03 mai 2007. Le Comité de direction dispose également du Règlement d'application du Statut du personnel intercommunal Sécurité Riviera, adopté dans sa séance du 10 mai 2007, ainsi que des Directives d'application du Statut. Toutes ces dispositions peuvent être consultées sur le site internet de l'Association Sécurité Riviera.

S'agissant de la prime d'assiduité, fixée dans la Directive d'application du Statut du personnel DA-005, elle a fait l'objet d'une décision du Comité de direction, le 21 mai 2015. Le Conseil intercommunal, comme l'ensemble des citoyens, en a été informé, notamment par le biais du Rapport de gestion 2015, où, en page 7, le Président du Comité de direction informe de la mise en place de cette nouvelle mesure en faveur du personnel.

Les montants prévus pour pouvoir assumer cette charge ont été autorisés par le biais du budget 2016. Dès le budget 2018, la lisibilité sera encore améliorée, puisque, à la demande d'un membre de la Commission de gestion, la distinction sera clairement visible par la création d'un compte ...3011.01 *Primes*. Comme mentionné dans le texte du préavis No 01/2017, la prime a été introduite en remerciement à ceux qui sont présents et assument la charge de travail lorsque leurs collègues, malheureusement atteints par la maladie ou l'accident, ne peuvent assumer leur charge.

L'application de la Directive d'application du Statut du personnel DA-005 (disponible sur le site de l'ASR) pose aussi la question de savoir dans quelle mesure l'art. 3 de dite directive sera appliqué aux absences dues à des accidents professionnels. En effet, la formulation de celui-ci ne fait aucune distinction en fonction des raisons pouvant conduire à une absence : "Chaque jour de travail d'absence conduit à une diminution de 10% de la prime, [...]". Or il peut arriver qu'un collaborateur se blesse dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, comme cela est par exemple arrivé au collaborateur qui a reçu une balle de la part d'un gendarme, sans que cela ne soit toujours aussi extrême.

- Durant l'année 2016, le CoDir a-t-il réduit la prime d'assiduité de collaborateurs absents suite à un accident professionnel ou à l'accomplissement d'un service obligatoire ?

**Réponse :** La prime d'assiduité a été réduite pour six collaborateurs victimes d'un accident professionnel en 2016. Pour trois d'entre eux, la réduction de la prime a été totale, l'absence consécutive à l'accident étant supérieure à dix jours.

A noter toutefois que durant ces périodes d'absence, la personne ne subit aucune diminution de son traitement de base et des indemnités octroyées de manière forfaitaire pour le travail de nuit, du dimanche, la pénibilité, etc. Par contre, certains prélèvements de cotisations sont suspendus pendant la période d'incapacité, ce qui, en finalité, permet à un collaborateur absent de disposer d'un salaire net supérieur à celui qu'il obtient en travaillant. C'est précisément pour corriger cet état de fait qu'il n'a pas été distingué les principes des absences maladie, accident professionnel et accident non professionnel lors de l'adoption de l'avantage constitué par la prime d'assiduité.

Le contre-effet attendu de la part du Comité de direction, avec l'introduction de la prime, est également une réduction de l'absentéisme.

Les absences pour service militaire, protection civile ou charge politique considérée par le Statut du personnel n'influent pas la prime d'assiduité.

- Par ailleurs, où peut-on trouver le tableau de codification des indemnités dont il est question à l'art. 2 DA-005 ?

**Réponse :** Il est annexé au Règlement d'application du Statut du personnel intercommunal Sécurité Riviera. La nouvelle version a été rajoutée sur le site internet. Une copie du tableau est placée en annexe au présent document.

Enfin, la base réglementaire sur laquelle s'est appuyé le CoDir pour édicter la Directive DA-005 soulève aussi quelques questions. En effet, l'art. 41 du Statut du personnel, cité dans le préambule de dite directive se rapporte plutôt aux gratifications à verser aux collaborateurs en raison du nombre d'années de service.

- Ne s'agirait-il pas plutôt de l'art. 42 dudit statut, disposition donnant compétence au CoDir pour octroyer des récompenses spéciales ?

**Réponse :** La référence à l'art. 41 est correcte. Le cinquième alinéa prévoit :

*« Dans tous les cas, le Comité de direction a la possibilité de remercier le fonctionnaire de sa fidélité selon les critères de son choix. La prestation offerte ne peut, cependant, pas dépasser celle versée après 20 ans de service. »*

Cette disposition sert de « base légale » à la Directive d'application, l'art. 42 ne s'appliquant qu'à des récompenses ponctuelles.

- Dans cette éventualité, en quoi la prime d'assiduité constitue-t-elle une récompense spéciale ?

**Réponse :** Voir réponse précédente.

- Quelle proportion des collaborateurs de l'ASR a touché une prime d'assiduité en 2016 ?

**Réponse :** Le tableau ci-après donne les proportions des collaborateurs de l'ASR qui ont bénéficié d'un versement relatif à cette prime :

80 % des collaborateurs ont bénéficié d'une prime d'assiduité selon la répartition ci-dessous :

38.57 % des collaborateurs ont bénéficié du 100 %  
2.38 % des collaborateurs ont bénéficié du 95 %  
7.14 % des collaborateurs ont bénéficié du 90 %  
3.81 % des collaborateurs ont bénéficié du 85 %  
7.14 % des collaborateurs ont bénéficié du 80 %  
1.90 % des collaborateurs ont bénéficié du 75 %  
2.38 % des collaborateurs ont bénéficié du 70 %  
0.48 % des collaborateurs ont bénéficié du 65 %  
3.81 % des collaborateurs ont bénéficié du 60 %  
1.43 % des collaborateurs ont bénéficié du 55 %  
3.33 % des collaborateurs ont bénéficié du 50 %  
0.95 % des collaborateurs ont bénéficié du 45 %  
1.90 % des collaborateurs ont bénéficié du 40 %  
1.90 % des collaborateurs ont bénéficié du 35 %  
0.95 % des collaborateurs ont bénéficié du 30 %  
0.48 % des collaborateurs ont bénéficié du 25 %  
0.48 % des collaborateurs ont bénéficié du 15 %  
0.95 % des collaborateurs ont bénéficié du 5 %  
20 % des collaborateurs n'ont pas bénéficié de prime

La commission souhaite savoir si l'octroi de cette prime d'assiduité a finalement obtenu les résultats escomptés, soit une diminution effective de l'absentéisme.

**Réponse :** le tableau du rapport de gestion (page 25) démontre effectivement une baisse des absences en 2016. Le Codir est satisfait de la mise en application de cette prime d'assiduité.

## 6. Ambulance Riviera – Evolution du déficit d'exploitation

La commission a pris note des explications énoncées dans ledit préavis, cependant s'interroge sur les mesures prise par l'ASR pour endiguer les déficits et

- Le CoDir peut-il donner à la COGEST plus d'information concernant les mesures élaborées pour régler la situation avec le SSP à l'avenir ?

**Réponse :** Le Comité de direction a suspendu la signature de l'Avenant 2017 à la Convention fixant la subvention institutionnelle relative aux ambulances, dans l'attente d'une rencontre avec les représentants du Service de la santé publique, sous la présidence de M. le Préfet. Celle-ci s'est déroulée le 10 mai 2017. Le Comité de direction a fait part, une nouvelle fois, de sa volonté que soient pris en considération le budget et les comptes d'Ambulance Riviera pour déterminer une subvention couvrant le déficit chronique du service. Il a, de ce fait, contesté le principe de subventionnement.

Les représentants du SSP se sont déclarés contraints par les directives internes cantonales. Ils ont néanmoins pris acte des requêtes du Comité de direction et les intégreront dans leurs prochaines réflexions, qui n'aboutiront, selon leurs dires, pas avant deux ou trois ans, d'autres sujets étant, à leurs yeux, plus urgents à régler en matière de santé.

Le Comité de direction va initier une séance pour présenter son budget 2018 et solliciter du Service de la santé publique qu'il effectue ses propres projections en relation avec ce budget, et notamment en modifiant son approche relative à la gestion du contentieux.

## **Questions sur des comptes en particulier**

### **Autorités (cellule C1)**

*Pas de questions.*

### **Direction (cellule C2)**

#### **Compte 601.3091 - Frais de formation prof du personnel**

- *Le montant des frais de formation professionnelle du personnel de la direction s'élèvent à CHF 6358.20, alors qu'ils avaient été budgétés à CHF 13'500.00. Quelle raison peut expliquer ce delta de plus de 50% ?*

**Réponse :** Les projections effectuées au moment de l'élaboration du budget ont été plus ambitieuses que les formations réalisées. L'une d'elles (comptabilité) a dû être reportée en raison d'une modification du calendrier des cours. D'autres formations avaient été envisagées s'agissant de l'introduction du nouveau programme de comptabilité et n'ont pas été nécessaires.

#### **Compte 601.3123 – Electricité**

- Les différences de charge entre 2015 et 2016 sont de plus de 25%. La commission souhaite des informations complémentaires afin d'expliquer la raison d'une telle différence d'une année à l'autre. A quoi cette baisse est-elle imputée ?

**Réponse :** La répartition de la charge de consommation électrique est proportionnelle à l'occupation des locaux. Les surfaces à disposition de la Direction ont été réduites en 2016. Le tableau de répartition des loyers est placé en annexe (question relative au compte 601.3161).

#### **Compte 601.3151 - Entretien mobilier, équip., mat. bureau**

- La différence entre la charge effective et budgétée est importante, à quoi est-elle due ?

**Réponse :** La charge inférieure au budget est le résultat de la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion des imprimantes. Il permet de répartir de manière beaucoup plus pointue que précédemment l'utilisation qui est faite des imprimantes par cellule.

### Compte 601.3161 - Loyers

- Les loyers fixés au budget 2016 sont liés aux charges effectives des comptes 2015. Les loyers payés en 2016 sont cependant inférieurs de 16% par rapport au budget. Les commentaires du compte donnent une indication trop vague, la commission souhaite connaître le détail des répartitions des loyers. Est-ce qu'il y aurait un changement de répartition en 2016 ?

**Réponse :** Pratiquement chaque année, en fonction des mouvements internes (déménagements, octroi de surfaces supplémentaires, dépôts, etc.), des modifications de la répartition des loyers sont à considérer. Le document pdf placé en annexe permet aux membres de la Commission de gestion de visualiser cette répartition pour 2016.

### Compte 601.3185 - Honoraires

- La commission est interloquée par l'importante différence entre les charges d'honoraires 2016 et 2015 et demande à connaître les détails de la ventilation du compte 601.3185. La commission souhaite avoir les éléments lui permettant de comprendre l'augmentation et l'utilisation du crédit supplémentaire décidé par le CoDir en date du 16.02.2017.

**Réponse :** Ci-dessous, le détail de la ventilation du compte concerné. La particularité de l'exercice 2016 est consécutive aux engagements financiers qui ont été réalisés en mandatant un consultant externe en vue de l'engagement du successeur du Secrétaire général.

7 - Sécurité Riviera CGL305 / TAV / 16.05.17 15:46 / Page : 1

Ecritures traitées Toutes Du 01.01.2016  
Engagés Oui Au 31.12.2016

**Extrait de comptes**

Date	Pièce	E Libellé	Facture	Contrepartie	Débit	Crédit	Solde
<b>601.3185</b>		<b>Honoraires</b>	Budget		100,000.00		
			Dépassement		12,110.53-		
02.03.2016	604	C ANTONIO MARTINS-repas du 01.02.16	DU 01.02.2016	9200.001	52.20		52.20
15.04.2016	1037	C CENTRIGS CONSULTING SA-Frais étude ERP	20160046	9200.001	8,110.13		8,162.33
03.05.2016	1213	C FIDUCIAIRE LAMBELET SA-Audit 2015	1600078	9200.001	6,588.00		14,750.33
28.09.2016	2693	C VICARIO CONSULTIN-Recrutement secr. gén.		9200.001	8,899.20		23,649.53
20.12.2016	POA3314	C Groupe heliopsis c / quittance pour 601.3185 concert souper de l'ASR		9100.010	800.00		24,449.53
22.12.2016	3526	C VICARIO CONSULTING SA	160253	9200.001	27,000.00		51,449.53
31.12.2016	3659	C SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CEN-Décompte final	DU 20.12.2016	9200.001	10,661.00		62,110.53
31.12.2016	3890	C COMMUNE DE MONTREUX-Honoraires 2016	200.944	9200.001	50,000.00		112,110.53
		<b>Solde au 31.12.2016</b>			<b>112,110.53</b>	<b>0.00</b>	<b>112,110.53</b>

- La commission souhaite obtenir les explications concernant les montants de CHF 8'899,20 et de CHF 27'000.- versés à la Société Vicario consulting SA.

**Réponse :** le premier montant concerne les frais d'annonces parues dans la presse pour la recherche du nouveau Directeur de l'ASR et le deuxième concerne l'étude des 80 dossiers reçus ainsi que l'audition des candidats sélectionnés.

### Chancellerie (cellule C3)

#### **Compte 602.3155 - Entretien des véhicules**

- Les charges sont 2 à 3 fois plus faibles que dans l'exercice 2015 et 2 fois plus bas que le montant budgété. A quoi est due cette différence ? S'agit-il d'un désinvestissement ou d'un changement de prestataire ?

**Réponse :** L'acquisition, en 2016, d'un nouveau véhicule sous garantie a permis de réduire les frais d'entretien.

### Police Riviera (cellule C4)

#### **Compte 603.3115 - Achats de véhicules**

- La différence entre les charges effectives et le budget interpelle la commission qui pense à un report de charge pour l'exercice 2017. Est-ce exact ? La commission souhaite recevoir la liste des véhicules et équipements qui seront reportés à un exercice ultérieur.

**Réponse :** Nous avons fait l'acquisition de tous les véhicules prévus au budget en 2016, à savoir trois voitures de patrouille, une voiture banalisée et une moto.

La différence entre le budget et les comptes provient du fait que les prix projetés étaient supérieurs aux prix d'achat. Nous avons également pu récupérer du matériel technique des anciennes voitures pour en équiper les nouvelles (RAG et boîtiers électroniques pour les moyens prioritaires).

#### **Compte 603.4370 - Amendes**

- La commission, se basant également sur le rapport de gestion 2016, s'interroge sur le rapport entre la baisse des revenus des amendes et le nombre total des amendes infligées, qui lui, est en augmentation.  
Est-il possible de chiffrer ces indications en expliquant pourquoi plus d'amendes rapportent moins ?

**Réponse :** L'« objectif » budgétaire n'est pas atteint au compte de la Police. Le chiffre global de 102'227 amendes d'ordre figurant dans le rapport de gestion 2016 (page 56) concerne l'ensemble des AO dressées par les policiers et les ASP. En 2015, le montant total des AO encaissées (policiers et ASP) était de CHF 4'794'137.07; il est de CHF 5'095'404.69 en 2016, soit une augmentation des recettes de CHF 301'267.62.

- Plusieurs questions sont posées concernant le zèle des agents de Police Riviera lors de situations où des automobilistes se font amender en nombre, par exemple lors de manifestations, marchés, etc. et où l'organisateur n'a pas prévu de parkings en suffisance, près des plages le week-end lors de la belle saison, autour du stade de la Saussaz lorsque les parents viennent chercher leurs enfants. Une plus grande tolérance est demandée à Police Riviera dès le moment où l'automobiliste ne génère pas un risque particulier pour la circulation ou ne perturbe pas une intervention d'urgence.

**Réponse :** l'automobiliste a la possibilité de faire opposition pour contester le bien-fondé de l'amende. Pour le stade de la Saussaz, la signalétique mise en place va être contrôlée.

### Prévention (cellule C5)

#### **Compte 604.3156 - Entretien du matériel spécialisé**

- La charge estimée lors de la préparation du budget s'élève à CHF 23'000.-, mais la charge est finalement de CHF 16'000.-. Que s'est-il passé ?

**Réponse :** Il n'a pas été nécessaire de remplacer autant de batteries que prévu pour les appareils radar et contrôle du trafic, d'où la diminution.

### Ambulance Riviera (cellule C6)

#### **Compte 605.3123 - Electricité**

- Ce compte a été budgété à CHF 0.-, mais une charge de CHF 1'458.67 est finalement imputée à la cellule. Pourquoi ? A quoi correspond cette charge ?

**Réponse :** La charge correspond à la consommation électrique du local situé au sous-sol du bâtiment de Clarens, endroit où sont demeurées stockées les palettes de matériel préhospitalier. Cette surface était nécessaire en plus des locaux de Béranges. Aujourd'hui, pour laisser place aux besoins de la Police, ce stock a été déplacé dans les locaux du SDIS Riviera, à la caserne de Corseaux.

#### **Compte 605.3091 - Frais de formation prof. du personnel**

- Les frais de formation s'élèvent finalement à moins de la moitié du montant budgété ; quelle est l'origine de cette différence ? Est-ce dû à un problème de personnel ?

**Réponse :** Les directives du SSP imposent 40 heures de formation continue par ambulancier et par année. Les cours suivis en 2016 n'ont pas engagé l'entier des montants prévus au budget, principalement en raison des types de formation retenus. L'écart n'est pas relatif à un problème de personnel, les trente collaborateurs ayant suivi les 40 heures de formation requises par le Canton.

#### **Compte 605.3199 - Dépenses diverses**

- Bien que demandé lors de la précédente législature, le président de la COGEST ou son remplaçant n'a pas été convié au Rapport Annuel d'Ambulance Riviera.  
La COGEST, dans son cahier des charges, a également un devoir de contrôle de gestion de l'ASR; la participation aux rapports annuels des différents corps qui composent l'association est une occasion unique pour la COGEST de sentir l'ambiance générale et percevoir les conflits éventuels.

**Réponse :** Aucun rapport formel, au sens des habitudes qui prévalent pour les policiers et les pompiers, n'est organisé par Ambulance Riviera. Les ambulanciers ne portent pas de grades et la tradition des rapports n'existe pas dans ce domaine professionnel. Le montant inscrit au budget permet de réunir la totalité des collaborateurs et de partager un repas, moment de convivialité qui contribue à la bonne cohésion du service. Cette démarche s'effectue à l'interne même du service, sans présence de membres du Comité de direction ou autre officiel.

### UTLI (cellule C7)

*Pas de questions.*

### Amendes d'ordre (cellule C8)

#### **Compte 607.3184 - Frais de contentieux et poursuites**

- La commission de gestion comprend parfaitement que les contentieux ne peuvent pas être budgétés, mais relève que ceux-ci ne diminuent pas au fil des années; dès lors, pour quelle raison est-ce que le montant des charges estimées est-il 2 fois plus bas que le montant des charges effectives ?

**Réponse :** Le budget a certes été optimiste pour ces montants qui sont facturés comme avances de frais par les Offices des poursuites, dans le but d'encaisser le montant des amendes. Ces charges sont refacturées aux contrevenants et compensées par les recettes figurant au compte 607.4362.

L'augmentation constante de ces frais est proportionnelle au nombre d'amendes infligées durant l'année.

- La commission se demande si comme à Genève, par exemple, il n'y a pas un pourcentage important de recours qui engendre des frais administratifs exorbitants.

**Réponse :** non ce n'est pas le cas sur la Riviera.

### Police du commerce (cellule C9)

#### **Compte 608.3185 - Honoraires et frais d'expertises**

- Que signifient les abréviations CDAP ?

**Réponse :** CDAP est l'abréviation de la « Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal », laquelle est compétente, en première instance, pour traiter de tout recours contre les décisions administratives cantonales et communales.

#### **Compte 608.3091 - Frais de formation du personnel**

- Le montant des charges est de CHF 0.- ; Pour quelle raison ?

**Réponse :** Aucune formation externe n'a été dispensée en 2016, la formation continue du personnel de la Police du commerce a été effectuée en interne, notamment en relation avec le remplacement du logiciel de comptabilité.

De plus, la personne mandatée pour le contrôle des champignons n'a pas eu à suivre de formation durant l'année 2016, alors que le budget habituel avait été prévu.

#### **page 25**

- Un chiffre semble perdu dans les commentaires, à quoi correspond-t-il ?

**Réponse :** C'est une devinette !!!...

Il s'agit visiblement d'un total intermédiaire effectué sur la feuille de calcul et qui a été malencontreusement imprimé.

- La commission demande à connaître le nom de la personne mandatée pour le contrôle des champignons.

**Réponse :** on trouve ses coordonnées sur le site de l'ASR.

### Signalisation (cellule C10)

#### **Compte 609.3135 - Achats de matières premières**

- Le montant des charges est en diminution, est-ce que les achats planifiés sont reportés en 2017 ?

**Réponse :** Les montants portés au budget de ce compte, qui comprend l'achat des matières premières (matériel de signalisation, peinture pour le marquage routier, miroirs routiers, rouleaux de scotch pour la confection des signaux, le matériel de signalisation provisoire pour les manifestations etc.) n'ont pas été engagés, les prévisions se révélant supérieures aux réels besoins. Il n'y a aucun report effectué sur l'exercice 2017.

### Stationnement (cellule C11)

*Pas de questions.*

#### Stationnement Montreux (cellule C11.1)

*Pas de questions.*

#### Stationnement Vevey (cellule C11.2)

#### **Compte 610.02.3529 - Ristourne macarons**

- La commission de gestion demande à connaître le détail du compte « Ristournes macaron », ainsi que le détail de la gestion et l'administration des macarons. Comment la répartition du montant du prix du macaron elle-t-elle établie ? Quel part du prix revient à qui ?

**Réponse :**

Date	Libellé	Montant
31.12.2016	OF. STAT - DU 610.4911 AU 610.02.3529	CHF 61'910.53
31.12.2016	OF. STAT - DU 610.4911 AU 610.02.3529	CHF 37'146.32
31.12.2016	RECETTES CARTES DE CREDIT HORODATEURS	CHF 20'077.55
	<b>Total</b>	<b>CHF 119'134.40</b>
	Budget	CHF 117'000.00
	Ecart	CHF - 2'134.40

L'administration, respectivement la gestion des macarons et autres autorisations des communes de Corsier et La Tour-de-Peilz s'effectue par l'Office du stationnement de Vevey au travers de contrats de prestations passés entre les communes concernées et l'ASR. Cette gestion est définie comme suit :

*« La charge liée à la gestion des macarons et autres autorisations est fixée par macaron et/ou autorisation. Elle est définie, pour l'année en cours, sur la base du nombre de macarons et autorisations délivrés et de l'exercice comptable de l'année précédente de l'Office du stationnement de Vevey. Elle tient compte des frais de personnel, d'encadrement (RH, Chef des Services généraux, Responsable des Offices de stationnement), des imprimés et fournitures de bureau, de l'équipement informatique, du loyer, des frais postaux, des communications téléphoniques, etc. »*

Le montant des recettes « macarons » est comptabilisé dans un compte de bilan de l'ASR. La répartition intervient au moment du bouclage annuel des comptes, après déduction de la charge administrative mentionnée ci-dessus.

### Stationnement La Tour-de-Peilz (cellule C11.3)

*Pas de questions.*

### SDIS Riviera

#### **Compte 650.3011 - Traitements**

- A quoi correspond le crédit supplémentaire du 08.12.2016 ? La commission demande des explications détaillées.

**Réponse :** Le crédit supplémentaire concerne le paiement des heures supplémentaires de trois collaborateurs pour un total de 530 heures.

Ces heures sont le reflet des contraintes liées à l'organisation du service, notamment des piquets de direction, des permanences de jour et des activités saisonnières. Ces heures supplémentaires sont le résultat de la charge des deux dernières années.

Le Comité de direction a accepté le paiement de ces heures de manière exceptionnelle, sachant qu'il n'était raisonnablement pas possible d'en effectuer la reprise sans péjorer le fonctionnement du service. Il a de plus exigé le strict respect de la Directive d'application sur la gestion du temps de travail (DA-003).

Une nouvelle organisation des permanences de jour (piquet d'officier), depuis le mois d'avril, permet d'en diminuer les contraintes.

#### **Compte 650.3013.03 - Soldes JSP**

- Le montant de CHF 27'000.- figurant au budget n'a pas été employé (charge à CHF 70.-) ; Est-ce que les JSP existent encore ? Qu'en est-il ?

**Réponse :** Le détachement des JSP du SDIS Riviera existe bien entendu toujours et, au 31 décembre 2016, était constitué de 24 JSP comme indiqué dans le rapport de gestion.

S'agissant des aspects financiers, le montant alloué aux moniteurs n'apparaît pas dans le compte 650.3013.03, mais, en raison du système ECADIS figure au compte 650.3013. Le logiciel ne permet pas de différencier les montants concernant les activités des JSP de celles du SDIS.

Si le plan comptable de l'ASR prévoit de pouvoir différencier ces montants, les outils mis à disposition par l'ECA ne permettent pas cette distinction. Cependant, un fichier tenu à part permet de faire ressortir ces détails, soit pour l'exercice 2016 un total de CHF 13'450.00 de soldes pour les moniteurs. Les JSP, eux, ne sont pas soldés.

### **Compte 650.3123- Electricité**

- *Un commissionnaire s'étonne que les locaux du SDIS Riviera à Corseaux situés sous la station-service BP et qui ont été transformés à grand frais pour accueillir une caserne fonctionnelle ne servent que de lieux de stockage de matériels.*

**Réponse :** *cette situation découle principalement du manque d'effectifs de sapeurs volontaires.*

### Protection civile Riviera

*Pas de questions.*

### Comptes 2016 – Charges par nature

#### **31 - BIENS, SERVICES, MARCHANDISES**

##### **311 - ACHATS EQUIPEMENTS**

- Les deltas apparaissant entre les comptes 2015, le budget 2016 et les comptes 2016 laissent penser que ces investissements ont été reportés en 2017. Est-ce le cas ? Si oui, la commission souhaite obtenir la liste des équipements et achat non-effectués lors de l'exercice écoulé.

**Réponse :** Il est parfaitement exact que des investissements ont été programmés sur les budgets 2016, puis sur 2017 et vraisemblablement encore sur le budget 2018. Il s'agit des éléments techniques et de mobilier concernant le Corps de Police Riviera et l'implantation du système d'aide à l'engagement SAE. Ce nouveau principe permettra la géolocalisation des patrouilles et l'optimisation de l'engagement des moyens dans le cadre de la police coordonnée.

L'ASR dépend, pour cette installation, de l'avancée du projet au niveau de la Police cantonale et de la finalisation des conventions de partenariat entre les polices communales et la Police cantonale.

Les montants prévus dans les budgets n'ont pas été engagés comme le prévoit le principe du budget base 0 appliqué par l'ASR. De ce fait, ils sont à nouveau prévus dans les exercices futurs, tant et aussi longtemps que le projet n'a pas été réalisé.

## CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le préavis N° 01/2017 du Comité de direction du 23 mars 2017 sur les comptes 2016 de l'Association Sécurité Riviera

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **décide**

- d'approuver les comptes de l'exercice 2016, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 39'191'205.68, les revenus à CHF 22'560'793.49, pour une charge totale à répartir de CHF 16'630'412.19;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

**Au nom de la Commission de gestion**

Le Président-rapporteur



Marc Badoud

Annexes : codification des indemnités 2017  
répartition des loyers

## Codification des indemnités

		Service nuit	Di-JF	Disponibilité	Service piquet	Repas en dehors heure normale	Abonnement tél.	Port uniforme	Total	%
<p>Note max : 5 Points = note x pondération</p>										
<b>Pondération</b>										
Amulance Riviera - Ambulancier diplômé	note	3	5	5	1	5	5	1	25	75
	points	33	55	20	5	30	5	2	150	
Ambulance Riviera - Technicien ambulancier	note	3	5	5	1	5	5	1	25	75
	points	33	55	20	5	30	5	2	150	
Assistant de sécurité publique	note	3	3	3	2	3	5	5	24	61
	points	33	33	12	10	18	5	10	121	
Police Riviera - Chargé de prévention	note	2	2	5	1	1	5	5	21	45
	points	22	22	20	5	6	5	10	90	
Chef de bureau	note	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	points	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chef des services généraux										
Police Riviera - Chef d'unité	note	5	5	5	5	5	5	5	35	100
	points	55	55	20	25	30	5	10	200	
Police Riviera - Chef d'unité remplaçant	note	5	5	5	5	5	5	5	35	100
	points	55	55	20	25	30	5	10	200	
Police Riviera - Chef opérationnel	note	5	5	5	5	5	5	5	35	100
	points	55	55	20	25	30	5	10	200	
Collaborateur cellule UTLI	note	1	1	5	4	1	5	5	22	42
	points	11	11	20	20	6	5	10	83	
Collaborateur technique cellule UTLI	note	1	1	5	4	1	5	0	17	37
	points	11	11	20	20	6	5	0	73	
Collaborateur POLCOM	note	1	1	3	1	1	5	5	17	30
	points	11	11	12	5	6	5	10	60	
Commandant de police										
Concierge A	note	0	0	0	0	0	5	0	5	3
	points	0	0	0	0	0	5	0	5	
Police Riviera - Opérateur CRI	note	5	5	5	5	5	5	5	35	100
	points	55	55	20	25	30	5	10	200	
Signalisation - Ouvrier qualifié	note	0	0	0	0	0	5	0	5	3
	points	0	0	0	0	0	5	0	5	
Police Riviera - Agent de police	note	5	5	5	5	5	5	5	35	100
	points	55	55	20	25	30	5	10	200	
Police Riviera - Aspirant de police	note	1	1	1	1	2	2	2	10	25
	points	11	11	4	5	12	2	4	49	
Police Riviera - Agent de police UPREV	note	1	2	5	3	2	5	5	23	48
	points	11	22	20	15	12	5	10	95	
Police Riviera - Répondant proximité	note	2	3	5	3	4	5	5	27	65
	points	22	33	20	15	24	5	10	129	
Police Riviera - Responsable de base	note	5	5	5	5	5	5	5	35	100
	points	55	55	20	25	30	5	10	200	
Responsable bureau de CIRCULATION	note	0	0	0	0	0	5	0	5	3
	points	0	0	0	0	0	5	0	5	
Ambulance Riviera - Responsable d'exploitation	note	2	5	5	1	5	5	1	24	26
	points	22	55	20	5	30	5	2	139	
Police Riviera - Responsable manifestation / rpl du Commandant	note	2	3	5	5	2	5	5	27	64
	points	22	33	20	25	12	5	10	127	
Responsable Offices stationnement	note	0	0	0	0	0	5	0	5	3
	points	0	0	0	0	0	5	0	5	
Responsable POLCOM	note	1	1	5	1	1	5	5	19	34
	points	11	11	20	5	6	5	10	68	

## Codification des indemnités

	Note max : 5 Points = note x pondération	Service nuit	DI-JF	Disponibilité	Service piquet	Repas en dehors heure normale	Abonnement tél.	Port uniforme	Total	%
Responsable groupe SIGNALISATION	note points	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	5 5	0 0	5 5	3
Police Riviera - Responsable de l'UPREV	note points	1 11	2 22	5 20	3 15	2 12	5 5	5 10	23 95	48
Responsable cellule UTLI	note points	1 11	1 11	5 20	4 20	1 6	5 5	5 10	22 83	42
Secrétaire Général										
Secrétaire (première)	note points	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0
Secrétaire	note points	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0
Secrétaire de direction	note points	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0
Responsable des Ressources Humaines	note points	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0
Adjoint responsable des Ressources Humaines	note points	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0
Surveillant-gardien parking	note points	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	5 5	0 0	5 5	3
Téléphoniste CRI	note points	1 11	5 55	5 20	1 5	5 30	5 5	0 0	22 126	63
ORPC - Adjoint administratif et resp. logistique	note points	0 0	0 0	3 12	3 15	0 0	5 5	1 2	12 34	17
ORPC - Commandant et remplaçant	note points	0 0	0 0	5 20	5 25	0 0	5 5	1 2	16 52	26
ORPC - Mécanicien d'entretien	note points	0 0	0 0	0 0	3 15	0 0	4 4	0 0	7 19	10
Secrétaire ORPC	note points	0 0	0 0	0 0	3 15	0 0	3 3	0 0	6 18	9
SDIS - Mécanicien	note points	0 0	0 0	5 20	5 25	0 0	5 5	1 2	16 52	26
SDIS - Etat Major	note points	1 11	1 11	5 20	5 25	0 0	5 5	1 2	18 74	37

Boucllement 2016 : loyer des locaux de Clarens et de Vevey				
Libellé	CHF	Nombre de mois	TOTAL	
Loyer mensuel	22'187	12	266'244.00	
Consommation de chauffage 2015 / 2016			-39'777.85	
Amortissement 995'000 : durée 15 ans - par année CHF 995'000 / 15 =			226'466.15	
			66'333.00	
			292'799.15	
32 pl. de parc à CHF 50.- = CHF 1'600 / mois = CHF 19'200 / année	1'600	12	19'200.00	19'200.00
2 pl. de parc à CHF 80.- = CHF 160 / mois = CHF 1'920 / année	160	12	1'920.00	1'920.00
Consommation de chauffage 2015 / 2016 pour un total de CHF	23'947		313'919.15	
4 pl. de parc à 60 + 75 + 2 * 80 = CHF 295 / mois = CHF 3'540 / mois	295	6	1'770.00	1'770.00
	24'242		315'689.15	22'890.00
			315'689.15	
			0.00	
(Consommation de chauffage prévisible = CHF 10'000 / année)				
<b>Total à répartir dans les cellules</b>				<b>315'689.15</b>

Clarens : répartition par cellule	m <sup>2</sup>	%	PI. de parc	PI. de parc	Total	Arrondi à
Autorités	40.60	1.54	1	4'507.42	5'107.42	5'107.40
Direction	613.00	23.24	2	68'055.39	69'255.39	69'255.40
Chancellerie	36.20	1.37	1	4'018.93	4'618.93	4'618.95
Police Riviera	1'243.70	47.16	28	138'075.83	154'965.83	154'965.85
Prévention	57.90	2.20	2	6'428.07	7'628.07	7'628.05
Ambulance Riviera	102.30	3.88		11'357.37	11'357.37	11'357.40
UTLI	324.80	12.32	3	36'059.36	37'859.36	37'859.35
Police du commerce	92.75	3.52		10'297.12	10'297.12	10'297.10
Stat. Montreux	126.10	4.78	1	13'999.65	14'599.65	14'599.65
<b>Total</b>	<b>2'637.35</b>	<b>100.00</b>	<b>38</b>	<b>292'799.15</b>	<b>315'689.15</b>	<b>315'689.15</b>

Vevey : répartition par cellule	Bureaux		Dépôts		Parties communes		Total m <sup>2</sup>	Total CHF
	m <sup>2</sup>	CHF 180 / m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	CHF 100 / m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	CHF 100 / m <sup>2</sup>		
Police Riviera	634.50	114'210.00	254.50	25'450.00	100.00	10'000.00	989.00	149'660.00
UTLI	62.50	11'250.00		0.00	7.00	700.00	69.50	11'950.00
Amendes d'ordre	76.50	13'770.00	9.50	950.00	9.50	950.00	95.50	15'670.00
Signalisation	27.50	4'950.00		0.00	3.00	300.00	30.50	5'250.00
Stat. Vevey (+ LTP)	97.50	17'550.00	72.00	7'200.00	11.00	1'100.00	108.50	18'650.00
SDIS			336.00	33'600.00	8.00	800.00	80.00	8'000.00
<b>Total</b>	<b>898.50</b>	<b>161'730.00</b>	<b>336.00</b>	<b>33'600.00</b>	<b>138.50</b>	<b>13'850.00</b>	<b>1'173.00</b>	<b>209'180.00</b>
							<b>1'173.00</b>	<b>209'180.00</b>



## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### Préavis No 02/2017 - Gestion 2016 de l'Association Sécurité Riviera

### Rapport de la Commission de gestion (Cogest)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour examiner la gestion 2016 de l'Association de communes Sécurité Riviera. Le 02 mai 2017, elle a examiné les documents et relevé les questions à poser, qu'elle a transmises au Comité de direction. En possession des réponses et des informations supplémentaires fournies par ce dernier, elle a pu demander, lors de sa deuxième séance du 30 mai 2017, des explications complémentaires.

Lors de la deuxième séance, plusieurs membres du Comité de direction, dont Mme Taraneh Aminian, M. Bernard Degex, Président, M. Jean-Pierre Taverney et M. Arnaud Rey-Lescure étaient présents, ainsi que le Secrétaire général, M. Michel Francey, M. le major Ruben Melikian, Commandant Police Riviera, M. Frédéric Pilloud, Directeur ASR (*dès le 1er juin 2017*), M. le major Cédric Fagherazzi, Commandant SDIS Riviera, M. Marc François, Responsable d'exploitation Ambulance Riviera, M. le cap Michel Rouiller, Chef des Services généraux, et M. le major François Fleuti, Commandant a.i. PC Riviera - Pays d'Enhaut.

Les membres de la Cogest remercient la délégation pour sa disponibilité et la qualité des réponses fournies à ses sollicitations.

Membres de la Commission de gestion:

<b>Prénom &amp; Nom</b>	<b>Commune</b>	<b>02.05.2017</b>	<b>30.05.2017</b>
Marc Badoud (président)	Jongny	Présent	Excusé
André Goy (vice-président)	Corsier-sur-Vevey	Excusé	Présent
Gilbert Jaunin	Blonay	Présent	Présent
Philippe Mercier	Chardonne	Présent	Présent
Yanick Hess	Montreux	Présent	Excusé
Hans Jörg Müller-Hermann	Corseaux	Présent	Présent
Roger Urech	La Tour-de-Peilz	Présent	Présent
Pierre-Alain Besson	St-Légier	Excusé <sup>1</sup>	Présent
Christophe Ming	Vevey	Absent	Présent
John Grandchamp	Veytaux	Présent	Excusé

<sup>1</sup> Remplacé par Mme Céline Morier, suppléante

Lors de sa séance d'étude et d'analyse tenue le 02 mai 2017 en la salle du Comité de Direction, la Commission de gestion a désiré obtenir des informations complémentaires sur les points suivants :

## Questions au Comité de direction

La Commission de gestion se réunira le mardi 30 mai à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> séance de révision des comptes 2016 et Rapport de gestion 2016.

A cette occasion et dans la mesure où les question/réponses posées par la Commission peuvent intéresser le successeur du Secrétaire général, M. Michel Francey, la Commission de gestion invite M. Pilloud, futur Directeur de l'ASR, à venir se présenter, si cela est possible pour lui compte tenu de ses obligations actuelles et des dispositions en vigueur. Est-ce envisageable ?

**Réponse :** Le Comité de direction sollicitera M. Frédéric Pilloud, lequel, en fonction de sa disponibilité, participera ou non à la séance, son début d'activité étant programmé, contractuellement, au 1<sup>er</sup> juin.

Par contre, le Comité de direction a sollicité l'ensemble des membres de l'actuel Etat-Major de direction et futurs membres de la Direction à participer à la séance de la Commission de gestion, de manière à répondre directement aux questions éventuellement posées concernant leur Corps-métier.

Lors de sa séance d'étude et d'analyse tenue le 02 mai 2017 en la salle du Comité de Direction, la Commission de gestion a désiré obtenir des informations complémentaires sur les points suivants :

### 1. Organisation

- L'engagement d'un Directeur pour remplacer l'actuel Secrétaire Général et la création d'une Direction composée des responsables des cinq Corps-métiers...est-ce que ces nouvelles structures augmenteront les coûts pour les 10 communes membres de l'ASR?

**Réponse :** En principe non, puisque, au budget 2018, aucun poste supplémentaire n'est envisagé pour le fonctionnement de la future Direction.

- De plus quel rôle/position aura désormais le Maj Ruben Melikian qui est jusqu'à présent Commandant de Police Riviera et Secrétaire suppléant du Comité de direction.

**Réponse :** Le Commandant Ruben Melikian a été désigné comme Secrétaire suppléant du Comité de direction pour la durée de la législature. La future Direction, à laquelle il appartiendra en qualité de Commandant de police, ne modifie en rien ses responsabilités actuelles.

- La commission se demande s'il ne faudrait pas changer les statuts car le poste de Directeur de l'ASR ainsi que de celui de son remplaçant ne figurent pas dans ceux-ci.

**Réponse :** Cette nouvelle organisation découle de la volonté de mettre en place un nouveau système de management et la nécessité de changer les statuts sera examinée par le Codir.

### 6.3. Police du commerce (« Polcom »)

- La commission, par la voix d'un de ses membres, a constaté que la responsable de la Police du commerce ne semblait pas connaître suffisamment la région, notamment ses commerces et établissements, domaines principaux de son cahier des charges.

La commission demande que cette personne s'intéresse plus à sa région et fasse le tour des communes du cercle de l'ASR afin de s'y familiariser un minimum.

**Réponse :** Le territoire couvert par l'ASR compte 418 établissements et plus de 6'500 commerces à but lucratif inscrits au Registre des entreprises. A ceci s'ajoutent le service des taxis, le domaine des foires et marchés, ainsi que la gestion des manifestations déléguées par le Comité de direction aux Services généraux.

La Responsable de la Police du commerce gère une charge administrative importante et, au vu de la taille de la région, elle ne peut manifestement pas tout connaître. Néanmoins, son implication dans les différents dossiers, préoccupations des autorités, et son activité quotidienne lui permettent sans cesse d'acquérir de nouvelles connaissances dans un domaine où la volatilité est constante, preuve en est, s'il en faut, le nombre annuel de changements de titulaires de licences.

**Commentaire :** la Cogest souhaite simplement poser la réflexion quant au fait que la responsable ne connaisse pas les villages qui forment la belle contrée de l'ASR; il est proposé que la responsable fasse le tour de son « dicastère » afin de s'imprégner de l'atmosphère qui y règne ainsi que de sa nomenclature.

La réponse formulée par le Comité de direction, avec l'indication du nombre d'établissements sur le territoire de l'ASR, montre un malentendu sur la forme, alors que l'intention est juste d'encourager la responsable à visiter le district, lorsqu'elle a l'opportunité de le faire.

### 7. Ambulance Riviera

- Le président de la Commission de gestion ou son remplaçant n'a pas été convié au Rapport Annuel d'Ambulance Riviera.  
Une demande de la Commission de gestion avait été formulée au Comité de direction lors de la précédente législature, arguant l'importance de ces Rapports permettant de rencontrer les divers corps composant notre association de communes et offrant la possibilité pour la Commission de gestion de palper l'ambiance.

**Réponse :** Elle est identique à celle figurant en réponse à cette même question dans le préavis sur les comptes. Il n'y a pas de Rapport annuel organisé par Ambulance Riviera; un repas réunit l'ensemble des ambulanciers pour garantir la cohésion, mais sans présence externe, d'où l'absence d'invitation au Président de la Commission de gestion.

## 8. Protection civile Riviera - Pays-d'Enhaut

- Le commandant de la PCi Riviera - Pays-d'Enhaut partira à la retraite cette année ; la commission demande s'il est possible de connaître le nom de son successeur désigné ou prévu ?

**Réponse :** Le Comité de direction a désigné le maj François Fleuti en qualité de Commandant a.i. après le départ du cdt Masson. Il lui paraît indispensable que le futur Directeur puisse participer à la sélection du futur Commandant de Protection civile Riviera - Pays-d'Enhaut, qui lui sera directement subordonné.

## 9. SDIS Riviera

- Le président de la Commission de gestion ou son remplaçant n'a pas été convié au Rapport Annuel du SDIS Riviera.

**Réponse :** Il s'agit d'un oubli dans le cadre des invitations. Ceci sera bien entendu corrigé pour le prochain Rapport.

- A l'heure actuelle, le SDIS organise 2 journées de recrutement de sapeurs-pompiers par année. Malgré cela les effectifs des miliciens sont en berne, notamment dans les communes de Blonay/St-Légier.

**Réponse :** Il est utile de préciser qu'à l'heure actuelle, un seul recrutement annuel est mis sur pied dans la cadre de la campagne cantonale, à savoir le premier jeudi de novembre.

Il est fait mention, dans le Rapport de gestion, de la perspective en réflexion d'organiser un deuxième recrutement au printemps.

Le dispositif mis en place en 2016 pour le recrutement a été centralisé en un seul endroit, en l'occurrence la salle des Remparts à la Tour-de-Peilz, permettant de monter une petite « exposition » et laissant la possibilité aux personnes intéressées de s'y rendre à leur guise, les horaires étant flexibles (16h00 à 20h00). Le bilan de cette opération est positif, tant au niveau de son organisation que de sa forme. Elle sera reconduite cette année.

- Qu'est-il entrepris par les collectivités pour lutter contre cette érosion ?

**Réponse :** Un éclairage est donné en réponse à la question suivante.

Il est également à relever que certaines communes membres de l'ASR, dans le cadre d'engagement de personnel, à compétences équivalentes, favorisent l'engagement de collaborateurs formés comme sapeurs-pompiers.

Malheureusement, cette manière de pratiquer n'est pas répandue auprès de toutes les communes et devrait être généralisée.

- Est-ce que les entreprises qui jouent le jeu et favorisent l'engagement des jeunes sapeurs sont-elles reconnues, remerciées ou récompensées ?

**Réponse :** A ce jour et à l'occasion de la dernière opération de recrutement, à l'initiative du Président du Comité de direction, un courrier a été adressé aux entreprises dont le siège est situé sur la commune de Blonay, afin de les sensibiliser à la nécessité de favoriser l'engagement des sapeurs-pompiers dans leur entreprise. Cette démarche a également été suggérée à la commune de Saint-Légier, mais qui n'y a pas donné suite.

La volonté du Comité de direction est de pouvoir étendre cette démarche à l'ensemble des entreprises de la région et cette éventualité sera étudiée pour le prochain recrutement de l'automne 2017.

En matière de « récompense », il est à noter que les entreprises qui mettent à disposition du personnel pour intervenir en journée sont remerciées, lorsque celles-ci disposent d'installations de détection, par l'exonération des prestations liées à des interventions en cas d'alarme intempestive.

- Quelles explications pouvez-vous donner pour comprendre les raisons des baisses des effectifs ?

**Réponse :** De manière générale, la problématique de la baisse des effectifs n'est pas un phénomène propre à la région, mais elle est à peu près similaire dans l'ensemble du canton.

Les explications peuvent être multiples quant à la difficulté de trouver des personnes prêtes à s'engager et dépassent largement le simple problème du domaine sapeur-pompier. Cette démission pour l'intérêt public peut se mesurer dans bien d'autres secteurs, par ailleurs.

Les raisons évoquées par les différents démissionnaires sont de plusieurs natures. On relève la difficulté de trouver un logement abordable sur la Riviera, la disponibilité individuelle pour l'activité de sapeur-pompier et les contraintes liées à leur emploi. La mobilité des personnes dans leur environnement professionnel neutralise encore leur disponibilité. Pour une petite partie des démissionnaires, ils font état de leur désaccord avec la nouvelle organisation régionale mise en place.

La diminution d'effectif a été plus significative sur le site de St-Légier. Les effectifs sont demeurés stables dans les trois autres sites. Néanmoins, le Comité de direction et l'Etat-Major du SDIS demeurent vigilants quant à l'évolution des effectifs.

**Commentaire de la Cogest:** Il est suggéré au SDIS de contacter les écoles/gymnases afin d'organiser des séances d'informations pour convaincre les jeunes d'intégrer les sapeurs-pompiers. Les communes devraient également présenter le SDIS lors de la réception des jeunes citoyens. En résumé, toute propagande/publicité se révèle indispensable pour pallier à l'érosion alarmante des effectifs.

## CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le préavis No 02/2017 du Comité de direction du 23 mars 2017 sur sa gestion 2016

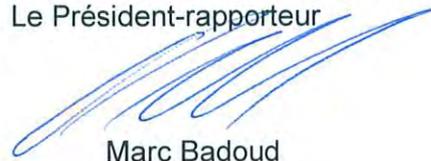
Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **décide**

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2016 et d'en donner décharge au Comité de direction

**Au nom de la Commission de gestion**  
Le Président-rapporteur



Marc Badoud

Jongny, 08 juin 2017



## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### **R A P P O R T** **au Conseil intercommunal Sécurité Riviera** **de la Commission chargée de l'étude du préavis N° 03/2017** **relatif à la modification du Règlement intercommunal** **sur la vidéosurveillance de l'Association Sécurité Riviera :** **Modification de l'art. 4 traitant des installations**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Présidence	M.	Alexandre STAEGER	Montreux
Membres	Mme	Helga YOUNG-RARDEN	Blonay
	Mme	Corinne BORLOZ	Corseaux
	M.	Michel CULAND	La Tour-de-Peilz
	Mme	Bibiana STREICHER	Montreux
	Mme	Céline MORIER	St-Légier
	M.	Werner RIESEN	Vevey
	M.	Francis BAUD	Vevey
	M.	John GRANDCHAMP	Veytaux

Votre Commission s'est réunie le mardi 9 mai 2017 en la salle du Comité de direction, à la rue du Lac 118 à Clarens. Tous les membres étaient présents. Le Comité de direction était représenté par M. Bernard Degex, Président, Madame Arianne Rouge et M. Etienne Rivier, accompagnés du Commandant de Police Riviera, M. Ruben Melikian. La Commission remercie ces personnes de leur présence, ainsi que des réponses apportées aux différentes questions qui leur ont été posées.

#### **1. Etude du préavis**

Le Comité de direction a souhaité la modification proposée dans le présent préavis notamment en raison de la faillite de la *startup* qui produisait le logiciel de « floutage » des images.

De plus, la Commune de Blonay a fait une demande pour compléter une installation déjà existante. Or il s'avère que le brouillage imposé par le Règlement dans sa version actuellement en vigueur est déraisonnablement coûteux. En effet, selon les renseignements pris par le Comité de direction, un tel système coûte, pour trois caméras, à peu près CHF 6'000.- de plus qu'un système dépourvu de la fonction de « floutage ». Le but du préavis est donc avant tout de diminuer les coûts supportés, en fin de compte, par les contribuables.

L'exploitation des images est par ailleurs soumise à des conditions très strictes, qui protègent déjà suffisamment la personnalité des personnes concernées (filmées). Pour le surplus, chaque nouvelle installation doit être approuvée par la Préposée à la protection des données et à la transparence, Madame Mireille Muller-Zahnd.

La procédure d'effacement des images après 96 heures est, quant à elle, automatique. Aucune ressource humaine n'est engagée dans ce processus. Les nouvelles images sont simplement enregistrées sur les anciennes.

Certaines communes sont plus demandeuses que d'autres s'agissant de la pose de caméras. A Blonay, suite à des déprédations, ce sont les établissements scolaires qui font l'objet d'une surveillance vidéo. Chaque commune-membre dispose d'un large pouvoir d'appréciation dans la décision relative à l'opportunité de poser des caméras de surveillance. Dans la commune précitée, les caméras déjà installées donnent satisfaction, dans la mesure où un certain nombre d'auteurs d'infractions ont pu être appréhendés.

## **2. Débat**

L'ensemble des membres de la Commission partagent l'avis du Comité de direction, notamment en ce qui concerne la protection des droits des personnes concernées (filmées).

## **3. Conclusions**

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

# **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

vu le préavis N° 03/2017 du Comité de direction du 19 janvier 2017 sur la modification du Règlement intercommunal sur la vidéosurveillance

vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour

## **décide**

de supprimer le deuxième paragraphe de l'art. 4 – *installations* qui stipule : « Seuls les systèmes de surveillance permettant le brouillage des données les plus sensibles, comme les visages ainsi que les plaques d'immatriculation, seront autorisés pour les nouvelles installations ».

Le Président-rapporteur

  
Alexandre Staeger

